

Take Off S.p.A.

**États financiers pour l'exercice clos au 31
décembre 2020**

TAKE OFF
THE OUTLET COMPANY

Take Off S.p.A.

Capital social 1.000.000 euros entièrement libéré

Siège social Via di Novella 22

00199 Rome (Italie)

Registre du commerce de Rome et code fiscal 04509190759

Numéro de TVA 04509190759

SOMMAIRE

Rapport de gestion.....	2
Introduction	2
Conditions d'exploitation et évolution des affaires	2
Indicateurs de performance alternatifs	2
Performance de management en 2020	3
Principales données du compte de résultat	4
Principales données du bilan	5
Principales données financières	6
Indicateurs économiques et d'efficacité	7
Informations relatives à l'environnement et au personnel	8
Investissements.....	8
Activités de recherche et de développement.....	9
Relations avec les parties liées.....	9
Actions propres et actions/quotas des sociétés mères	9
Principaux risques et incertitudes	9
Autres informations pertinentes.....	11
Situation économique	11
Proposition à l'assemblée générale des actionnaires	12
Notes explicatives sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	7
1. Informations sur la société	7
2. Normes comptables et critères d'évaluation adoptés	8
3. Nouvelles normes et interprétations comptables en vigueur à partir du 1er janvier 2020	26
4. Normes, amendements et interprétations comptables non encore applicables	27
5. Impacts de l'urgence Covid-19.....	30
6. Transactions « sous contrôle commun »	30
7. Immobilisations corporelles	31
8. Immobilisations incorporelles	32
9. Immobilisations incorporelles pour droits d'utilisation	33
10. Placements en actions dans des filiales	35
11. Autres créances à long terme	35
12. Actif d'impôt différé	36
13. Stocks.....	36
14. Créances commerciales	36
15. Autres créances à court terme	37
16. Créances fiscales.....	37
17. Actifs financiers à court terme	37
18. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	38
19. Capitaux propres	38
20. Prêts à moyen et long terme	39
21. Autres passifs financiers à long terme.....	41

22.	Passifs liés à des avantages sociaux futurs	42
23.	Provisions pour risques et charges	44
24.	Impôts différés passif	44
25.	Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	44
26.	Autres passifs financiers exigibles	45
27.	Dettes commerciales	45
28.	Dettes pour les retours.....	46
29.	Passif contractuel à court terme	46
30.	Dettes fiscales	46
31.	Autres dettes et engagements à court terme	47
32.	Revenus des contrats avec les clients	47
33.	Autres revenus	48
34.	Coûts des matières premières, des produits semi-finis et des consommables.	49
35.	Coûts de services.....	49
36.	Charges de personnel	50
37.	Autres coûts d'exploitation	50
38.	Amortissements et dépréciations.....	51
39.	Charges financières	52
40.	Produits financiers	52
41.	Impôts sur le revenu.....	52
42.	Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques.....	54
43.	Bénéfice par action.....	60
44.	Événements significatifs survenus après la fin de la période	61
45.	Transactions avec des parties liées.....	61
46.	Rémunération des organes de la société.....	63
47.	Information conformément à l'art. 1, paragraphe 125, loi n° 124 du 4 août 2017	63
48.	Engagements hors bilan, garanties et passifs éventuels.....	63
49.	Activités de gestion et de coordination	63
50.	Passage aux normes comptables internationales	64

Rapport de gestion

Rapport de gestion

Introduction

Chers actionnaires,

les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 montrent un résultat positif de 1 190 000 euros.

Conditions d'exploitation et évolution des affaires

Comme on le sait, votre entreprise est la première chaîne italienne de « boutiques de mode » à prix outlet. Fondée en 2012, la société compte aujourd'hui 30 points de vente dont 25 directs et 5 affiliés répartis sur tout le territoire national, avec une présence principalement concentrée dans le sud de l'Italie.

Dans les boutiques de mode Take Off, vous trouverez une sélection de vêtements, de chaussures et d'accessoires des meilleures marques internationales combinée à la distribution exclusive de six marques propres. Grâce au mix produit et au design des boutiques de mode, la proposition commerciale de Take Off s'est imposée sur le marché de référence et vise une expansion sur l'ensemble du territoire national.

Indicateurs de performance alternatifs

La société utilise certains indicateurs de performance alternatifs, qui ne sont pas identifiés comme des mesures comptables selon les normes IFRS, afin de permettre une meilleure évaluation de la performance de la société.

Ces indicateurs alternatifs de performance sont construits exclusivement à partir de données historiques de la Société et déterminés conformément aux dispositions des lignes directrices sur les indicateurs alternatifs de performance émises par l'ESMA/2015/1415 et adoptées par la CONSOB avec la communication n° 92543 du 3 décembre 2015. Ils se réfèrent uniquement à la performance de l'exercice comptable couvert par ces états financiers et des périodes comparées et non à la performance attendue de la Société et ne doivent pas être considérés comme un substitut aux indicateurs prévus par les normes comptables de référence (IFRS).

Vous trouverez ci-dessous la définition des indicateurs alternatifs de performance utilisés dans les états financiers :

- **EBITDA** : est représenté par le résultat d'exploitation brut d'amortissements et de dépréciations des actifs corporels et incorporels et des actifs de droit d'usage.
- **Résultat d'exploitation ou EBIT** : est représenté par la différence entre les revenus, les autres revenus et les coûts des matières premières et consommables, les coûts des services, les coûts du personnel et les autres coûts d'exploitation.
- Le **Fonds de roulement net** est calculé comme la somme des Stocks, des Créances commerciales, des Autres créances à court terme et des Créances fiscales, déduction faite des Dettes commerciales, des Dettes pour retours, des Dettes fiscales et des Autres dettes et passifs à court terme.
- **Capital investi** : il est représenté par le total des actifs à long terme et du fonds de roulement net, déduction faite des dettes pour avantages sociaux futurs, des provisions pour risques et charges et des dettes fiscales différées.
- La **position financière nette** est la somme des prêts à moyen/long terme, des dettes envers les banques et de la partie à court terme des prêts à moyen/long terme et des autres passifs financiers (courants et non courants), nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants (à court terme). La position financière nette a été déterminée conformément aux dispositions du paragraphe 127 des recommandations de la CONSOB

CESR/05-054b du 28 juillet 2006, en accord avec les dispositions de la CONSOB du 26 juillet 2007 pour la définition de la position financière nette.

- La **position financière nette ajustée** est la somme des prêts à moyen/long terme, des dettes envers les banques et de la partie à court terme des prêts à moyen/long terme et des autres passifs financiers (courants et non courants), à l'exclusion des dettes de leasing, nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants (à court terme).

Performance de management en 2020

La première partie de l'année 2020 a été caractérisée par le verrouillage généralisé imposé par les autorités, qui nous ont contraints à fermer tous nos points de vente directs et indirects du 10 mars 2020 au 18 mai 2020, en raison de la grave pandémie de Covid-19 qui a touché notre pays et pas seulement lui. Cependant, les effets de la pandémie étaient déjà évidents avant même le 10 mars, si nous regardons les chiffres des principaux magasins dans certaines régions du nord de l'Italie, et principalement en raison d'un ralentissement de la circulation et de la mobilité des personnes. Malgré tout, Take Off a su résister au « *point culminant* » de la pandémie, démontrant ainsi que son modèle économique est « défensif » et parvient à être performant même en temps de crise. En effet, Take Off a pu rapidement atteindre les mêmes résultats commerciaux que durant les mois de 2019, dès que les restrictions à la mobilité personnelle ont été levées. Il est clair que, bien que nos marges soient fortement influencées par les remises appliquées de temps en temps dans les différentes périodes, les marges les plus élevées sont enregistrées aussi bien dans les premiers mois de la saison **P-E (printemps-été, période mars - mai)** que dans les premiers mois de la saison **A-H (automne-hiver, période octobre - décembre)**. Dans l'année en cours, malgré la fermeture de nos magasins dans la période de marges les plus élevées de la saison Printemps-Été et le maintien subséquent des mesures de fermeture partielle du gouvernement, avec la restriction associée des déplacements personnels, nous pouvons dire, avec pleine satisfaction, que bien qu'en termes de valeur absolue nous ayons enregistré une diminution de notre chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'exercice précédent, les mesures de réduction des coûts que nous avons mises en œuvre nous ont permis d'atteindre un niveau appréciable de marges bénéficiaires, égalant essentiellement les résultats du dernier exercice en termes de pourcentage, bien qu'avec une diminution en termes absolus causée par la période difficile vécue. En effet, nous avons rapidement mis en œuvre des mesures concernant le personnel (réorganisation des équipes et du nombre d'employés par magasin), des mesures concernant les loyers des magasins et les fournisseurs, avec des effets positifs qui se poursuivront même après la période en question. Comme on peut le voir dans les paragraphes suivants, nous avons enregistré une croissance de la marge de profit (EBITDA) qui sont passées de 21,8% en 2019 à 22,1% en 2020. Malgré le confinement, nous avons poursuivi notre croissance (puisque, de toute façon, nous devons toujours planifier notre avenir en regardant devant nous) et nous avons ouvert deux nouveaux magasins à la fin du mois d'octobre :

- un près du centre de Monopoli en Via Roma 116, ouvert le 24 octobre 2020 ;
- un autre à Latina, via Isonzo 118, ouvert le 30 octobre 2020.

L'ouverture des points de vente susmentionnés s'inscrit toujours dans le cadre de notre approche consistant à poursuivre une croissance rapide dans toutes les directions, ce qui, grâce à une sélection attentive des points de vente, nous permet de minimiser les investissements d'ouverture et d'atteindre le seuil de rentabilité. Toujours en ce qui concerne les investissements réalisés, nous soulignons que nous sommes en train de mettre en place le logiciel de gestion de notre Plateforme Logistique, afin de la rendre plus efficace et efficiente en réduisant le temps utilisé, ce qui se traduit positivement sur le nombre de personnes employées. La mise en service de logiciels va de pair avec la croissance de nos magasins.

Afin de fidéliser davantage la clientèle et d'encourager ainsi l'utilisation des canaux de vente en ligne conjointement au service offert par les magasins physiques (une stratégie importante en cette période caractérisée par la pandémie et les restrictions à la libre circulation), nous avons conçu et mis en œuvre

le premier magazine Take Off, distribué gratuitement dans nos points de vente, qui permet à nos clients d'effectuer des achats exclusifs de certaines des marques de luxe que nous commercialisons.

La période de confinement nous a également incités à accélérer le lancement du canal de vente en ligne, qui a démarré dès la fin 2020 avec le lancement de notre site web dédié, et qui nous permettra d'offrir un service supplémentaire à nos clients, ainsi que de soutenir davantage notre canal de vente traditionnel.

Principales données du compte de résultat

Le tableau suivant présente les résultats atteints en termes de revenus, de résultat d'exploitation et de résultat avant impôt au 31 décembre 2020 et 2019 respectivement :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations	Variation en %
Revenus des contrats avec les clients	14 472 533	22 824 663	(8 352 130)	-37,00%
Bénéfice d'exploitation brut (EBITA)	3 202 327	4 986 086	(1 783 759)	-35,77%
Résultat d'exploitation	1 861 394	3 564 477	(1 703 083)	-47,78%
Résultat avant impôts	1 634 038	4 112 266	(2 478 228)	-60,26%
Résultat pour la période	1 189 841	2 904 557	(1 714 716)	-59,04%

Les revenus pour 2020 ont diminué de 37% par rapport à ceux de la période précédente, enregistrant une baisse de 8 352 000 euros, en raison de la contraction des ventes essentiellement déterminée par la période de fermeture imposée pour faire face à la pandémie de Covid-19.

Partant d'un résultat avant impôts de 1 634 000 euros (4 112 000 euros en 2019), le résultat final de la période est égal à 1 190 000 euros (2 905 000 euros en 2019).

Le compte de résultat reclassé de la société par rapport à celui de la même période en 2019 est le suivant :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2019 - 31 décembre 2019	Variations	Variation en %
Revenus des contrats avec les clients	14 472 533	22 824 663	(8 352 130)	-37%
REVENUS	14 472 533	22 824 663	(8 352 130)	-37%
Autres revenus	1 032 308	125 902	906 406	720%
Coûts des matières premières, des matières auxiliaires et des consommables et variation des stocks	(7 339 233)	(11 291 971)	3 952 738	-35%
Coûts de services	(1 298 524)	(1 971 500)	672 976	-34%
Charges de personnel	(3 373 059)	(4 168 511)	795 452	-19%
Autres coûts d'exploitation	(291 698)	(532 497)	240 799	-45%
Amortissements et dépréciations	(1 340 933)	(1 421 609)	80 676	-6%
EBIT	1 861 394	3 564 477	(1 703 083)	-48%
Résultat de la gestion financière	(227 356)	547 789	(775 145)	-142%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 634 038	4 112 266	(2 478 228)	-60%
Impôts sur le revenu	(444 197)	(1 207 709)	763 512	-63%
RÉSULTAT POUR LA PÉRIODE	1 189 841	2 904 557	(1 714 716)	-59%

Nous rappelons que le poste autres revenus comprend aussi bien les subventions publiques pour 300 000 euros reçues de la part de la Région des Pouilles pour les financements contractés pour faire face à la crise pandémique qu'une plus-value réalisée sur la vente d'immeubles pour 450 000 euros (pour plus d'informations, se référer à la note 45 « Transactions avec les parties liées »), de même que les frais de personnel sont positivement influencés par le bénéfice de la CIGS (fonds extraordinaire de garantie des salaires) pour 531 000 euros.

Les coûts des services ont diminué de 673 000 euros et ont été principalement affectés par la baisse de la maintenance ordinaire encourue en 2020 découlant de la période de fermeture requise par la pandémie en cours.

Le solde de la gestion financière, une charge en 2020 de 227 000 euros et un produit en 2019 de 548 000 euros, a été impacté par le revenu réalisé au cours de l'exercice 2019 sur la vente de titres enregistrés dans les actifs courants.

Principales données du bilan

La situation financière reclassée de la Société, comparée à celle du 31 décembre 2019, est la suivante :

(en euros)	31 Décembre 2020	31 décembre 2019
Immobilisations corporelles	1 951 743	2 674 369
Immobilisations incorporelles	15 185	4 680
Droits d'utilisation	7 423 281	6 262 905
Placements en actions dans des filiales	0	9 500
Autres actifs à long terme	398 590	378 718
Actif d'impôt différé	162 031	166 077
Actifs à long terme (A)	9 950 830	9 496 249
Stocks	7 320 936	5 512 768
Créances commerciales	34 447	270 906
Autres créances à court terme	179 723	915 155
Créances fiscales	15 473	43 528
Actif d'exploitation à court terme (B)	7 550 579	6 742 357
Dettes commerciales	(3 932 546)	(3 817 613)
Dettes fiscales	(1 741 597)	(2 149 806)
Autres dettes et engagements à court terme	(1 508 012)	(1 042 430)
Passif d'exploitation à court terme (C)	(7 182 155)	(7 009 849)
Fonds de roulement net (D) = (B) + (C)	368 424	(267 493)
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	(524 456)	(351 623)
Provisions pour risques et charges	(42 531)	(42 531)
Impôts différés passif	(108)	(108)
Passif à moyen/long terme (E)	(567 095)	(394 262)
CAPITAL INVESTI (A) + (D) + (E)	9 752 159	8 834 494
Capitaux propres	8 286 688	11 887 157
Dettes nettes à long terme	10 390 767	5 982 149
Liquidités nettes à court terme	(8 925 296)	(9 034 812)
CAPITAUX PROPRES ET POSITION FINANCIÈRE NETTE	9 752 159	8 834 494

Principales données financières

La position financière nette au 31 décembre 2020, comparée à celle du 31 décembre 2019, est la suivante :

(en euros)	31 Décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 798 400	10 456 929
	11 798 40	
Actifs liquides	0	10 456 929
Créances et autres actifs financiers à court terme	0	108 218
Dette bancaire à court terme	(1 477 061)	(359 623)
Autres dettes financières à court terme	(1 396 043)	(1 170 712)
Dettes financières à court terme	(2 873 104)	(1 530 335)
Liquidités nettes à court terme	8 925 296	9 034 812
Dette bancaire à long terme	(4 115 858)	(773 956)
Autres dettes financières à long terme	(6 274 909)	(5 208 193)
Dette nette à long terme	(10 390 767)	(5 982 149)
POSITION FINANCIÈRE NETTE	(1 465 471)	3 052 663
POSITION FINANCIÈRE NETTE ajustée	6 205 481	9 431 568

La dette financière nette de l'exercice a augmenté par rapport à l'exercice précédent d'environ 4 518 000 euros, car la société a profité des opportunités offertes par le décret dit de Liquidité pour augmenter les liquidités et faire face aux incertitudes liées à la durée de la pandémie de Covid-19.

Il a été jugé opportun de présenter, dans le tableau précédent, également la position financière nette ajustée, qui exclut, par rapport au calcul décrit précédemment, la dette pour les Droits d'utilisation s'élevant à 7 671 000 euros comptabilisée au 31.12.2020 (6 379 000 euros au 31.12.2019), et qui, conformément à la norme comptable IFRS 16, est classée dans le poste Autres dettes financières. Déduction faite de ce montant, la position financière nette au 31.12.2020 est positive et s'élève à 6 205 000 euros (9 342 000 euros au 31.12.2019).

Indicateurs économiques et d'efficacité

Pour une meilleure description des revenus, des fonds propres et de la situation financière de la société, les tableaux ci-dessous présentent certains ratios de rentabilité, de fonds propres et financiers comparés aux mêmes ratios au 31 décembre 2019.

	31 Décembre 2020	31 décembre 2019
EBITDA	3 202 327	4 986 086
Marge EBITDA	22,13%	21,85%
RCP avant impôt (résultat avant impôt de la période/capitaux propres)	19,72%	34,59%
RDI (EBIT/Actif total)	6,35%	13,30%
TRO (EBIT/Revenus)	12,86%	15,62%

Les indices économiques¹ confirment la dynamique déjà commentée et les résultats de gestion obtenus malgré la crise pandémique provoquée par Covid-19. Au 31 décembre 2020, on constate une légère augmentation de l'EBITDA, qui s'élève à 22,1% des revenus contre 21,8% l'année précédente.

Le tableau ci-dessous présente quelques ratios des états financiers² qui décrivent (i) les modes de financement des emprunts à moyen/long terme et (ii) la composition des sources de financement, comparés aux mêmes ratios relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le ratio actuel montre la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes. Dans les deux périodes de comparaison, l'indicateur met en évidence la capacité de l'entreprise à couvrir ses dettes avec ses propres actifs. L'indicateur montre une dégradation au 31 décembre 2020 par rapport à la période de comparaison principalement due à l'augmentation de la dette financière à court terme.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ratio à court terme (Actif à court terme / Passif à court terme)	1,92	2,03
Ratio de liquidité restreinte (actif à court terme - Stocks)/Passif à court terme	1,20	1,38
Actif immobilisé (CP - Immobilisations)	-1 664 142	2 390 909
Actifs/passifs immobilisés et marge des fonds propres (CP+MLP-Immobilisations)	9 293 720	8 767 320

Enfin, quelques indicateurs³ sont présentés ci-dessous qui, en combinant les données de gestion et la structure financière de la société, permettent de mieux décrire la situation globale de l'entreprise :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Ratio d'endettement bancaire (dettes envers les banques/CP)	0,67	0,10
EBIT/Gestion financière	8,19	(6,51)
EBITDA/Gestion financière	14,09	(9,10)
PFN/EBITDA	(0,46)	0,61

Informations relatives à l'environnement et au personnel

Compte tenu du rôle social de la société, également mis en évidence par le document sur le rapport de gestion du National Institute of Chartered Accountant, il est jugé opportun de fournir les informations suivantes relatives à l'environnement et au personnel :

Personnel

Au cours de la période de référence :

- aucun accident grave sur le lieu de travail n'a entraîné de blessures graves pour le personnel inscrit au registre des employés ;
- il n'y a pas eu de charges relatives à des maladies professionnelles impliquant des salariés ou d'anciens salariés et des causes de mobbing pour lesquelles l'entreprise a été déclarée définitivement responsable.

Au cours de la période, la société a réalisé des investissements pour la sécurité du personnel.

Les effectifs au 31/12/2020, nets des cessations d'activité, sont les suivants :

(Nb unités)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Employés de bureau	8	6	2
Travailleurs manuels	184	194	(10)
Total	192	200	(8)

La formation joue un rôle décisif pour notre entreprise compte tenu de l'évolution constante des tendances dans le secteur de la mode. La formation du personnel visait à développer les compétences techniques et commerciales de tous les employés. En particulier, un engagement important a été consacré au secteur commercial, définitivement stratégique dans notre entreprise.

Environnement

Grâce aux investissements destinés à la restructuration de notre siège social, nous l'avons adapté à toutes les exigences prévues par les dispositions législatives en vigueur en matière d'environnement.

En matière de sécurité, nous avons confié à un professionnel externe la mission de dispenser des formations sur la prévention des risques sur le lieu de travail, toujours dans le respect de la législation en vigueur.

Investissements

Au cours de l'exercice, des investissements ont été réalisés dans les domaines suivants :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019
Investissements en immobilisations incorporelles et droits d'utilisation	12 772	5 200
Investissements en immobilisations corporelles	2 673 947	672 656
Placements en actions	100,000	0
Total Investissements	2 786 719	677 856

Il convient également de noter que le 8 octobre 2020, avec l'approbation de l'acte définitif, la scission partielle de Take Off a été réalisée en faveur des sociétés Horizon S.r.l. et Summit S.r.l., dont le plan de scission a été approuvé le 28 mai 2020 et déposé auprès de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et d'artisanat. L'objectif de cette scission était de séparer l'activité principale des activités plus strictement liées à la gestion des propriétés en propriété et des participations dans des sociétés opérant dans des secteurs relatifs à des activités différentes (restaurant) de Take Off, comme cela sera montré plus en détail dans les notes explicatives.

Activités de recherche et de développement

Conformément à l'article 2428, paragraphe 2, numéro 1, du Code civil italien, les informations suivantes sont reconnues : Take Off S.p.A. n'a pas effectué d'activités de recherche et de développement au cours de l'exercice.

Relations avec les parties liées

Au cours de la période considérée, des relations commerciales et financières ont été entretenues avec les filiales, les sociétés apparentées et les sociétés mères. Toutes les transactions commerciales ont eu lieu dans des conditions de pleine concurrence, tandis que les transactions financières sont toutes non rémunérées. Ces relations, qui ne comprennent pas les transactions atypiques et/ou inhabituelles, sont régies par le principe de pleine concurrence.

Actions propres et actions/quotas des sociétés mères

La société ne possède pas et n'a pas acquis ou cédé d'actions propres ou de parts de sociétés mères au cours de la période, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'une société de fiducie ou d'un tiers.

Principaux risques et incertitudes

Les principaux éléments de risque auxquels la Société est exposée sont décrits ci-dessous, identifiables par type : stratégique, opérationnel, financier et de conformité.

Risques de marché et risques stratégiques

Risques de marché liés aux changements sociaux, économiques et politiques

Le marché de l'habillement est fortement dépendant des ressources financières et de la propension à dépenser des consommateurs ainsi que de la tendance générale de l'économie. Les événements impliquant une instabilité politique et/ou une récession économique, ainsi que les événements susceptibles d'affecter négativement la confiance des types de clients que la Société cible pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation économique, financière et des fonds propres de la Société. Le marché en question est également étroitement lié à l'évolution de la propension à consommer ainsi qu'aux changements éventuels des modes de vie.

Risques liés à la concurrence

Le marché de l'habillement est très concurrentiel et, par conséquent, il n'est pas exclu que de nouvelles entreprises prennent position au cours des prochaines années sur le segment dans lequel la société opère, devenant ainsi ses concurrents directs.

Risques liés à la définition et à la mise en œuvre des stratégies

Dans la formulation de sa stratégie, la Société prend en compte certaines hypothèses relatives à la tendance économique et à l'évolution de la demande d'habillement dans les différentes zones géographiques et aux perspectives des sites potentiels d'implantation de ses magasins. Si la Société n'est pas en mesure de mettre en œuvre sa stratégie et/ou si les postulats de base sur lesquels la Société a basé sa stratégie s'avèreraient incorrects, l'activité et les perspectives de la Société pourraient être affectées de manière négative.

Risques opérationnels

Risque associé aux points de vente gérés directement

Le risque lié à la gestion des points de vente actuellement existants est principalement lié aux éventuelles difficultés de renouvellement des contrats de location existants, au coût plus élevé des loyers et à la baisse des ventes.

Quant à l'ouverture de nouveaux magasins, il est à noter que l'augmentation des coûts associés aux nouvelles ouvertures peut ne pas être accompagnée d'une croissance adéquate des revenus. Dans le scénario concurrentiel dans lequel la Société opère, la possibilité d'étendre le réseau de magasins en gestion directe (DOS) dépend de la capacité d'obtenir la disponibilité, dans des conditions économiquement soutenables, d'espaces situés dans des positions jugées stratégiques par la Société. En effet, la Société pourrait se trouver en concurrence, dans la recherche de nouveaux espaces, avec d'autres opérateurs de détail, dotés de capacités économiques et financières similaires ou supérieures aux siennes.

Risque lié aux points de vente gérés par des franchisés

Une partie du réseau de distribution de la société est représentée par des points de vente gérés par des franchisés, avec lesquels la société privilégie généralement des relations commerciales consolidées dans le temps. La rupture des relations commerciales existantes avec les principaux distributeurs indirects, l'impossibilité de développer de nouvelles relations commerciales ou une diminution significative des revenus correspondants, pourraient avoir des effets négatifs sur l'activité de la société. Par ailleurs, le non-respect, par les points de vente gérés indirectement, d'une politique commerciale conforme à l'image de la Société pourrait porter atteinte à la réputation de la société, ainsi qu'aux ventes correspondantes.

Risque de perte de personnel clé et de savoir-faire

Le risque est lié à la dépendance importante que la société peut avoir à l'égard de certaines personnalités dirigeantes qui, à ce jour, sont considérées comme du personnel stratégique, car elles ne peuvent être remplacées facilement et rapidement, que ce soit en interne ou en externe. L'absence de contribution de ce personnel pourrait entraîner la perte d'opportunités commerciales, une baisse des revenus, une hausse des coûts ou une atteinte à l'image de l'entreprise.

Risques liés à la sécurité informatique, à la gestion et à la diffusion des données

Les technologies de l'information (IT) sont actuellement l'un des principaux facteurs permettant d'atteindre les objectifs commerciaux de l'entreprise. Le risque informatique est donc lié au niveau élevé de dépendance de la Société et des processus opérationnels respectifs à l'égard de la composante informatique. Plus précisément, il s'agit du risque de subir une perte économique, de réputation et de parts de marché découlant de la possibilité qu'une menace donnée, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle, exploite une vulnérabilité à la fois implicite dans la technologie elle-même et découlant de l'automatisation des processus opérationnels de l'entreprise, provoquant un événement capable de compromettre la sécurité des actifs informationnels de l'entreprise en termes de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité.

Risques financiers

En ce qui concerne les risques financiers, se référer aux notes explicatives (voir note 42 « Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques »).

Risques de conformité

Risque fiscal

La Société est habituellement soumise à la vérification de ses déclarations et Conformité fiscales par les autorités fiscales. Les contrôles visant à limiter le risque fiscal mis en place par la direction en matière de conformité fiscale ne peuvent pas exclure totalement le risque de redressement fiscal.

Risque lié à l'évolution du cadre réglementaire national dans lequel opère la Société

La Société est soumise aux réglementations applicables aux produits commercialisés. Les règles relatives à la protection des consommateurs, à la concurrence, à la santé et à la sécurité des travailleurs et à l'environnement revêtent une importance particulière, compte tenu également de la pandémie de Covid-19 en cours.

L'émission de nouvelles réglementations ou la modification des réglementations en vigueur pourrait obliger la Société à adopter des normes plus strictes, ce qui pourrait entraîner des coûts d'adaptation des structures de vente ou, encore une fois, limiter les activités de la Société, avec un effet négatif sur ses perspectives de croissance.

Autres informations pertinentes

Au cours des premiers mois de l'année 2021, la Société a confié un mandat à une importante société de conseil en vue de l'adoption d'un modèle d'organisation et de gestion conformément au décret législatif n° 231/2001 et de la nomination de l'organe de surveillance.

Situation économique

Dès les premiers mois de 2020, le scénario national et international a été affecté négativement par la pandémie causée par la Covid-19. Les stratégies de confinement mises en œuvre par de nombreux gouvernements, dont le nôtre, pour faire face à la propagation du virus ont eu un impact négatif sur l'ensemble du secteur de la distribution et, en particulier, sur la vente de vêtements.

Notre Société a su réagir rapidement à cette situation complexe, en réduisant certains coûts et en maintenant un excellent niveau de rentabilité, comme illustré ci-dessus.

La deuxième phase de la pandémie a vu une approche différente des institutions, qui tentent de trouver un équilibre difficile entre la nécessité essentielle de protéger la santé et la survie du tissu économique et industriel du pays. Les fermetures partielles imposées par le gouvernement nous permettent de continuer à fonctionner, mais la situation générale est certainement très complexe.

Toutefois, Take off, grâce aux politiques de réduction des coûts mises en œuvre et à sa capacité à faire face aux difficultés, est non seulement confiant dans la bonne tendance des résultats économiques

prévisionnels, bien qu'influencés par les effets de la pandémie, mais considère qu'il est essentiel de continuer à investir dans son processus de croissance et de développement, également en capitalisant sur les opportunités générées par les crises potentielles impliquant certains opérateurs du marché. Bien entendu, l'espoir est que nous puissions rapidement revenir à une situation normale.

Proposition à l'assemblée générale des actionnaires

En vous remerciant de votre confiance, nous vous invitons à approuver ces comptes annuels au 31 décembre 2020 soumis à votre attention et à décider de l'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 189 841,00 euros comme suit :

- pour 45 934,00 euros à la Réserve légale, jusqu'à la capacité d'un cinquième du capital social (art. 2430 du Code civil italien) ;
- pour 1 143 907,00 euros à titre de dividende ordinaire brut de retenue à la source ;

ainsi que de décider de la distribution d'une partie de la Réserve Extraordinaire enregistrée dans les états financiers de l'exercice clos le 31.12.2020 :

- pour 1 356 093,00 euros à titre de dividende ordinaire brut de prélèvements légaux, et qui, avec la partie précédente du bénéfice de l'exercice affecté, déterminera un dividende brut de 2 500 000,00 euros, égal à 0,25 euro (brut) par action, à distribuer aux Actionnaires proportionnellement à la participation au capital social de la Société, respectivement détenue.

Rome, le 1er mars 2021

Le Président du Conseil d'Administration

Aldo Piccarreta

États financiers au 31 décembre 2020

État de la situation financière

	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
(en euros)				
ACTIF				
Actifs à long terme				
Immobilisations corporelles	(8)	1 951 743	2 674 369	2 203 585
Immobilisations incorporelles	(9)	15 185	4 680	0
Droits d'utilisation	(10)	7 423 281	6 262 905	5 859 974
Placements en actions dans des filiales	(11)	0	9 500	9 500
Autres créances à long terme	(12)	398 590	378 718	373 791
Actif d'impôt différé	(13)	162 031	166 077	61 175
TOTAL ACTIFS À LONG TERME		9 950 830	9 496 249	8 508 025
Actif circulant				
Stocks	(14)	7 320 936	5 512 768	5 921 700
Créances commerciales	(15)	34 447	270 906	208 942
Autres créances à court terme	(16)	179 723	915 155	1 940 506
Créances fiscales	(17)	15 473	43 528	11 296
Actifs financiers à court terme	(18)	0	108 218	563 291
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(19)	11 798 400	10 456 929	7 434 086
TOTAL ACTIF CIRCULANT		19 348 979	17 307 504	16 079 822
TOTAL ACTIF		29 299 809	26 803 752	24 587 846
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		1 000 000	410 000	40 000
Réserve légale		154 066	8 000	8 000
Réserve pour écarts de conversion		2 440 366	2 440 366	2 440 366
Autres réserves		2 743 924	6 124 234	3 456 833
Bénéfices/pertes des périodes précédentes		758 491	0	0
Résultat pour la période		1 189 841	2 904 557	2 753 351
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(20)	8 286 688	11 887 157	8 698 551
PASSIF				
Passif à long terme				
Prêts à moyen et long terme	(21)	4 115 858	773 956	1 133 579
Autres passifs financiers à long terme	(22)	6 274 909	5 208 193	4 854 518
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	(23)	524 456	351 623	158 975
Provisions pour risques et charges	(24)	42 531	42 531	50 000
Impôts différés passif	(25)	108	108	0
TOTAL PASSIFS À LONG TERME		10 957 862	6 376 411	6 197 072
Passif à court terme				
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	(26)	1 477 061	359 623	498 400
Autres passifs financiers exigibles	(27)	1 396 043	1 170 712	1 005 456
Dettes commerciales	(28)	3 932 546	3 817 613	5 273 856
Dettes pour obligations contractuelles	(29)	68 247	0	0
Passif contractuel à court terme	(30)	0	550 000	0
Dettes fiscales	(31)	1 741 597	2 149 806	2 474 490
Autres dettes et engagements à court terme	(32)	1 439 766	492 430	440 020
TOTAL PASSIF À COURT TERME		10 055 259	8 540 184	9 692 224
TOTAL PASSIF		21 013 121	14 916 595	15 889 295
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		29 299 809	26 803 752	24 587 846

Compte de résultat

(en euros)	Note	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019
Revenus des contrats avec les clients	(33)	14 472 533	22 824 663
REVENUS		14 472 533	22 824 663
Autres revenus		1 032 308	
dont avec des parties liées	(34)	450 000	125 902
Coûts des matières premières et consommables	(35)	(7 339 233)	(11 291 971)
Coûts de services	(36)	(1 298 524)	(1 971 500)
Charges de personnel	(37)	(3 373 059)	(4 168 511)
Autres coûts d'exploitation	(38)	(291 698)	(532 497)
Amortissements et dépréciations	(39)	(1 340 933)	(1 421 609)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 861 394	3 564 477
Charges financières	(40)	(281 087)	(341 813)
Produits financiers	(41)	53 731	889 602
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		1 634 038	4 112 266
Impôts sur le revenu	(42)	(444 197)	(1 207 709)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		1 189 841	2 904 557
RÉSULTAT POUR LA PÉRIODE		1 189 841	2 904 557
<i>Bénéfice par action ordinaire/dilué</i>	(43)	0,12	0,61

Compte de résultat global

(en euros)	Note	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019
RÉSULTAT POUR LA PÉRIODE		1 189 841	2 904 557
Autres postes du compte de résultat global			
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (net d'impôts) :</i>			
Profits/(pertes) résultant de l'actualisation des passifs au titre des avantages sociaux futurs.		(36 394)	(85 951)
Total des autres éléments du résultat global		(36 394)	(85 951)
<i>Autres éléments du résultat global qui seront ultérieurement reclassés dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (nets d'impôts)</i>			
		-	-
RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		1 153 447	2 818 606

État des variations des capitaux propres

(en euros)	Capital social	Réserve légale	Réserve de différence de conversion IAS/IFRS	Autres réserves	Bénéfices/pertes des périodes précédentes	Bénéfice/(perte) de l'exercice	Total
Bilan au 1er janvier 2019	40 000	8 000	2 440 366	3 456 833	-	2 753 351	8 698 550
Résultat de l'exercice						2 904 557	2 904 557
<i>Autres postes du compte de résultat global</i>				(85 951)			(85 951)
Résultat global pour la période				(85 951)		2 904 557	2 818 606
Affectation du résultat de l'exercice précédent				2 753 351		(2 753 351)	
Augmentation de capital social	370 000						370 000
Traitement des arrondis							1
Bilan au 31 décembre 2019	410 000	8 000	2 440 366	6 124 234		2 904 557	11 887 157
<i>Résultat pour la période</i>						1 189 841	1 189 841
<i>Autres postes du compte de résultat global</i>	-	-	-	(36 394)	-	-	(36 394)
Résultat global pour la période	-	-	-	(36 394)	-	1 189 841	1 153 447
Affectation du résultat de l'exercice précédent		146 066		2 000 000	758 491	(2 904 557)	0
Augmentation de capital social	590 000						590 000
Distribution des dividendes				(2 000 000)			(2 000 000)
Transactions « sous contrôle commun »				(3 343 916)			(3 343 916)
Bilan au 31 décembre 2020	1 000 000	154 066	2 440 366	2 743 924	758 491	1 189 841	8 286 688

État des flux de trésorerie

(en euros)	Note	1er janvier 2021 - 31 décembre 2020	1er janvier 2019 - 31 décembre 2019
Activités d'exploitation			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		1 634 039	4 112 265
Résultat avant impôts des actifs destinés à la vente		0	
Résultat avant impôts		1 634 039	4 112 265
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat avant impôt avec le flux de trésorerie net des activités opérationnelles :</i>			
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	(39)	270 220	201 872
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles et des droits d'utilisation	(39)	1 070 712	1 219 737
Provisions liées à des avantages sociaux futurs	(23)	169 206	116 848
Provisions pour risques et charges		0	2 531
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(40)	51 789	137 787
Produits financiers	(41)	(53 731)	(889 602)
Charges financières	(40)	281 087	341 814
Autre		(116 108)	(3 967)
Variations du fonds de roulement			
Créances commerciales	(15)	236 459	(61 964)
Autres créances à court terme	(16)	763 487	993 119
Stocks	(14)	(1 808 168)	408 932
Dettes commerciales et contractuelles	(28)-(29)- (30)	(366 821)	(906 244)
Autres dettes à court terme	(32)	(52 665)	(403 315)
Variation nette des créances et dettes à long terme		(19 872)	(4 927)
Variation nette des actifs et passifs d'impôts différés	(13) - (25)	15 539	(77 652)
Paiements des avantages sociaux pour les employés	(23)	(46 787)	(39 479)
Utilisation de provisions pour risques et charges	(24)	0	(10 000)
Intérêts (payés)/recouvrés	(40) - (41)	(224 827)	687 761
Impôts sur le revenu payés	(31) - (42)	(852 407)	(1 214 453)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		951 153	4 611 063
Activités d'investissement			
Investissements en immobilisations corporelles	(8)	(2 673 947)	(672 656)
Investissements en immobilisations incorporelles et droits d'utilisation	(9) - (10)	(12 772)	(5 200)
Placements en actions dans des filiales	(11)	(100 000)	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(2 786 719)	(677 856)
Activités de financement			
Nouveaux prêts à moyen et long terme	(21) - (26)	5 302 170	0
Remboursement de prêts à moyen/long terme	(21) - (26)	(842 832)	(498 400)
Variation nette des autres actifs financiers à court terme	(18)	56 429	317 286
Remboursement de dettes financières pour les droits d'utilisation sur les contrats de location	(27)	(928 730)	(1 099 250)
Augmentation de capital social	(20)	590 000	370 000
Dividendes payés	(20)	(1 000 000)	0
Flux de trésorerie net provenant d'activités de financement		3 177 038	(910 364)
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme		1 341 471	3 022 843
Encaisse d'ouverture et dépôts à court terme		10 456 929	7 434 086
Encaisse de fermeture et dépôts à court terme		11 798 400	10 456 929

Notes explicatives sur les états financiers

Notes explicatives sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

1. Informations sur la société

Take Off est une société anonyme constituée en Italie et inscrite au registre des sociétés de Rome sous le numéro 04509190759 (ci-après dénommée simplement « Société »). Le siège social est situé à ROME (RM), Via di Novella 22. La Société est soumise à la gestion et à la coordination par la société mère Summit Srl, dont le siège social est à Monopoli (Italie), code fiscal et numéro de TVA 08274180721. Les notes explicatives présentent donc les données essentielles des derniers états financiers approuvés de la société qui exerce les activités de gestion et de coordination de Take Off.

La Société exerce son activité dans le secteur du commerce de détail d'articles d'habillement, sur la base du schéma de la chaîne de magasins d'usine (OUTLET), en utilisant différents points de vente situés sur tout le territoire national et en particulier dans le sud de l'Italie.

Dans le cadre du processus prévu pour l'admission des actions ordinaires de Take Off S.p.A. (ci-après également « la Société » ou « Take Off ») à la négociation sur le système multilatéral de négociation AIM Italia - Alternative Capital Market organisé et géré par Borsa Italiana SpA (ci-après « AIM Italia »), la Société a choisi de préparer les états financiers conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) émises par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, en exerçant l'option prévue par l'art. 4 paragraphe 5 du décret législatif n° 38/2005.

Par conséquent, les états financiers Take Off pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 représentent les premiers états financiers préparés conformément aux normes internationales d'information financière (ci-après, " IAS/IFRS "). Le Conseil d'administration de la Société a approuvé l'adoption des normes comptables internationales le 28 septembre 2020, et par conséquent, la date de première adoption a été définie comme étant le 1er janvier 2019. Les derniers états financiers établis conformément aux normes comptables italiennes sont ceux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les effets découlant de l'adoption des normes comptables internationales sont rapportés dans la Note 50 « Passage aux normes comptables internationales », à laquelle il convient de se référer pour plus de détails.

Ces états financiers sont établis en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société, tout comme les notes explicatives, sauf indication contraire.

Les formats d'états financiers adoptés sont conformes à ceux prévus par les normes comptables de référence et en particulier :

- l'état de la situation financière a été préparé en classant les actifs et les passifs selon le critère « court ou long terme » ;
- le compte de résultat a été préparé en classant les coûts d'exploitation par nature ;
- le compte de résultat global comprend non seulement le résultat de la période selon le compte de résultat, mais aussi les variations des capitaux propres autres que celles avec les actionnaires ;

- le tableau des flux de trésorerie a été préparé en présentant les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles selon la « méthode indirecte », comme le permet la norme IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie). Dans ce contexte, la décision a été prise de présenter le montant des intérêts payés et perçus comme faisant partie des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles
- l'état des variations des capitaux propres a été préparé en fournissant des preuves séparées des autres éléments du compte de résultat global.

Compte tenu des exigences des normes comptables de référence, la comparaison des deux postes de l'état de la situation financière et du compte de résultat est effectuée avec les valeurs au 31 décembre 2019 des états financiers de Take Off, retraitées sur la base des normes comptables internationales.

Les notes explicatives montrent, par rapport aux différents postes, les changements intervenus au cours de la période.

Comme l'exige la norme comptable internationale IFRS 1, la Société a préparé l'état de la situation financière d'ouverture conformément aux IFRS au 1er janvier 2019, date de transition aux IFRS ou de première adoption (first time adoption, FTA).

Il convient de noter que la Société, bien qu'ayant détenu des participations de contrôle en 2020 et 2019, ne prépare pas les états financiers consolidés étant donné que les limites prévues par l'art. 27 du décret législatif n. 127/91 ne sont pas dépassées.

2. Normes comptables et critères d'évaluation adoptés

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis sur la base du principe du coût historique. Se référer aux paragraphes spécifiques commentant les postes du bilan et du compte de résultat pour plus de détails sur les critères adoptés.

2.1 Évaluations discrétionnaires et estimations comptables significatives

La préparation des états financiers de Take Off nécessite la préparation d'évaluations discrétionnaires, d'estimations et d'hypothèses qui influencent la valeur des revenus, des coûts, des actifs et des passifs et l'indication des passifs éventuels à la date de clôture. Les résultats définitifs pourraient différer de ces estimations. L'incertitude entourant ces hypothèses et estimations pourrait conduire à des résultats qui nécessiteraient, dans le futur, un ajustement significatif de la valeur comptable de ces actifs et/ou passifs. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement et les effets de toute modification apportée à celles-ci sont reflétés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle l'estimation est révisée. Les principaux processus d'estimation et d'évaluation discrétionnaires concernent la comptabilisation et l'évaluation des éléments des états financiers indiqués ci-dessous.

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres principales causes d'incertitude d'évaluation qui, à la fin de l'exercice, présentent le risque considérable de donner lieu à des ajustements significatifs des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'année sont illustrées ci-dessous. La Société a fondé ses estimations et hypothèses sur les paramètres disponibles au moment de

la préparation des états financiers. Toutefois, les circonstances actuelles et les hypothèses concernant les événements futurs peuvent changer en raison de l'évolution du marché ou d'événements indépendants de la volonté de la société. Si ces changements se produisent, ils sont reflétés dans les hypothèses au moment où ils se produisent.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs tels que les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les actifs consistant en un droit d'utilisation d'un actif sous-jacent subissent une réduction de valeur lorsque leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, représentée par le plus élevé de la juste valeur, diminuée des coûts de cession, et de la valeur d'utilité.

Conformément à la norme IAS 36, la société a identifié les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») qui représentent le plus petit groupe identifiable capable de générer des flux de trésorerie largement indépendants ; ces UGT correspondent aux s points de vente de la société.

En raison du changement significatif du contexte économique, qui a également affecté le secteur dans lequel la société opère et en considération des recommandations de l'ESMA (Déclaration publique « Implications de l'épidémie COVID-19 sur les rapports financiers semestriels » du 20 mai 2020) et des directives de la Consob (Mise en garde n°. 8/20 du 16-7-2020), la Direction a jugé opportun de procéder à une analyse spécifique afin d'identifier les points de vente qui, à la clôture des comptes au 31 décembre 2020, pourraient présenter des indicateurs de dépréciation à la lumière des effets de la pandémie, ainsi qu'en référence à leurs actifs sociaux.

L'analyse est effectuée en vérifiant l'existence d'indicateurs de dépréciation au niveau de chaque point de vente, en déterminant la rentabilité relative, tant finale que prévisionnelle, en leur attribuant les revenus et les coûts directs encourus pour la commercialisation des marchandises, y compris l'amortissement des droits d'utilisation et à l'exclusion des coûts attribuables aux Actifs Sociaux (Logistique et Siège), à la vente en gros et aux résultats d'éventuelles opérations extraordinaires.

La rentabilité globale des points de vente et du commerce de gros (groupe d'UGT) a été vérifiée par la suite, de manière définitive et prospective, afin de vérifier la recouvrabilité des coûts d'exploitation attribuables aux actifs du groupe.

La capacité prospective du groupe d'UGT à assurer la recouvrabilité totale de la valeur comptable nette du groupe d'UGT et des actifs de l'entreprise, représentée par le capital net investi (CIN) de la société, a ensuite été vérifiée.

L'existence d'indicateurs de dépréciation au niveau du point de vente entraîne la réalisation d'un test de dépréciation. En l'absence d'indicateurs de dépréciation, le test de dépréciation est effectué au niveau du groupe d'UGT.

Les contrôles de la valeur recouvrable sont effectués selon les critères prévus par la norme IAS 36 et décrits plus en détail dans la note suivante g) Pertes de valeur sur actifs non financiers.

Pour déterminer la valeur recouvrable, la direction applique le critère de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs qui devraient provenir de l'actif évalué, actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation, brut d'impôts, qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques de l'activité.

Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont basés sur le plan d'affaires le plus récent pour la période 2021-2025, approuvé par la direction, et contenant des prévisions de volumes, de revenus, de coûts d'exploitation, de flux de trésorerie et d'investissements. Ces prévisions couvrent la période des 5 prochaines années ; par conséquent, les flux de trésorerie relatifs aux années suivantes sont déterminés sur la base d'un taux de croissance à long terme qui ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme attendu pour le secteur et le pays. Sur la base des analyses effectuées, aucun indicateur de dépréciation n'est apparu sur les points de vente de la Société.

Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu différés et payés d'avance

Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés sur les différences temporelles entre les actifs enregistrés dans les états financiers et les valeurs correspondantes comptabilisées à des fins fiscales, en appliquant le taux d'imposition en vigueur à la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, déterminé sur la base des taux d'imposition prévus par les mesures adoptées ou quasi adoptées à la date de référence. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, des actifs d'impôt différé pour toutes les différences temporelles imposables, les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés sont comptabilisés lorsque leur récupération est probable, c'est-à-dire lorsqu'il est prévu qu'un revenu imposable suffisant sera disponible à l'avenir pour récupérer l'actif.

Les états financiers de la Société comprennent des actifs d'impôt différé, liés à la comptabilisation des éléments de revenu soumis à la déductibilité de l'impôt différé, pour un montant dont le recouvrement dans les années futures est considéré comme hautement probable par les administrateurs. Le recouvrement des impôts payés d'avance susmentionnés est subordonné à la réalisation de bénéfices imposables futurs suffisamment importants pour absorber les pertes fiscales susmentionnées et pour utiliser les avantages des autres actifs d'impôts différés. Des jugements importants de la part de la direction sont nécessaires pour évaluer la probabilité de recouvrement des actifs d'impôt différé, en tenant compte de toutes les preuves possibles, tant négatives que positives, et pour déterminer le montant qui peut être comptabilisé dans les états financiers, en fonction de l'échéancier et du montant des bénéfices imposables futurs, des stratégies de planification fiscale futures ainsi que des taux d'imposition en vigueur au moment de leur reprise. Toutefois, lorsqu'il s'avère que la société n'est pas en mesure de récupérer tout ou partie des actifs d'impôts différés comptabilisés dans les années à venir, l'ajustement qui en résulte sera imputé au compte de résultat de l'année au cours de laquelle cette circonstance se produit.

Les impôts sur le revenu différés et payés d'avance sont comptabilisés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des éléments comptabilisés en dehors du compte de résultat, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les impôts sur le revenu différés et les impôts sur le revenu payés d'avance, appliqués par la même autorité fiscale, sont compensés s'il existe un droit légalement exercable de compenser les actifs d'impôts courants avec les passifs d'impôts courants qui seront générés au moment de leur renversement.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

Pour définir l'incertitude, la Société considère si un traitement fiscal donné sera acceptable pour l'autorité fiscale. S'il est considéré comme probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal (le terme probable étant entendu comme « plus probable qu'improbable »), alors la société comptabilise et évalue ses actifs et passifs d'impôt courant ou différé en appliquant les dispositions de la norme IAS 12.

En revanche, s'il existe une incertitude sur les traitements fiscaux, la Société reflète l'effet de cette incertitude en utilisant la méthode qui permet le mieux de résoudre le traitement fiscal incertain. Pour évaluer si et comment l'incertitude affecte le traitement fiscal, la Société suppose que l'Administration fiscale accepte ou non un traitement fiscal incertain, en supposant que, dans la phase de vérification, elle contrôlera les montants qu'elle a le droit d'examiner et qu'elle aura pleinement connaissance de toutes les informations pertinentes. Lorsqu'elle conclut qu'il est peu probable que l'Administration fiscale accepte un traitement fiscal incertain, la société reflète l'effet de l'incertitude dans la détermination des impôts courants et différés, en utilisant la méthode de la valeur attendue ou du montant le plus probable, selon la méthode qui permet le mieux de résoudre l'incertitude.

La direction fait un usage important de son jugement professionnel pour identifier les incertitudes relatives aux traitements fiscaux et revoit les jugements et estimations réalisés en présence d'un changement de faits et de circonstances qui modifient ses prévisions quant à l'acceptabilité d'un traitement fiscal donné ou les estimations préparées sur les effets de l'incertitude, ou les deux.

Étant donné que des positions fiscales incertaines se réfèrent à la définition des impôts sur le revenu, la Société présente les actifs/passifs fiscaux incertains comme des impôts courants (à court terme) ou des impôts différés.

Pertes attendues sur les créances commerciales

À la date du rapport, la société estime l'existence possible de pertes attendues sur les créances commerciales.

Les provisions pour pertes attendues sur les actifs financiers sont basées sur des hypothèses concernant le risque de défaut et les pertes attendues correspondantes si le défaut se produit. Pour formuler ces hypothèses et sélectionner les données permettant de calculer la perte attendue, la direction utilise son propre jugement professionnel, basé sur son expérience historique, sur les conditions actuelles du marché, ainsi que sur des estimations prévisionnelles à la fin de chaque période de reporting.

La provision pour créances douteuses est déterminée sur la base de la prévision de perte déterminée par le modèle de prévision de la perte de crédit attendue (expected credit loss, ECL). L'ECL, calculée à partir de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (loss given default, LGD) et de l'exposition au risque en cas de défaut (EAD), est la différence entre les flux de trésorerie dus en vertu du contrat et les flux de trésorerie attendus des actifs financiers (y compris les recouvrements manqués) actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine.

Les pertes dues à la dépréciation des créances commerciales sont présentées comme des pertes de valeur nettes dans le résultat d'exploitation, de même que les reprises ultérieures.

Avantages sociaux pour les employés

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est déterminé à l'aide d'évaluations actuarielles.

Les calculs des coûts et des engagements liés à ces plans sont basés sur des estimations faites par des consultants actuariels, qui utilisent une combinaison de facteurs statistico-actuariels, notamment des données statistiques relatives aux années passées et des prévisions de coûts futurs. Les taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des prêts, les futures augmentations de salaire, les taux de mortalité et l'augmentation future des pensions sont également considérés comme des éléments d'estimation. En raison de la nature à long terme de ces plans, ces estimations sont soumises à un degré important d'incertitude.

Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être exposée à des passifs d'un montant significatif, pour lesquels il n'est pas toujours objectivement possible de prévoir le résultat final. L'évaluation des risques associés à ces procédures est basée sur des éléments complexes qui, par leur nature, impliquent le recours au jugement des administrateurs, en tenant également compte des éléments acquis par les consultants externes qui assistent la société, en ce qui concerne leur classification parmi les passifs éventuels ou au titre des passifs.

Leasing

La comptabilisation des contrats de crédit-bail selon le critère envisagé par la norme IFRS 16 nécessite la réalisation de certaines estimations, se référant notamment à :

- l'estimation de la durée d'un contrat de location en présence d'options de renouvellement ou de résiliation anticipée ;
- l'estimation du taux d'actualisation correspondant.

Estimation de la durée d'un contrat de crédit-bail

La Société détermine la durée du contrat de crédit-bail comme la période non résiliable du contrat de crédit-bail à laquelle il faut ajouter à la fois les périodes couvertes par l'option de prolongation du contrat de crédit-bail, s'il existe une certitude raisonnable d'exercer cette option, et les périodes couvertes par l'option de résiliation du contrat de crédit-bail s'il existe une certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

La Société a la possibilité, pour certains de ses contrats de location, de prolonger le contrat de location ou de le résilier de manière anticipée. La Société applique son jugement pour évaluer s'il existe une certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement. Cela dit, la Société considère tous les facteurs pertinents qui pourraient conduire à une incitation économique à exercer les options de renouvellement ou à conclure le contrat.

En présence d'options de renouvellement qui peuvent être exercées par les deux parties contractantes, la Société a pris en compte l'existence ou non de facteurs économiques dissuasifs importants pour refuser la demande de renouvellement, comme l'exige le paragraphe B34 de la norme IFRS 16. En présence d'options qui ne peuvent être exercées que par l'une des deux parties, la société a considéré le paragraphe B35 de l'IFRS 16. L'application de ce qui précède, en tenant compte des faits et des circonstances spécifiques ainsi que de l'estimation de la probabilité d'exercice de l'option, a conduit à considérer généralement la durée initiale du bail (en moyenne égale à 6 ans), sans prévoir l'exercice d'options de renouvellement. Ce n'est que pour les biens considérés comme stratégiques par la société que l'option de renouvellement de 6 ans prévue contractuellement a été prise en compte dans la durée du bail et donc dans le calcul de la durée de vie utile des biens. Ces prévisions sont conformes aux hypothèses formulées dans le plan d'affaires le plus récent pour la période 2021-2025, approuvé par la direction.

Après la date d'entrée en vigueur de l'accord, la Société revoit sa durée si un événement majeur ou un changement significatif de circonstances se produit qui, selon la volonté de la Société, a un impact sur la certitude raisonnable du preneur d'exercer une option non incluse précédemment dans sa détermination de la durée du bail ou de ne pas exercer une option incluse précédemment dans sa détermination de la durée du bail. En novembre 2019, une décision a été publiée qui clarifie la manière dont les concepts de période non résiliable, de durée du contrat de location (considérée aux fins de la comptabilisation du passif) et de période d'exigibilité (" période d'exigibilité " utile pour identifier le moment où le contrat ne génère plus de droits et d'obligations exigibles) sont interprétés et liés les uns aux autres aux fins de l'application de la norme IFRS 16. La décision a permis de clarifier que, aux fins de l'identification de la période exécutoire, le preneur doit considérer le moment contractuel où les deux parties impliquées peuvent exercer leur droit de résilier le contrat sans encourir de pénalités qui ne sont pas sans importance ; le concept de pénalité ne doit pas avoir un sens purement contractuel mais doit être interprété en considérant tous les aspects économiques du contrat. Une fois la période exécutoire identifiée, le bailleur évalue en présence d'options de renouvellement ou de résiliation pour quelle période il est raisonnablement certain de contrôler le droit d'utilisation de l'actif et détermine donc la durée du bail. A la date de préparation de ces états financiers, la Société a pris en compte ces discussions et conclusions et continuera à suivre leur évolution dans le temps.

L'échéance par tranches de temps des dettes de leasing est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<1 an	1 396 043	1 170 712
1-2 ans	1 420 588	1 200 311
2-3 ans	1 267 534	1 196 943
3-4 ans	1 041 500	1 050 112
4-5 ans	626 606	827 367
>5 ans	1 918 681	933 460
Total	7 670 952	6 378 905

Des informations sont fournies ci-dessous sur la valeur nominale des paiements de leasing de la société, ventilées entre paiements fixes et paiements variables :

(en euros)	Paiements fixes	Paiements variables	Total
Au 31 décembre 2020			
Frais fixe	1 040 052	-	1 040 052
Frais variables avec paiement minimum	-	51 493	51 493
Total	1 040 052	51 493	1 091 545
Au 31 Décembre 2019			
Frais fixe	1 213 351	-	1 213 351
Frais variables avec paiement minimum	-	51 333	51 333
Total	1 213 351	51 333	1 264 684

Estimation du taux d'actualisation

La Société ne peut pas facilement déterminer le taux d'intérêt implicite des contrats de location et utilise donc le taux d'emprunt marginal pour évaluer les dettes de location. Ce taux correspond à ce que le preneur devrait payer pour un prêt d'une durée et d'une garantie similaires, qui est nécessaire pour obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire et peut être déterminé au niveau du contrat individuel ou du portefeuille de contrats. La société estime le taux d'emprunt marginal en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) si elles sont disponibles.

2.2 Résumé des principaux principes comptables

a) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Celle-ci requiert la comptabilisation à la juste valeur des actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non comptabilisées précédemment) et des passifs identifiables (y compris les passifs éventuels) de la société acquise.

Le goodwill et d'autres actifs à durée d'utilité indéterminée acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués au coût représenté par l'excédent du montant total payé sur les actifs nets identifiables acquis et les passifs assumés par la société.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges et classés dans les frais administratifs.

Le goodwill et les autres actifs à durée de vie indéfinie sont soumis à des tests pour identifier d'éventuelles réductions de valeur (dépréciation), conformément aux dispositions de l'IAS 36, sur une base annuelle, à moins que des événements spécifiques ou des changements de circonstances n'entraînent la possibilité, à des moments différents, de vérifier une telle dépréciation. Les éléments qui répondent à la définition d'« actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises » ne sont comptabilisés séparément que si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Pour les besoins de l'analyse de la dépréciation, le goodwill et les autres actifs à durée d'utilité indéterminée acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont affectés, à la date d'acquisition, aux unités génératrices de trésorerie individuelles de la Société, ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement, indépendamment du fait que d'autres actifs ou passifs de la Société soient affectés à ces unités ou groupes d'unités.

b) Transactions « sous contrôle commun »

Dans le cas de regroupements d'entreprises impliquant des entités soumises à un contrôle commun, étant donné qu'à la lumière des normes comptables établies, le contenu de l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » n'est pas applicable selon les motifs d'exclusion spécifiques contenus dans la norme elle-même, le critère communément accepté dans des opérations similaires de « mise en commun d'intérêts » a été identifié comme le critère de comptabilisation de l'opération en question.

Compte tenu de la finalité purement de réorganisation de ces opérations, celles-ci ont donc été enregistrées sur la base de la continuité des valeurs comptables dans les états financiers des sociétés impliquées, sans reconnaissance des effets économiques.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs sans consistance physique, identifiables, contrôlés par l'entreprise et capables de produire des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles achetées ou produites en interne sont comptabilisées à l'actif, conformément aux dispositions de la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, lorsqu'il est probable que l'utilisation de l'actif générera des avantages économiques futurs et que le coût de l'actif peut être déterminé de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles, dont la durée d'utilité est finie, sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production, y compris les frais accessoires directement attribuables nécessaires pour rendre l'actif disponible pour l'utilisation. Les coûts de développement sont comptabilisés en tant qu'immobilisation incorporelle uniquement lorsque la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle peut être démontrée, ainsi que la capacité, l'intention et la disponibilité des ressources pour achever l'actif afin de l'utiliser ou de le vendre. Les charges de recherche sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les immobilisations incorporelles sont systématiquement amorties sur la période de leur durée de vie résiduelle. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la base de la durée d'utilité estimée, qui est revue au moins une fois par an ; toute modification des critères d'amortissement est appliquée de manière prospective. L'amortissement commence lorsque l'actif incorporel est disponible pour être utilisé. Par conséquent, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore disponibles pour l'utilisation ne sont pas amorties mais sont soumises à un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées soit au moment de leur cession (à la date à laquelle le bénéficiaire en obtient le contrôle), soit lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Tout profit ou perte, comptabilisé dans le compte de résultat, est déterminé comme la différence entre la contrepartie nette découlant de la cession, déterminée conformément aux dispositions de la norme IFRS 15 concernant le prix de la transaction, et la valeur comptable nette de l'actif éliminé.

Les durées d'utilité utilisées pour l'amortissement sont résumées ci-dessous :

Description	Vie utile
Logiciel	5 ans
Site web	5 ans

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production, y compris les frais accessoires et les coûts directs nécessaires pour rendre les actifs disponibles, nets des amortissements cumulés correspondants et des pertes de valeur cumulées.

Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie des machines et des installations lorsqu'ils sont encourus, s'ils sont conformes aux critères de comptabilisation. Lorsqu'il est nécessaire de remplacer périodiquement des parties importantes des installations et des machines, la société les amortit séparément sur la base de leur durée de vie spécifique. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les améliorations apportées aux actifs de tiers, représentées par des travaux effectués sur des actifs loués qui ne répondent pas à l'exigence de séparabilité et d'identifiabilité autonomes, sont amorties en fonction de la durée d'utilité ou, si elle est plus courte, de la durée du bail, en tenant également compte des éventuelles périodes de renouvellement, si l'exercice de l'option de renouvellement est raisonnablement certain.

Les durées d'utilité utilisées pour l'amortissement sont présentées ci-dessous :

Description	Vie utile	
Bâtiments	33 ans	
Constructions légères	10 ans	
Machines, appareils et équipements Divers	6,66 ans	
Teillage	10 ans	
Meubles	6,66 ans	
Machines de bureau électroniques	5 ans	
Systèmes et équipements de levage	13,33 ans	
Autres actifs	5 ans- 6,66 ans	La valeur
Améliorations locatives	5 ans	résiduelle et la durée d'utilité

des immobilisations corporelles sont réexaminées au moins à la fin de chaque exercice et si, indépendamment des amortissements déjà comptabilisés, il existe une dépréciation déterminée sur la base de l'application de la norme IAS 36, l'immobilisation est dépréciée en conséquence ; si, au cours des exercices suivants, les raisons de la dépréciation ne sont plus valables, sa valeur est rétablie dans la limite de la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette de la dépréciation ou de l'amortissement) si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices précédents.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle et de tout composant significatif initialement comptabilisé est éliminée au moment de la cession (c'est-à-dire à la date à laquelle l'acheteur en obtient le contrôle) ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit/la perte qui émerge au moment de la décomptabilisation de l'actif (calculé(e) comme la différence entre la valeur comptable nette de l'actif et la contrepartie reçue) est comptabilisé(e) dans le compte de résultat lorsque l'élément est décomptabilisé.

e) Actifs loués

Le contrat est, ou contient, un bail si, en échange d'une contrepartie, il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée. Lorsque la Société agit en tant que preneur, elle comptabilise, à la date d'entrée en vigueur, un actif constitué du droit d'utilisation et un passif du contrat de location.

Actifs constitués par le droit d'utilisation (Droits d'utilisation)

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont comptabilisés au coût net de l'amortissement cumulé et comprennent le montant de l'évaluation initiale de la dette de location, les paiements dus au titre de la location effectués à la date effective ou avant, nets des incitations à la location reçues, les coûts directs initiaux encourus et, le cas échéant, les coûts et l'activité de démantèlement correspondante.

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile estimée.

Si, à la fin de la période de location, la propriété est transférée au locataire ou si le coût de l'actif du droit d'utilisation reflète le fait que le locataire exercera l'option d'achat, la période d'amortissement correspond à la durée de vie utile de l'actif sous-jacent.

Les actifs constitués par le droit d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation comme indiqué dans le paragraphe « Dépréciation des actifs non financiers ».

Passifs liés à des contrats de location

Les passifs au titre de la location sont comptabilisés à la valeur actualisée des paiements dus sur la durée du contrat de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, et comprennent les paiements fixes nets de toute prime de location à recevoir, les paiements variables dus au titre de la location qui dépendent d'un indice ou d'un taux, les montants que le preneur est censé payer à titre de garantie de la valeur résiduelle, le prix d'exercice de l'option d'achat, si le preneur a une certitude raisonnable d'exercer l'option, les indemnités de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location tient compte de l'exercice par le preneur de l'option de résiliation du contrat de location.

Les paiements dus au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite de la location, si celui-ci peut être facilement déterminé. Si cela n'est pas possible, le taux d'emprunt marginal est utilisé, c'est-à-dire le taux d'intérêt qui devrait être payé pour un emprunt, d'une durée similaire et avec des garanties similaires, nécessaire pour obtenir un actif de valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un contexte économique similaire. Les taux d'emprunt marginaux appliqués ont été déterminés sur la base de la tranche d'échéance à laquelle appartiennent les contrats.

La valeur des dettes de location est augmentée pour tenir compte des intérêts et diminuée pour tenir compte des paiements effectués. En outre, la valeur comptable des dettes de location est réévaluée en cas de modification de la durée du contrat de location, de modification de l'évaluation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent, de modification des paiements futurs dus au titre de la location résultant d'une modification de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer les paiements.

La société inclut toute période d'extension couverte par l'option de renouvellement dans la durée du contrat, lorsqu'il est supposé avec une certitude raisonnable que celle-ci sera exercée, compte tenu également de l'expérience acquise. Une condition pour le renouvellement de la durée est également que la société peut exercer l'option sans le consentement de la contrepartie ou que le bailleur est exposé à une pénalité significative en cas de résiliation du contrat.

En adoptant la norme IFRS 16, la Société a également fait usage des expédients pratiques suivants :

- classification des contrats qui expirent dans les 12 mois de la date de transition comme un contrat de location à court terme et dont l'actif sous-jacent est de valeur modeste (contrat de location de faible valeur). Pour ces contrats, les échéances de location ont été comptabilisées dans le compte de résultat sur une base linéaire ;
- l'utilisation des informations présentes à la date de transition pour déterminer la durée du bail, en tenant compte notamment de l'exercice des options de prolongation et de résiliation anticipée.

En ce qui concerne les modifications contractuelles découlant de la pandémie de Covid-19, la société a décidé de ne pas appliquer l'avantage pratique accordé par l'amendement à l'IFRS 16 « Concessions de loyer liées à Covid-19 - amendement à l'IFRS 16 », et a donc comptabilisé les réductions des loyers contractuels pour l'année 2020 comme une modification contractuelle, avec un nouveau calcul du droit d'utilisation et un nouveau calcul simultané de la dette de location.

f) Placements en actions

La valeur comptable de ces participations, y compris éventuellement le goodwill, est soumise à un test de dépréciation si les conditions prévues par les dispositions de l'IAS 36 sont réunies.

g) Dépréciation d'actifs non financiers

Pour chaque exercice, il est déterminé s'il existe ou non des indicateurs de dépréciation des actifs à durée de vie définie et donc, pour ces actifs, si de tels indicateurs apparaissent, le test de dépréciation est effectué.

Les actifs qui ne sont pas encore prêts à être utilisés sont soumis à un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment en présence d'indicateurs de dépréciation.

La société applique la norme IAS 36 pour déterminer, pour chaque période de référence, si les actifs de chaque point de vente individuel, tant pour les points de vente détenus en propre que pour les points de vente loués, subissent des pertes de valeur. L'enregistrement des éventuelles pertes de valeur est effectué suite aux tests de dépréciation, réalisés pour chaque point de vente, afin d'évaluer si la valeur comptable de celui-ci est au moins égale ou supérieure à la valeur recouvrable. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, cet actif a subi une perte de valeur et est par conséquent déprécié pour le ramener à la valeur recouvrable.

Pour déterminer le montant de l'investissement à soumettre au test de dépréciation relatif aux points de vente loués, on considère à la fois les actifs en droit d'utilisation et les améliorations qui leur sont apportées, représentées par les travaux effectués sur les actifs loués qui ne répondent pas à l'exigence de séparabilité et d'identifiabilité autonomes.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de flux de trésorerie moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité, et est déterminée pour chaque actif individuel, sauf dans le cas où cet actif génère des flux de trésorerie qui ne sont pas largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs, auquel cas la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de flux de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Pour déterminer la juste valeur moins les coûts de vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte, si elles sont disponibles. Si de telles transactions ne peuvent être identifiées, un modèle d'évaluation approprié est utilisé.

Pour déterminer la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés, en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques de l'actif.

Aux fins de l'estimation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont dérivés des plans d'affaires, qui constituent la meilleure estimation que la société puisse faire des conditions économiques attendues au cours de la période couverte par le plan ; le taux de croissance à long terme utilisé pour estimer la valeur finale de l'actif ou de l'unité est conforme au taux de croissance moyen à long terme du secteur, du pays ou du marché de référence et, le cas échéant, peut être nul ou peut également être négatif.

Les flux de trésorerie futurs sont estimés en fonction des conditions actuelles : les estimations ne tiennent donc compte ni des avantages découlant de restructurations futures pour lesquelles la Société n'est pas encore engagée, ni des investissements futurs destinés à améliorer ou à optimiser l'actif ou l'unité.

Les pertes de valeur subies par les activités poursuivies sont comptabilisées dans le compte de résultat dans les catégories de coûts correspondant à la fonction de l'actif qui a fait apparaître la perte de valeur. À chaque date de clôture, la Société évalue également l'existence éventuelle d'indicateurs d'une diminution de la perte de valeur précédemment comptabilisée et, si de tels indicateurs existent, elle établit une nouvelle estimation de la valeur recouvrable.

La valeur d'un actif précédemment déprécié ne peut être réintégrée que si des changements sont intervenus dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif après la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est ramenée à la valeur recouvrable, sans toutefois que la valeur augmentée puisse dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices précédents.

Chaque réintégration est comptabilisée comme un produit dans le compte de résultat ; après la comptabilisation d'une reprise de valeur, la charge d'amortissement de l'actif est ajustée dans les périodes futures, afin de répartir la valeur comptable modifiée, nette de toute valeur résiduelle, de manière linéaire sur la durée d'utilisation restante. Le goodwill ne peut pas faire l'objet de reprises.

h) Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité. Ils sont comptabilisés et évalués selon les normes IAS 32 et IFRS 9.

Un actif ou un passif financier est comptabilisé dans les états financiers lorsque, et seulement lorsque, la société devient parties aux clauses contractuelles de l'instrument.

i) Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés selon les méthodes d'évaluation ultérieures, c'est-à-dire au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Fair Value through Other Comprehensive Income, FVOCI) et à la juste valeur par le biais du résultat (Fair Value through Profit or Loss, FVPL).

La classification des actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique que la société utilise pour leur gestion. A l'exception des créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative ou pour lesquelles la Société a appliqué la méthode pratique, la Société évalue initialement un actif financier à sa juste valeur plus les coûts de transaction, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas comptabilisé à sa juste valeur dans le compte de résultat. Les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement significative ou pour lesquelles la Société a appliqué l'expédient pratique sont évaluées au prix de transaction déterminé conformément à la norme IFRS 15, tel que commenté dans le paragraphe « Produits des contrats avec les clients ». Pour qu'un actif financier puisse être classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur comptabilisée dans le compte de résultat global, il doit générer des flux de trésorerie qui dépendent uniquement du principal et des intérêts sur le montant du capital à rembourser (ce que l'on appelle les « uniquement des paiements de principal et d'intérêts (solely payments of principal and interest, SPPI) »). Cette mesure est appelée le test SPPI et est effectuée au niveau de l'instrument. Pour les besoins de la comptabilisation ultérieure, les actifs financiers sont classés en quatre catégories :

1 Actifs financiers au coût amorti

La société évalue les actifs financiers au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est la possession d'actifs financiers visant à collecter des flux de trésorerie contractuels et
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient des flux de trésorerie à certaines dates représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts sur le montant du capital à rembourser.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque l'actif est éliminé, modifié ou réévalué.

2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Société évalue les actifs liés à des instruments de dette à la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier prévoient des flux de trésorerie à certaines dates représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts calculé sur le montant du capital à rembourser.

Pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur, ainsi que les reprises, sont enregistrés dans le compte de résultat et sont calculés de la même manière que les actifs financiers évalués au coût amorti. Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Lors de l'élimination, la variation cumulée de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est reclassée dans le compte de résultat.

3 Investissements dans des instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, la Société peut choisir irrévocablement de classer ses participations en tant qu'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsqu'elles répondent à la définition des instruments de capitaux propres conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et ne sont pas détenues à des fins de transaction. La classification est déterminée pour chaque instrument individuel.

Les profits et pertes réalisés sur ces actifs financiers ne sont jamais repris dans le compte de résultat. Les dividendes sont comptabilisés en tant que produits financiers dans le compte de résultat lorsque le droit au paiement a été résolu, sauf lorsque la Société bénéficie de ces produits en tant que recouvrement d'une partie du coût de l'actif financier, auquel cas ces bénéfices sont enregistrés dans le compte de résultat global. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à des tests de dépréciation.

4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend les actifs détenus à des fins de transaction, les actifs désignés lors de leur première comptabilisation en tant qu'actifs financiers à la juste valeur avec des variations comptabilisées dans le compte de résultat, ou les actifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur, conformément aux exigences obligatoires. Les actifs détenus à des fins de transaction sont tous les actifs acquis pour être vendus ou rachetés à court terme. Les dérivés, y compris les dérivés incorporés, sont classés comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture efficaces. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentés uniquement par des paiements de principal et d'intérêts sont classés

et évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, quel que soit le modèle économique. Les instruments financiers à la juste valeur dont les variations sont évaluées par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations nettes de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé pour la première fois (c'est-à-dire retiré de la situation financière du Groupe) lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont éteints, ou que
- la Société a transféré le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif à un tiers ou a assumé une obligation contractuelle de les payer intégralement et sans délai et (a) a substantiellement transféré tous les risques et avantages de la propriété de l'actif financier, ou (b) n'a pas transféré ou retenu substantiellement tous les risques et avantages de l'actif, mais a transféré le contrôle de celui-ci.

j) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés, au moment de leur comptabilisation initiale, parmi les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sont représentés par les hypothèques et les prêts.

Tous les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur à laquelle, dans le cas des hypothèques, des prêts et des dettes, les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables sont ajoutés.

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les hypothèques et les prêts, y compris les découverts.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.
- Passifs financiers au coût amorti (financements et prêts)

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers à la juste valeur avec variations comptabilisées dans le compte de résultat comprennent les passifs détenus à des fins de transaction et les passifs financiers initialement enregistrés à la juste valeur avec variations comptabilisées dans le compte de résultat.

Passifs financiers au coût amorti (financements et prêts)

Après leur comptabilisation initiale, les prêts sont évalués selon le critère du coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les bénéfices et les pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le passif est éteint, ainsi qu'au cours du processus d'amortissement.

Le coût amorti est calculé en comptabilisant la décote ou la prime à l'acquisition et les frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement au taux d'intérêt effectif est inclus dans les charges financières du compte de résultat.

Le passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation contractuelle est remplie, annulée ou échue.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs en espèces, c'est-à-dire les valeurs qui répondent aux exigences de disponibilité sur demande ou à très court terme (avec une échéance prévue de trois mois au plus tard), de réussite ou d'absence de frais de recouvrement, et sont évaluées à leur juste valeur. Aux fins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne comprennent pas les découverts bancaires à la fin de l'exercice.

l) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'achat (déterminé selon le critère du coût moyen pondéré) et de la valeur nette présumée réalisable (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, net des coûts estimés pour réaliser la vente) sur la base des tendances du marché. Les retours, les remises commerciales, les rabais et les primes sont déduits du coût d'achat.

Les stocks dont la valeur de réalisation que l'on peut déduire des tendances du marché est inférieure à la valeur comptable relative font l'objet d'une dépréciation potentielle. Si, en tout ou en partie, les conditions de la dépréciation ne sont plus valables en raison de l'augmentation de la valeur de réalisation déduite des tendances du marché, la correction de valeur est effectuée dans les limites du coût initialement encouru.

En considération des politiques de gestion des stocks, qui permettent actuellement un taux de rotation élevé des stocks, la société n'enregistre aucune provision pour obsolescence des stocks à la date du rapport.

m) Avantages sociaux pour les employés

Les avantages garantis aux employés, versés au moment ou après la fin de la relation de travail par le biais de régimes à prestations définies (indemnité de départ), sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le droit est acquis.

Le passif relatif aux régimes à prestations définies, net de tout actif servant le régime, est déterminé sur la base d'hypothèses actuarielles et est comptabilisé selon le principe de la comptabilité d'engagement en fonction des prestations de travail nécessaires pour obtenir les avantages.

Le coût des prestations prévues par les régimes à prestations définies est déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les bénéfices et pertes actuariels sont comptabilisés directement dans le compte de résultat global, comme l'exige la norme IAS 19. Les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies doivent être déterminés en multipliant le passif net par le taux d'actualisation.

L'évaluation actuarielle du passif a été confiée à des actuaires indépendants.

Le montant reflète non seulement les dettes accumulées à la date du bilan, mais aussi les futures augmentations de salaire et la dynamique statistique correspondante.

Les avantages garantis aux employés par le biais de régimes à cotisations définies (également en vertu des récentes modifications apportées à la législation nationale sur les pensions) sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice et donnent lieu, dans le même temps, à la reconnaissance d'un passif évalué à sa valeur nominale.

n) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des obligations de la société de nature juridique, contractuelle ou implicite, découlant d'un événement passé. Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées s'il est probable que ces charges se matérialiseront et s'il est possible d'en faire une estimation fiable.

S'il est estimé que ces obligations se réaliseront au-delà de douze mois et que les effets liés sont significatifs, elles sont actualisées à un taux d'actualisation qui tient compte du coût de l'argent et du risque spécifique du passif comptabilisé. Tout changement dans l'estimation des provisions est reflété dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle il se produit. Dans les cas où l'actualisation est effectuée, l'augmentation de la provision due au passage du temps et tout effet dérivant du changement du taux d'actualisation sont comptabilisés comme une charge financière.

o) Revenus des contrats avec les clients

Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des actifs est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie que la société s'attend à recevoir en échange de ces actifs. Ce transfert de contrôle a normalement lieu avec la livraison des biens au client final et avec le paiement correspondant de la contrepartie. Les produits de ces ventes sont comptabilisés sur la base du prix spécifique, net des remises estimées. Il n'y a pas d'éléments de financement significatifs, étant donné que des paiements différés ne sont pas accordés sur les ventes. La Société applique la méthode pratique pour les avances à court terme reçues des clients. Le montant de la contrepartie promise n'est, en effet, pas ajusté pour tenir compte des composantes financières significatives si le délai entre le transfert des biens ou services promis et le paiement est inférieur ou égal à un an.

La Société reconnaît le droit de retour à leurs clients, garantissant un délai de 15 jours à compter de l'achat des marchandises pour les retourner, pour autant qu'il s'agisse d'articles intacts et non portés. En cas de retour, le client a le droit alternativement :

- au remplacement du vêtement par un autre vêtement du même modèle, en substituant la taille et la couleur.
- au remplacement du vêtement par un autre vêtement présent dans le magasin, le cas échéant en payant la différence (si le vêtement choisi est plus cher que le vêtement retourné) ou en recevant un bon pour la différence émise (si le vêtement choisi coûte moins cher)
- à un remboursement, avec l'autorisation de la direction
- à l'émission d'un bon d'achat pour le montant total.

Si le bon est émis, il peut être dépensé dans les 60 jours civils.

La Société utilise la méthode de la valeur attendue pour estimer la valeur des actifs qui ne seront pas restitués, correspondant en grande partie aux bons émis à la date du bilan, conformément aux dispositions de la norme IFRS 15. En référence à ce cas, la Société a comptabilisé des passifs pour les retours pour 68 000 euros au 31 décembre 2020. Il n'existe pas non plus de programmes de fidélisation de la clientèle.

Équilibres contractuels

Créances commerciales

Une créance est enregistrée si la contrepartie est inconditionnellement due par le client (c'est-à-dire qu'il suffit que le temps s'écoule pour que le paiement de la contrepartie soit obtenu). Se référer au paragraphe « Instruments financiers ».

Passifs contractuels

Le passif contractuel est une obligation de transférer au client des biens ou des services pour lesquels la société a déjà reçu la contrepartie (ou pour lesquels une partie de la contrepartie est due). Le passif contractuel est comptabilisé si le paiement a été reçu ou si le paiement est dû (selon la première éventualité) par le client avant que la Société ne lui ait transféré le contrôle des biens ou des services. Les obligations découlant du contrat sont comptabilisées en tant que produits lorsque la Société satisfait aux obligations de performance du contrat correspondant (c'est-à-dire que le contrôle des actifs a été transféré au client).

p) Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une certitude raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions y afférentes sont remplies. Les subventions liées à des éléments de coût sont comptabilisées comme des produits, mais sont systématiquement réparties entre les exercices financiers de manière à être proportionnelles à la comptabilisation des coûts qu'elles visent à compenser. Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées comme des produits sur une base linéaire sur la durée de vie utile prévue de l'actif de référence.

q) Coûts

Les coûts sont comptabilisés lorsqu'ils se rapportent à des biens et services vendus ou consommés au cours de l'année ou par distribution systématique, ou lorsqu'il n'est pas possible d'identifier leur utilité future, conformément au principe d'inhérence et de comptabilité d'exercice.

Les coûts sont comptabilisés selon leur nature, en tenant compte des principes applicables dans le cadre des IFRS.

r) Produits et charges financiers

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif, c'est-à-dire en utilisant le taux d'intérêt qui rend toutes les entrées et sorties financièrement équivalentes (y compris les primes, escomptes, commissions, etc.) qui composent une transaction donnée.

s) Impôts sur le revenu

Impôts courants

Les impôts sur le résultat de la période ont été déterminés sur la base de la meilleure estimation du taux moyen pondéré attendu pour l'ensemble de l'année.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont répartis selon la méthode d'affectation globale (méthode du passif), c'est-à-dire qu'ils sont calculés sur toutes les différences temporaires qui apparaissent entre la valeur des actifs et passifs déterminée à des fins fiscales et la valeur comptable relative, à l'exception du goodwill.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'imposition dont on s'attend, à la date du bilan, à ce qu'ils soient applicables à l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif éteint.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est considéré comme probable que le revenu imposable sera au moins égal au montant des différences qui s'inverseront dans les exercices au cours desquels les différences temporaires relatives seront annulées.

La valeur des actifs d'impôts différés à reporter dans les états financiers est revue à chaque date de clôture de bilan et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que des bénéfices fiscaux suffisants seront disponibles à l'avenir pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ce crédit, également en raison de changements dans la législation fiscale de référence.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une charge ou un produit de l'exercice. Toutefois, les impôts courants et différés sont débités ou crédités directement dans les capitaux propres ou dans le compte de résultat global s'ils se rapportent à des entrées dans les états financiers enregistrées directement dans ces postes.

t) Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction régulière entre opérateurs de marché à la date d'évaluation sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif. La juste valeur d'un passif reflète le risque de défaut.

Certains critères comptables et obligations d'information appliqués par la Société exigent la détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers.

Lorsqu'ils sont disponibles, la Société détermine la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix coté sur un marché actif pour le même instrument. Un marché est considéré comme « actif » lorsque des transactions pour un actif ou un passif particulier ont lieu avec une fréquence et des volumes suffisants pour fournir des informations utiles à la détermination du prix sur une base continue.

En l'absence de prix cotés sur des marchés actifs, la Société utilise des techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent l'utilisation de données non observables. Les techniques choisies prennent en compte les facteurs qui seraient considérés par les parties à une transaction pour décider du prix.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est mesurée ou indiquée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs, comme décrit ci-dessous :

- Niveau 1 - les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- Niveau 2 - les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif ;
- Niveau 3 - techniques d'évaluation pour lesquelles les données d'entrée ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

L'évaluation de la juste valeur est classée entièrement dans le même niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel est classée la donnée d'entrée du niveau hiérarchique le plus bas utilisé pour l'évaluation.

Pour les actifs et les passifs comptabilisés dans les états financiers à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en revoyant la catégorisation (sur la base de la donnée du niveau le plus bas, qui est significative aux fins de l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité) à chaque date de clôture.

u) Transactions en devises étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période comptable. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une devise étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes sur les taux de change des devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat et enregistrés dans les produits et charges financiers.

3. Nouvelles normes et interprétations comptables en vigueur à partir du 1er janvier 2020

À compter du 1er janvier 2020 les nouvelles normes comptables et/ou interprétations et amendements de normes précédemment en vigueur suivants sont applicables par la Société. La Société n'a pris aucune disposition pour l'adoption anticipée d'une autre norme, interprétation ou amendement publié mais non encore entré en vigueur.

Amendements à l'IFRS 3 : Définition d'une entreprise

Les amendements à l'IFRS 3 précisent que, pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs doit inclure au moins un intrant et un processus sous-jacent qui, ensemble, contribuent de manière significative à la capacité de créer un extrant. En outre, il a été précisé qu'une entreprise peut exister sans inclure tous les intrants et processus nécessaires à la création d'un extrant. Ces changements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de la Société mais pourraient avoir un impact sur les années futures si la Société effectue des regroupements d'entreprises.

Amendements aux normes IFRS 7, IFRS 9 et IAS 39 : Réforme du référentiel de taux d'intérêt

Les amendements aux normes IFRS 9 et IAS 39 prévoient un certain nombre d'expédients pratiques qui s'appliquent aux relations de couverture qui sont directement impactées par la réforme des taux d'intérêt de référence. Une relation de couverture qui est impactée par la réforme est sujette à des incertitudes quant au moment et à l'ampleur des flux de trésorerie basés sur le taux de référence par rapport à l'instrument couvert. Ces changements n'ont aucun impact sur les états financiers de la Société car il n'y a pas de couverture de taux d'intérêt.

Amendements à IAS 1 et IAS 8 - Définition de la matérialité

Les amendements fournissent une nouvelle définition de l'importance relative qui stipule qu'une information est importante s'il est raisonnable de supposer que son omission, son inexactitude ou sa dissimulation pourrait affecter les décisions que les utilisateurs clés des états financiers à usage général prennent sur la base de ces états financiers, qui fournissent des informations financières sur l'entité spécifique qui prépare les états financiers.

La pertinence dépend de la nature ou de l'étendue de l'information, ou des deux. Une entité évalue si l'information, individuellement ou en combinaison avec d'autres informations, est significative dans le contexte des états financiers, pris dans leur ensemble. L'information est cachée si elle est communiquée de manière à avoir, pour les principaux utilisateurs des états financiers, un effet similaire à celui de l'omission ou de l'indication incorrecte de la même information. Ces changements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de la Société et aucun impact futur n'est attendu.

Cadre conceptuel de l'information financière publié le 29 mars 2018.

Le Cadre conceptuel ne représente pas une norme et aucun des concepts qu'il contient ne prévaut sur les concepts ou les exigences d'une norme. L'objectif du Cadre conceptuel est de soutenir l'IASB dans l'élaboration des normes, d'aider les éditeurs à développer des méthodes comptables homogènes lorsqu'il n'existe pas de normes applicables dans les circonstances spécifiques, et d'aider toutes les parties concernées à comprendre et à interpréter les normes.

La version révisée du Cadre conceptuel inclut quelques nouveaux concepts, fournit des définitions et des critères de comptabilisation actualisés pour les actifs et les passifs, et clarifie certains concepts importants. Ces changements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de la Société.

Amendement à l'IFRS 16 Covid-19 Concessions locatives liées

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 16. L'amendement permet au preneur de ne pas appliquer les exigences de la norme IFRS 16 sur les effets comptables des changements contractuels pour les réductions des paiements de loyer accordées par les bailleurs qui sont une conséquence directe de l'épidémie Covid-19. Le changement introduit un expédient pratique par lequel un preneur peut choisir de ne pas considérer si les réductions des redevances de location représentent des changements contractuels. Un preneur qui choisit d'utiliser cet expédient comptabilise ces réductions comme si elles n'étaient pas des changements contractuels dans le champ d'application d'IFRS 16.

Les modifications sont applicables aux états financiers dont la période comptable commence le 1er juin 2020 ou après. L'adoption anticipée est autorisée. Ces changements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de la Société, car la Société n'a pas adopté cet expédient pratique pour mesurer les effets comptables des modifications contractuelles stipulées en 2020 sur les contrats de location existants.

4. Normes, amendements et interprétations comptables non encore applicables

Quelques normes et interprétations sont illustrées ci-dessous qui, sur la base des informations actuellement disponibles à la date de préparation des états financiers, avaient déjà été publiées mais n'étaient pas encore en vigueur. La Société envisage d'adopter ces normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Amendements à l'IAS 1 : Classification des passifs comme courants ou non courants

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications des paragraphes 69 à 76 de l'IAS 1 afin de préciser les exigences relatives au classement des passifs comme courants ou non courants. Les modifications clarifient :

- ce que l'on entend par droit de report de l'échéance
- que le droit de report doit exister à la fin de l'exercice financier
- que la classification n'est pas influencée par la probabilité avec laquelle l'entité exercera son droit de report

- que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres, l'échéance du passif n'a pas d'incidence sur son classement.

Les amendements entreront en vigueur pour les exercices commençant le 1er janvier 2023 ou après, et doivent être appliqués de manière rétrospective. La société estime que les amendements n'auront pas d'impact significatif sur les états financiers, à moins que la renégociation des contrats de prêt existants ne devienne nécessaire à l'avenir.

Référence au cadre conceptuel - Amendements à IFRS 3

En mai 2020, l'IASB a publié les amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises - Référence au cadre conceptuel. Les amendements visent à remplacer les références au Cadre de préparation et de présentation des états financiers, publié en 1989, par des références au Cadre conceptuel pour l'information financière publié en mars 2018 sans changement significatif des exigences de la norme.

Le Conseil a également ajouté une exception aux principes d'évaluation d'IFRS 3 afin d'éviter le risque de pertes ou de gains potentiels "du jour suivant" découlant de passifs et de passifs éventuels qui relèveraient du champ d'application d'IAS 37 ou d'IFRIC 21 Prélèvements, s'ils étaient contractés séparément.

Dans le même temps, le Conseil a décidé de préciser que les indications existantes dans l'IFRS 3 pour les actifs éventuels ne seront pas affectées par la mise à jour des références au Cadre pour la préparation et la présentation des états financiers.

Les amendements seront effectifs pour les exercices financiers commençant le 1er janvier 2022 et s'appliqueront de manière prospective. On estime qu'ils n'auront pas d'effets significatifs sur les états financiers de la société.

Immobilisations corporelles : Produits avant utilisation prévue - Amendements à l'IAS 16

En mai 2020, l'IASB a publié Immobilisations corporelles - Produits avant utilisation prévue, qui interdit aux entités de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente de produits vendus pendant la période au cours de laquelle cet actif est amené à l'endroit ou aux conditions nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière pour laquelle il a été conçu par la direction. Inversement, l'entité enregistre les produits de la vente de ces produits et les coûts de production de ces produits dans le compte de résultat.

L'amendement entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 et doit être appliqué de manière rétrospective aux éléments d'immobilisations corporelles mis à disposition pour être utilisés à compter de la date de début de la période précédant la période au cours de laquelle l'entité applique ce changement pour la première fois.

Aucune incidence importante n'est prévue pour la société en ce qui concerne ces changements.

Contrats déficitaires - Coûts d'exécution d'un contrat - Amendements à l'IAS 37

En mai 2020, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 37 afin de préciser quels coûts doivent être pris en compte par une entité pour évaluer si un contrat est déficitaire ou déficitaire.

Les coûts qui se rapportent directement à un contrat de fourniture de biens ou de services comprennent à la fois les coûts marginaux et les coûts directement attribués aux activités contractuelles. Les frais généraux et administratifs ne sont pas directement liés à un contrat et sont exclus sauf s'ils sont explicitement refacturés à la contrepartie sur la base du contrat. Les amendements seront effectifs pour les exercices commençant le 1er janvier 2022 ou plus tard.

Aucun impact significatif n'est attendu pour les sociétés du Groupe en ce qui concerne ces modifications.

Aucune incidence importante n'est prévue pour la société en ce qui concerne ces changements.

IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière - Filiale en tant que premier adoptant.

Dans le cadre du processus d'améliorations annuelles 2018-2020 des normes IFRS, l'IASB a publié un amendement à IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière. Cet amendement permet à une filiale qui choisit d'appliquer le paragraphe D16(a) d'IFRS 1 de comptabiliser le cumul des écarts de conversion sur la base des montants comptabilisés par la société mère, en considérant la date de transition aux IFRS par la société mère. Cet amendement s'applique également aux entreprises associées ou aux coentreprises qui choisissent d'appliquer le paragraphe D16(a) d'IFRS 1.

L'amendement sera effectif pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022, une application anticipée étant autorisée. On estime que cette modification n'aura pas d'effet sur les états financiers de la société.

IFRS 9 Instruments financiers - Frais dans le test des « 10 pour cent » pour la décomptabilisation des passifs financiers.

Dans le cadre du processus annuel d'amélioration des normes IFRS 2018-2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 9. Cet amendement clarifie les frais qu'une entité inclut pour déterminer si les conditions d'un nouveau passif financier ou d'un passif financier modifié sont substantiellement différentes des conditions du passif financier initial. Ces frais comprennent uniquement ceux payés ou reçus entre le débiteur et le prêteur, y compris les frais payés ou reçus par l'emprunteur ou le prêteur pour le compte de tiers. Une entité applique cette modification aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés après la date du premier exercice au cours duquel l'entité applique la modification pour la première fois.

La modification entrera en vigueur pour les exercices commençant le 1er janvier 2022 ou après, une application anticipée étant autorisée.

La Société appliquera cet amendement aux passifs financiers qui sont modifiés ou échangés ultérieurement ou à la date du premier exercice au cours duquel l'entité applique cet amendement pour la première fois.

Aucun impact significatif n'est attendu pour la Société en ce qui concerne cet amendement.

En outre, des amendements ont été publiés par l'IASB se référant à :

- L'initiative de divulgation - L'IASB modifie les exigences en matière de méthodes comptables : des guides et des exemples ont été publiés pour faciliter l'application du concept de matérialité à la divulgation des méthodes comptables.
- L'IASB définit les estimations comptables : la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables et la correction d'erreurs a été clarifiée.

Aucun impact significatif n'est attendu pour la société en ce qui concerne ces amendements.

5. Impacts de l'urgence Covid-19

L'urgence sanitaire Covid-19 a incité les gouvernements de tous les États concernés à prendre des décisions de restrictions, d'interdictions et de suspensions des activités commerciales, de la circulation des personnes et du trafic international (ce qu'on appelle le confinement), avec un impact exceptionnellement négatif sur les flux touristiques dans le monde entier, ce qui a entraîné la fermeture temporaire des points de vente de la Société.

En 2020, la Société a encouru des coûts directs pour faire face à cette situation de crise, en particulier les coûts relatifs aux mesures adoptées pour protéger la santé des employés tant dans les bureaux que dans les magasins directs et a bénéficié, dans la mesure du possible, des subventions et concessions des différentes autorités gouvernementales, telles que le CIGS (fonds extraordinaire de garantie des salaires), en maintenant les niveaux d'emploi et de salaire de tous ses employés.

En ce qui concerne les contrats de location existants, en coopérant étroitement et avec succès avec les propriétaires et dans l'esprit de renforcer les relations avec eux, également en vue des développements futurs (nouvelles ouvertures, renouvellements de contrats à venir, etc.), des réductions de loyers ont été convenues pour 2020. L'impact des renégociations a entraîné une réduction des dettes de leasing et une réduction correspondante des actifs de droit d'utilisation de 1 120 000 euros.

Afin de renforcer sa structure et sa solidité financière, la Société a jugé opportun d'augmenter le recours à la dette bancaire, en contractant de nouveaux emprunts à moyen/long terme pour un montant de 4 950 000 euros. Cela a permis, entre autres, de confirmer les projets de développement de la Société, avec l'ouverture de deux points de vente à Monopoli et Latina.

Conformément aux paragraphes 9 et 12 de l'IAS 36, les évaluations appropriées ont été menées sur l'existence d'indicateurs qui suggèrent qu'un actif peut avoir subi une réduction de valeur (impairment), en considérant attentivement les effets de l'épidémie COVID-19. La détermination des valeurs recouvrables, dans le contexte actuel d'incertitude, a nécessité une évaluation minutieuse de la part de la direction, qui a conclu que, malgré la contraction des ventes due à la pandémie, les niveaux des marges attendues, au niveau des points de vente individuels, ainsi que du groupe d'UGT, sont conformes aux attentes de la direction. Pour cette raison, aucune dépréciation sur les actifs et les droits d'utilisation de la Société n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

6. Transactions « sous contrôle commun »

Le 28 mai 2020, l'assemblée des actionnaires de la Société a approuvé la scission partielle de la Société en faveur de la société mère Summit S.r.l. et de la partie liée Horizon S.r.l., dans le cadre d'un projet de restructuration des activités du groupe auquel la Société appartient.

En particulier, l'objectif de la scission était de séparer de l'activité principale les activités plus strictement liées à la gestion de propriétés et de participations dans des sociétés opérant dans des secteurs relevant d'activités différentes de celles de la Société.

La scission poursuit donc les objectifs suivants :

- séparer l'activité opérationnelle de gestion des points de vente, qui continue à être exercée par la société à scinder (Take Off), de celle de la gestion immobilière et de la restauration ;
- transférer la branche affectée à l'activité immobilière, composée de biens immobiliers et d'autres actifs représentatifs de cette activité, actuellement présents dans la Société, en faveur de la partie liée Horizon S.r.l. ;
- transférer la branche affectée à l'activité de restauration détenue par la Société à travers la participation dans Vistamare S.r.l. à la société mère Summit S.r.l.

L'acte de scission a été établi le 8 octobre 2020.

À la suite de la scission, les capitaux propres de la Société ont subi une réduction égale à la valeur comptable de la branche scindée (3 343 916 euros), obtenue par l'utilisation de la réserve extraordinaire et sans aucune modification du capital social.

Le tableau suivant met en évidence les catégories d'actifs faisant l'objet de la scission :

(en euros)	Valeur comptable nette à la date de la scission
Immobilisations corporelles	3 234 416
Placements en actions dans des filiales	109 500
Total de l'actif net de la scission	3 343 916

Pour plus de détails sur les immobilisations corporelles faisant l'objet de la scission, voir la note 7 ci-dessous « Immobilisations corporelles ».

Étant donné que les actifs spin-off ne représentent pas une ligne d'activité indépendante significative, le résultat économique des actifs destinés à la vente n'a pas été présenté séparément dans le compte de résultat.

7. Immobilisations corporelles

La ventilation du poste « Immobilisations corporelles » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Propriétés foncières	Installations techniques, matériels et outillages	Équipement s industriels et commerciau x	Autres actifs	Améliorations locatives	Actifs en projet	Total
Valeur historique au 1er janvier 2019	1 899 004	113 801	41 103	532 541	-	-	2 586 449
Augmentations pendant l'exercice	311 000	137 605	83 471	140 580	-	-	672 656
Chiffres d'affaires de l'exercice	-	-	-	(38 033)	-	-	(38 033)
Valeur historique au 31 décembre 2019	2 210 004	251 406	124 574	635 088	-	-	3 221 072
Augmentations pendant l'exercice	1 759 307	156 353	-	602 645	232 357	73 285	2 823 947
Chiffres d'affaires de l'exercice	(150 000)	-	-	-	-	-	(150 000)
Corrections	-	-	(7 619)	-	-	-	(7 619)
Spin-off	(3 079 970)	(139 706)	-	(133 526)	-	-	(3 353 202)
Valeur historique au 31 décembre 2020	739 341	268 053	116 955	1 104 207	232 357	73 285	2 534 198

Amortissement cumulé au 1er janvier 2019	(64 480)	(72 434)	(16 579)	(229 371)	-	-	(382 864)
Amortissement pour l'exercice	(73 534)	(29 394)	(8 521)	(90 423)	-	-	(201 872)
Chiffres d'affaires de l'exercice	-	-	-	38 033	-	-	38 033
Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	(138 014)	(101 828)	(25 100)	(281 761)	-	-	(546 703)
Amortissement pour l'exercice	(39 110)	(43 785)	(10 613)	(155 538)	(21 175)	-	(270 220)
Corrections	74 703	36 728	3 276	21 585	(20 609)	-	115 683
Spin-off	73 021	32 997	-	12 768	-	-	118 786
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(29 400)	(75 888)	(32 437)	(402 946)	(41 784)	-	(582 454)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	2 071 990	149 578	99 474	353 327	-	-	2 674 369
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	709 941	192 165	84 518	701 261	190 573	73 285	1 951 743

Le poste « Bâtiments » comprend les valeurs d'acquisition des propriétés et des terrains où l'activité est exercée.

Le poste « Installations techniques, matériels et outillages » concerne l'engagement de frais relatifs aux installations au siège social et dans les différents points de vente et le bureau logistique.

Le poste « Équipements industriels et commerciaux » concerne principalement les frais engagés pour la mise en place des nouveaux points de vente.

Le poste « Améliorations locatives » est représentatif de certains frais d'aménagement des points de vente, engagés sur des biens de tiers.

Le poste « Autres actifs » concerne les actifs résiduels qui produisent des avantages répétés (par exemple, le mobilier et l'ameublement, les machines de bureau, les téléphones) fonctionnels à l'aménagement et à l'exploitation des points de vente.

Le poste « Actifs en projet et avances » concerne les avances versées pour la fourniture de mobilier non encore livré à la fin de l'exercice.

Les investissements réalisés par la Société au cours de l'exercice, d'un montant de 2 824 000 euros, concernent principalement l'achat de nouvelles installations et machines, de mobilier et d'améliorations locatives. Les diminutions, quant à elles, se rapportent principalement aux effets sur les fonds propres de l'opération de scission décrite ci-dessus. Il convient également de noter qu'au cours de l'année, un bâtiment a été vendu à une partie liée pour une valeur comptable nette de 150 000 euros. La vente, convenue à un prix de 600 milliers d'euros (dont 550 milliers d'euros déjà reçus à titre d'acompte au cours de 2019), a produit une plus-value de 450 milliers d'euros, enregistrée sous la rubrique « Autres revenus ».

Il convient de noter que les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réductions de valeur au cours de l'exercice écoulé et n'ont pas présenté d'indicateurs de dépréciation.

8. Immobilisations incorporelles

La ventilation du poste « Immobilisations incorporelles » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Applications logicielles	Site web	Immobilisations incorporelles en projet	Total
Valeur historique au 1 janvier 2019	0		0	0
Augmentations pendant l'exercice	5 200			5 200
Valeur historique au 31 décembre 2019	5 200		0	5 200
Amortissement cumulé au 1 janvier 2019	0		0	0
Amortissement pour l'exercice	(520)			(520)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	(520)		0	(520)
Valeur historique au 1 janvier 2020	5 200	0	0	5 200
Augmentations pendant l'exercice	9 360	2 912	500	12 772
Valeur historique au 31 décembre 2020	14 560	2 912	500	17 972
Amortissement cumulé au 1er janvier 2020	(520)	0	0	(520)
Amortissement pour l'exercice	(2 267)		0	(2 267)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(2 787)	0	0	(2 787)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	4 680	0	0	4 680
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	11 773	2 912	500	15 185

Comme souligné ci-dessus, les actifs incorporels sont représentés par les logiciels utilisés pour la gestion des points de vente.

La variation de l'exercice, égale à 10 500 euros, concerne les investissements dans les logiciels d'application et la mise en service du site web, nets de la charge d'amortissement de l'exercice.

9. Immobilisations incorporelles pour droits d'utilisation

La ventilation du poste « Actifs liés à des droits d'utilisation » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Bâtiments	Véhicules	Total
Valeur historique au 1er janvier 2019	5 859 974	-	5 859 974
Renégociations	(33 350)	-	(33 350)
Augmentations pendant l'exercice	2 833 433	-	2 833 433
Résiliations	(1 291 714)	-	(1 291 714)
Valeur historique au 31 décembre 2019	7 368 343	-	7 368 343
Renégociations	(205 901)	-	(205 901)
Augmentations pendant l'exercice	2 577 002	42 976	2 619 978
Résiliations	(222 307)	-	(222 307)

Valeur historique au 31 décembre 2020	9 517 137	42 976	9 560 113
Amortissement cumulé au 1er janvier 2019	-	-	-
Augmentations	(1 219 217)	-	(1 219 217)
Résiliations	113 779	-	113 779
Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	(1 105 438)	-	(1 105 438)
Augmentations	(1 065 671)	(2 774)	(1 068 445)
Résiliations	37 051	-	37 051
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(2 134 058)	(2 774)	(2 136 832)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	6 262 905	-	6 262 905
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	7 383 079	40 202	7 423 281

Les droits d'utilisation se réfèrent aux contrats de location immobilière en place et relatifs à 25 points de vente, ainsi qu'aux véhicules. La variation de l'exercice comprend l'effet des amortissements pour 1 068 000 euros, les augmentations suite à l'ouverture de nouveaux points de vente pour 2 620 000 euros, les résiliations contractuelles dérivant de la fermeture de points de vente pour 185 000 euros, ainsi que l'effet dérivant des changements contractuels stipulés en 2020, liés à la pandémie en cours, qui ont entraîné la redéfinition des montants dus sur certains contrats de location existants. Ces changements ont entraîné une réduction des actifs du droit d'utilisation, ainsi qu'une réduction correspondante des passifs de location, de 206 000 euros.

Il convient de noter que, comme l'exige le paragraphe 59 de la norme IFRS 16, les droits d'utilisation se rapportent à la location des points de vente Take Off, ainsi qu'à deux véhicules de société. En outre, aucune provision n'est constituée pour les éléments suivants : garanties sur la valeur résiduelle des actifs, contrats de location non encore stipulés pour lesquels le preneur a contracté une obligation ; restrictions ou accords imposés par les contrats de location et les opérations de cession-bail. En ce qui concerne l'exercice de l'option de prolongation ou de résiliation, se référer au paragraphe précédent « Normes comptables et critères d'évaluation adoptés - Leasing ».

Au 31 décembre 2020, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la direction a considéré l'effet économique et financier causé par l'épidémie COVID-19 comme un événement déclencheur, en effectuant les évaluations appropriées afin d'identifier les éventuelles réductions de valeur (impairment). En ce qui concerne plus particulièrement les points de vente loués, la direction a analysé les performances de tous les points de vente et a conclu que pour aucun des points de vente analysés, il n'était nécessaire d'effectuer un test de dépréciation au 31 décembre 2020.

En revanche, une analyse a été effectuée sur la capacité prospective du Groupe d'UGT identifiées (l'ensemble des points de vente et le commerce de gros), pour traiter de la recouvrabilité totale de la valeur comptable globale du Groupe d'UGT et des Actifs Sociaux (logistique et Siège), représentée spécifiquement par le Capital Net Investi (CIN) de la société au 31.12.2020. Par conséquent, avec l'application de la méthode du Discounted Cash Flow, les flux de trésorerie pouvant être obtenus à partir des prévisions économiques de Take Off pour les années à venir ont été actualisés, en tenant compte uniquement du périmètre actuel de l'entreprise. Le taux d'actualisation utilisé est égal au coût moyen pondéré du capital déterminé à 8,73%, compte tenu des coefficients de risque et de la structure du

marché financier actuellement estimée. Un horizon temporel explicite de 5 ans a donc été pris en compte, définissant par la suite la valeur finale comme une rente perpétuelle. Le taux de croissance a été estimé de manière conservatrice à zéro.

Une analyse de sensibilité a également été réalisée afin de vérifier les impacts sur les résultats du test de dépréciation des changements du coût moyen pondéré du capital et du taux de croissance (de -1% à +1%). Suite à l'analyse effectuée, y compris les analyses de sensibilité, il n'y a pas de pertes de valeur potentielles à considérer dans la préparation de ces états financiers.

10. Placements en actions dans des filiales

La composition du poste « Participations en actions dans des filiales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Vistamare S.r.l.	Total
Au 31 Décembre 2019	9 500	9 500
Augmentations	100 000	100 000
Diminutions	(109 500)	(109 500)
Au 31 décembre 2020	0	0

Le placement en actions a été inclus parmi les actifs faisant l'objet de la scission partielle de la Société avec la société mère Summit Srl comme bénéficiaire et dont l'acte de scission a été finalisé le 8 octobre 2020.

11. Autres créances à long terme

La composition du poste « Autres actifs à long terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Placements à terme	398 590	378 718	19 873
Total Autres actifs à long terme	398 590	378 718	19 873

Ce poste comprend principalement des cautions émises sur les services publics pour environ 2 500 000 euros et des dépôts à terme sur les contrats de location de certains locaux commerciaux où sont réalisées les activités de vente pour 396 000 euros.

12. Actif d'impôt différé

La ventilation du poste « Actif d'impôt différé » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Actif d'impôt différé	162 031	166 077	(4 046)
Total Actif d'impôt différé	162 031	166 077	(4 046)

Les actifs d'impôts différés reflètent principalement les effets fiscaux des coûts non déductibles de l'année et les écarts de conversion négatifs IAS/IFRS.

13. Stocks

La ventilation du poste « Stocks » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Produits finis	7 320 936	5 512 768	1 808 168
Total Stocks	7 320 936	5 512 768	1 808 168

Les stocks au 31 décembre s'élèvent à 7 321 000 euros, marquant une augmentation de 1 808 000 euros par rapport au 31 décembre 2019. Le stock à la fin de l'année se caractérise par la présence de marchandises achetées pendant la saison Printemps-Été 2020 et ensuite affectées, pour 1 114 000 euros, aux besoins de la saison estivale suivante, en raison des fermetures temporaires imposées par le confinement. Les stocks relatifs à la saison Automne-Hiver 2020 sont également plus élevés que ceux des saisons précédentes, sans doute en raison des mesures de fermeture partielle imposées par les autorités compétentes dans la dernière partie de l'année. Néanmoins, sur la base des analyses effectuées, et en considération des ventes des premiers mois de 2021, aucun indicateur d'obsolescence des stocks n'est apparu.

14. Créances commerciales

La composition du poste « Créances commerciales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Créances clients	34 447	270 906	(236 459)
Total Créances commerciales	34 447	270 906	(236 459)

Les créances commerciales se réfèrent aux créances acquises auprès des propriétaires des points de vente franchisés. Suite à l'analyse effectuée, aucune perte attendue sur les créances commerciales n'est apparue à la date du bilan.

15. Autres créances à court terme

La composition du poste « Autres créances à court terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	173 118	907 116	(733 998)
Notes de crédit à recevoir	0	6 464	(6 464)
Actif transitoire	6 606	1 574	5 032
Total Autres créances à court terme	179 723	915 155	(735 431)

Les Avances et acomptes versés aux fournisseurs se réfèrent à des biens et services.

La réduction en valeur absolue par rapport à l'année précédente, s'élevant à 735 000 euros, est due à l'effet combiné de la finalisation de l'achat d'un immeuble qui a eu lieu dans les premiers mois de 2020, contre lequel une avance de 873 00 euros avait été payée, et du paiement d'avances pour l'achat de biens pour 173 000 euros effectué au cours de la période

16. Créances fiscales

La composition du poste « Créances fiscales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
IRAP	0	37 641	(37 641)
Autres créances fiscales	15 473	5 887	9 587
Total créances fiscales	15 473	43 528	(28 054)

La diminution par rapport à l'année précédente, égale à 28 000 euros, est principalement due à l'utilisation de créances IRAP.

17. Actifs financiers à court terme

La ventilation du poste « Actifs financiers à court terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Créances financières sur les filiales	0	50 000	(50 000)
Titres de participation	0	99 433	(99 433)
Fonds d'investissement	0	96 572	(96 572)
Provision pour dévaluation de titres	0	(137 787)	137 787
Total Actifs financiers à court terme	0	108 218	(108 218)

La diminution par rapport à l'exercice précédent, égale à 108 000 euros, est due à l'encaissement des créances dues par la filiale et à la vente des titres en portefeuille. La vente des titres du portefeuille a donné lieu à la constatation d'une moins-value de 52 000 euros enregistrée dans les charges financières.

18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ventilation du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Dépôts bancaires	11 781 371	10 358 495	1 422 876
Encaisse	17 029	98 434	(81 405)
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 798 400	10 456 929	1 341 471

Les valeurs indiquées peuvent être converties en espèces rapidement et sont soumises à un risque insignifiant de changement de valeur.

19. Capitaux propres

Le capital social au 31 décembre s'élève à 1 million d'euros, entièrement libéré, et est composé de 10 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 0,10 euro. Au cours de l'exercice précédent, la Société a procédé à une augmentation de capital social libéré pour 960 000 euros, dont 590 euros payés en 2020. La Société a également décidé, par acte notarié du notaire Maria Paola Cuomo en date du 5 novembre 2020, de changer la valeur nominale des actions en la faisant passer de 1,00 euro par action à 0,10 euro actuellement, après avoir remplacé les actions existantes et émis 10 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 0,10 euro.

Les capitaux propres au 31 décembre 2020 s'élèvent à 8 287 000 euros, marquant une diminution de 3 600 000 euros par rapport à l'année précédente. Cette diminution nette est le résultat de l'encaissement des dixièmes souscrits et non encore versés et de la distribution de dividendes pour 2 millions d'euros, de la diminution de la réserve extraordinaire due à l'opération de scission pour 3 344 000 euros, ainsi que du bénéfice de l'exercice égal à 1 190 000 euros.

Pour une ventilation des mouvements des capitaux propres au 31 décembre, il convient de se référer à l'état des variations des capitaux propres.

La composition des réserves au 31 décembre 2020 est présentée ci-dessous, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019 :

(en euros)	31 décembre 2019	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2020
Réserve légale	8 000	146 066		154 066
Réserve de conversion IAS/IFRS	2 440 366		0	2 440 366
Autres réserves	6 124 234			2 743 924
<i>Réserve extraordinaire</i>	6 050 185		(3 343 916)	2 706 268
<i>Autre réserve de capital</i>	160 000			160 000
<i>Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée</i>	(85 951)		(36 394)	(122 344)
Bénéfices/pertes des exercices précédents	0	758 491		758 491

Total Réserves 8 572 600 904 557 0 6 096 847

La réserve légale d'un montant de 154 000 euros, a augmenté en raison de l'affectation du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2019, conformément à la décision des actionnaires du 6 avril 2020.

La réserve de conversion IAS / IFRS, positive pour 2 440 000 euros, comprend l'effet global de la transition vers les normes comptables internationales illustré dans la note de transition ci-jointe.

En ce qui concerne le poste Autres réserves :

- la « réserve extraordinaire », d'un montant de 2 706 000 euros, a diminué en raison de l'opération de scission réalisée en 2020 ;
- les « autres réserves de capital », d'un montant de 160 000 euros, n'ont pas augmenté au cours de l'exercice ;
- la « réserve pour régime de prestations (OCI) - actualisée », négative pour 122 milliers d'euros, représente l'effet de l'actualisation des régimes à prestations définies en place avec les employés (indemnité de licenciement) ;

Les « profits / (pertes) des exercices précédents » s'élevant à 758 000 euros, proviennent de l'affectation du résultat de l'année précédente.

Le tableau relatif aux possibilités d'utilisation et de répartition des réserves est présenté ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	Possibilité d'utilisation	Quota disponible
Réserve légale	154 066	B	-
Réserve de conversion IAS/IFRS	2 440 366	-	-
Réserve de réévaluation		-	-
Réserve extraordinaire	2 706 268	A, B, C	2 706 268
Autre réserve de capital	160 000	A, B	160 000
Réserve de conversion des états financiers des filiales étrangères		-	-
Réserve pour les régimes de prévoyance (OCI) - actualisée	(122 344)	-	-
Réserve pour les opérations de couverture des flux de trésorerie attendus		-	-
Bénéfices/pertes des exercices précédents	<u>758 491</u>	A, B, C	<u>758 491</u>
Total Réserves	<u>6 096 847</u>		<u>3 624 759</u>
Part non distribuable			<u>(160 000)</u>
Part distribuable			<u>3 784 759</u>

A = pour l'augmentation du capital social

B = pour couvrir les pertes

C = pour distribution aux actionnaires

20. Prêts à moyen et long terme

La ventilation du poste « Prêts à moyen et long terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Prêt de la BCC - portion à long terme	71 849	175 054	(103 206)
Prêt de la BPB - portion à long terme	335 631	598 902	(263 271)
Prêt de la BCC 2 - portion à long terme	589 664	0	589 664
Prêt de la SANPAOLO 2 - portion à long terme	703 361	0	703 361
Prêt de la BPM - portion à long terme	822 811	0	822 811
Prêt de la BPB 2 - portion à long terme	774 445	0	774 445
Prêt de la BDF - portion à long terme	818 097	0	818 097
Total Prêts à moyen et long terme	4 115 858	773 956	3 341 901

Ce poste se réfère à la partie à moyen/long terme des prêts bancaires en cours aux dates de référence.

Les mouvements globaux des dettes à court et moyen/long terme envers les banques sont présentés ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2019	Débours	Remboursements	31 décembre 2020
Prêt de la BCC	275 968		(100 913)	175 055
Prêt de la BPB	857 611		(258 709)	598 902
Prêt de la Sanpaolo	0	500 000	(374 629)	125 371
Prêt de la BCC 2	0	800 000	(83 085)	716 915
Prêt de la Sanpaolo 2	0	1 000 000		1 000 000
Prêt de la BPM	0	850 000		850 000
Prêt de la BPB 2	0	800 000		800 000
Prêt de la BDF	0	1 000 000	(25 495)	974 505
Total Prêts à moyen et long terme	1 133 579	4 950 000	(842 831)	5 240 748
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	0	83 483		83 483
Intesa Sanpaolo spa confirming	0	268 687		268 687
Total Dettes bancaires	1 133 579	5 302 170	(842 831)	5 592 919
<i>avec échéance au cours du prochain exercice</i>	<i>359 623</i>			<i>1 477 061</i>
<i>avec échéance au-delà du prochain exercice</i>	<i>773 957</i>			<i>4 115 858</i>

En particulier, en ce qui concerne les prêts accordés au cours des exercices précédents :

- Prêt non garanti accordé par BCC Alberobello pour une valeur nominale de 500 000 euros, avec une durée de 5 ans, échéance 31/08/2022, avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 3 mois + spread ;
- Prêt accordé par la Banca Popolare di Bari pour un montant nominal de 1 300 000 euros, avec une durée de 5 ans, échéance 31/03/2023, avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 6 mois + spread, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;

En référence aux prêts accordés à au cours de l'exercice :

- Prêt non garanti accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 500 000 euros, avec une durée de 1,5 ans, échéance 06/03/2021, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe ;

- Prêt accordé par la BCC Alberobello et Sammichele di Bari pour un montant nominal de 800 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 30/04/2026 avec des versements mensuels, taux d'intérêt Euribor 3 mois + spread, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;
- Prêt accordé par Intesa San Paolo pour un montant nominal de 1 000 000 d'euros, avec une durée de 3 ans avec pré-amortissement, échéance 26/05/2023 avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément au décret-loi n° 23 du 8.04.2020 ;
- Prêt accordé par la Banca Popolare di Milano pour une valeur nominale de 850 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 06/03/2023, avec des versements trimestriels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément au décret-loi n° 23 du 8.04.2020 ;
- Prêt non garanti accordé par la Banca Popolare di Bari pour un montant nominal de 800 000 euros, d'une durée de 5 ans avec un an de préamortissement, échéance 31/10/2026, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96 ;
- Prêt non garanti accordé par Banca del Fucino pour un montant nominal de 1 000 000 euros, avec une durée de 6 ans, échéance 28/10/2026, avec des versements mensuels, taux d'intérêt fixe, garanti par le Fonds de garantie pour les PME conformément à la loi n° 662/96.

Il convient de noter qu'aucun de ces prêts n'est assorti de clauses restrictives. Pour la variation de ces passifs financiers provenant d'actifs financiers, voir la note 42 « Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques ».

21. Autres passifs financiers à long terme

La composition du poste « Autres passifs financiers à long terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Dettes pour Leasing - portion à long terme	6 274 910	5 208 193	1 066 717
Total Autres passifs financiers à long terme	6 274 910	5 208 193	1 066 717

Le poste se réfère aux dettes résiduelles à long terme dérivant des contrats de location existants, relatifs aux locaux commerciaux des points de vente.

Les mouvements des passifs financiers du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 sont présentés ci-dessous :

(en euros)	Passifs liés à des contrats de location
Bilan au 01/01/2019	5 859 974
Renégociations	(33 350)
Nouveaux contrats	2 833 432
Remboursements	(1 099 250)

Résiliations	(1 181 902)
Bilan au 31/12/2019	6 378 904
Renégociations	(205 901)
Nouveaux contrats	2 613 978
Remboursements	(922 730)
Résiliations	(193 300)
Bilan au 31/12/2020	7 670 952
Dont à court terme	1 396 043
Dont à long terme	6 274 909

Les renégociations font référence aux réductions des loyers contractuels pour la plupart des points de vente, résultant de la pandémie de Covid-19.

Les résolutions portent sur la fermeture du point de vente de La Spezia.

Le tableau ci-dessous présente l'échéance des dettes de leasing par tranches de temps :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<1 an	1 396 043	1 170 712
1-2 ans	1 420 588	1 200 311
2-3 ans	1 267 534	1 196 943
3-4 ans	1 041 500	1 050 112
4-5 ans	626 606	827 367
>5 ans	1 918 681	933 460
Total	7 670 952	6 378 905

Des informations sont fournies ci-dessous sur la valeur nominale des paiements de leasing de la société, ventilées entre paiements fixes et paiements variables :

(en euros)	Paiements fixes	Paiements variables	Total
Au 31 décembre 2020			
Frais fixes	1 040 052	-	1 040 052
Frais variables avec paiement minimum	-	51 493	51 493
Total	1 040 052	51 493	1 091 545
Au 31 décembre 2019			
Frais fixes	1 213 351	-	1 213 351
Frais variables avec paiement minimum	-	51 333	51 333
Total	1 213 351	51 333	1 264 684

22. Passifs liés à des avantages sociaux futurs

La ventilation du poste « Passifs liés à des avantages sociaux futurs » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Indemnités de départ
Bilan au 1 janvier 2019	158 975
Coût de la sécurité sociale lié au service courant	116 848
Charges d'intérêts	2 186
(Profits)/pertes d'actualisation	113 093
Utilisations	(39 480)
Bilan au 31 décembre 2019	351 623
Coût de la sécurité sociale lié au service courant	169 207
Charges d'intérêts	2 527

(Profits)/pertes d'actualisation	47 886
Utilisations	<u>(46 787)</u>
Bilan au 31 décembre 2020	<u>524 456</u>

Ce poste fait référence à l'indemnité de départ (« TFR ») accumulée par rapport aux employés.

L'évaluation actuarielle de l'indemnité de départ des employés est effectuée sur la base de la méthode des « avantages acquis » en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, comme l'exige la norme IAS 19. Cette méthodologie se traduit par des évaluations qui expriment la valeur actuelle moyenne des obligations de pension accumulées sur la base du service que le travailleur a fourni jusqu'au moment où l'évaluation elle-même est effectuée, sans projeter les salaires du travailleur en fonction des changements réglementaires introduits par la récente réforme de la sécurité sociale. La méthodologie de calcul peut être résumée dans les phases suivantes :

- projection pour chaque employé en vigueur à la date de l'évaluation, de l'indemnité de licenciement déjà provisionnée jusqu'à la période de paiement aléatoire ;
- détermination pour chaque salarié des indemnités de départ probables à verser par la Société en cas de départ du salarié pour cause de licenciement, démission, incapacité, décès et retraite ainsi qu'en cas de demande d'avances ;
- l'actualisation, à la date de l'évaluation, de chaque paiement probable.

Le modèle actuariel pour l'évaluation de l'indemnité de départ est basé sur diverses hypothèses, tant de type démographique qu'économico-financier. Les principales hypothèses du modèle sont les suivantes :

- décès : Tables de mortalité RG48 publiées par la Comptabilité Générale de l'État italien ;
- invalidité : tables INPS ventilés par âge et par sexe ;
- retraite : 100% en atteignant les conditions requises par l'AGO (assurance générale obligatoire), conformément au décret-loi n° 4/2019 ;
- fréquence de rotation : 8% ;
- fréquence des avances : 1,00% ;
- taux d'augmentation annuel de l'indemnité de licenciement : 2,4% ;
- taux d'inflation : 1,2% ;
- taux d'actualisation : 0,77%.

Le tableau suivant montre les effets qui auraient résulté pour l'obligation de prestations définies suite à la modification du taux d'actualisation :

(en euros)	Sensibilité	Nouvelle indemnité de départ
Taux d'actualisation	+0,25%	512 979
	-0,25%	536 450
Taux d'inflation	+0,25%	534 445
	-0,25%	514 787
Taux de rotation	+1%	519 631
	-1%	530 028

Le nombre d'employés par catégorie au 31 décembre 2020, par rapport au 31 décembre 2019, est présenté dans le tableau suivant :

(Nb unités)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Employés de bureau	8	6	2
Travailleurs manuels	184	194	(10)
Total	192	200	(8)

23. Provisions pour risques et charges

La composition du poste « Provisions pour risques et charges » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	Provision pour risques sur litiges	Total
Bilan au 31 décembre 2019	42 531	42 531
Provision pour l'exercice	0	0
Utilisation pendant l'exercice	0	0
Bilan au 31 décembre 2020	42 531	42 531

Au 31 décembre 2020, le poste comprend le montant mis en réserve par la Société pour les risques jugés probables en raison de conflits de droit du travail.

24. Impôts différés passif

La ventilation du poste « Passif d'impôt différé » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Impôts différés passif	108	108	0
Total Passif d'impôt différé	108	108	0

Les impôts différés passifs reflètent principalement les effets fiscaux des ajustements positifs de la conversion IAS/IFRS. Pour plus de détails sur les impôts différés, se référer au commentaire sur les impôts sur le revenu.

25. Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme

La ventilation du poste « Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	83 483	0	83 483
Intesa Sanpaolo spa confirming	268 687	0	268 687
Prêt de la BCC - portion à court terme	103 206	100 914	2 292
Prêt de la BPB - portion à court terme	263 271	258 709	4 562
Prêt de la Sanpaolo - portion à court terme	125 371	0	125 371

Prêt de la BCC 2 - portion à court terme	127 251	0	127 251
Prêt de la Sanpaolo 2 - portion à court terme	296 639	0	296 639
Prêt de la BPM - portion à court terme	27 189	0	27 189
Prêt de la BPB 2 - portion à court terme	25 555	0	25 555
Prêt de la BDF - portion à court terme	156 408	0	156 408
Total Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	1 477 061	359 623	1 117 438

Au 31 décembre 2020, le poste se réfère à la partie à court terme des prêts bancaires ; pour tout commentaire sur à cet égard, se référer à la note 20 « Prêts à moyen/long terme », ainsi qu'au montant des dettes dues aux institutions bancaires pour les avances à l'importation.

26. Autres passifs financiers exigibles

La ventilation du poste « Autres passifs financiers à court terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est la suivante :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Dettes pour Leasing - portion à court terme	1 396 043	1 170 712	225 331
Total Autres passifs financiers à court terme	1 396 043	1 170 712	225 331

Il s'agit principalement des dettes résiduelles à court terme pour les contrats de location relatifs aux locaux commerciaux des points de vente.

27. Dettes commerciales

La composition du poste « Dettes commerciales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Dettes fournisseurs	2 681 346	2 944 872	(263 525)
Factures à recevoir	68 464	101 442	(32 978)
Notes de crédit à recevoir	(7 951)	0	(7 951)
Biens pour les achats pendant déplacement	132 341	0	132 341
Banque à affacturage	1 058 346	771 299	287 047
Total Dettes commerciales	3 932 546	3 817 613	114 933

Les dettes commerciales font référence aux dettes encourues pour l'achat de biens destinés à être revendus.

28. Dettes pour les retours

La ventilation du poste « Dettes pour les retours » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Bons de rachat émis	68 247	0	68 247
Total Dettes pour obligations contractuelles	68 247	0	68 247

Le solde concerne les bons émis par les différents points de vente pour les retours effectués par les clients.

29. Passif contractuel à court terme

La ventilation du poste « Passif contractuel à court terme » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Recouvrement auprès des clients	0	550 000	(550 000)
Total Passifs contractuels	0	550 000	(550 000)

Le solde correspondait principalement à un acompte versé à la Société par une contrepartie pour l'achat d'une propriété qui a ensuite été achevée en 2020.

30. Dettes fiscales

La composition du poste « Dettes fiscales » au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Retenues sur le travail des salariés et sur le travail indépendant	57 649	70 788	(13 140)
IRES (impôt sur les sociétés)	982 441	1 101 215	(118 774)
IRAP (taxe régionale sur les entreprises)	198 848	202 297	(3 449)
TVA	57 795	317 420	(259 625)
Pénalités et intérêts à payer	458 086	458 086	0
Retenues	(13 223)	0	(13 223)
Total Dettes fiscales	1 741 596	2 149 806	(408 210)

Au 31 décembre 2020, le poste se réfère principalement aux dettes de l'IRES et de l'IRAP pour 969 000 euros et 199 000 euros, respectivement, en plus de la TVA et des retenues.

La diminution par rapport à l'exercice précédent, égale à 408 000 euros, est principalement due à la diminution de l'IRES et de la TVA à payer.

31. Autres dettes et engagements à court terme

La composition du poste « Autres dettes et passifs à court terme » au j31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs au 31 décembre 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variations
Dettes envers les institutions de sécurité sociale	71 755	177 571	(105 816)
Dettes envers les salariés	350 224	286 051	64 173
Dépôts de garantie	0	3 000	(3 000)
Dettes envers la société-mère	1 000 000	0	1 000 000
Comptes de régularisation passif	17 786	25 807	(8 022)
Total Autres dettes et passifs à court terme	1 439 766	492 430	947 335

Au 31 décembre 2020, le poste comprend principalement les dettes envers les organismes de sécurité sociale pour 72 000 euros, les dettes pour rémunération envers les employés pour 350 000 euros, les dettes envers la société mère, Summit S.r.l. pour les dividendes à payer pour 1 million d'euros, et les charges à payer et produits différés pour 18 000 euros.

L'augmentation par rapport à l'année précédente est principalement due à la dette envers la société mère Summit S.r.l, suite à la résolution pour la distribution de dividendes.

COMPTE DE RÉSULTAT

32. Revenus des contrats avec les clients

La composition du poste « Revenus des contrats avec les clients » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Ventes en gros de biens	425 922	859 029	(433 107)
Produit des ventes des magasins	14 046 611	21 965 635	(7 919 023)
Total des produits des contrats avec les clients	14 472 533	22 824 663	(8 352 130)

Le poste « Produits des contrats avec les clients » comprend les produits de la vente de marchandises en gros et les produits de la vente en magasin. Ces derniers, qui représentent 96% du chiffre d'affaires, se réfèrent aux revenus générés par les 25 points de vente directs appartenant à la Société et par les revenus générés par les 5 points de vente franchisés gérés directement. La variation de la période est essentiellement due aux effets résultant de la baisse des ventes suite à la propagation de la pandémie de Covid-19, commentée de manière appropriée dans le rapport sur les opérations auquel il convient de se référer.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des revenus provenant des contrats avec les clients de la société selon le critère géographique et le moment de leur comptabilisation :

1er janvier 2020 - 31 décembre 2020

(en euros)	Ventes en gros de biens	Ventes au détail de biens
Types d'actifs		
Ventes en gros de biens	425 922	-
Produit des ventes des magasins	-	14 046 612
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	14 046 612
Zone géographique		
Italie	425 922	14 046 612
Étranger	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	14 046 612
Moment de la comptabilisation des revenus		
Biens transférés à un moment donné	425 922	14 046 612
Biens transférés dans le temps	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	425 922	14 046 612

1er janvier 2019 - 31 décembre 2019

(en euros)	Ventes en gros de biens	Ventes au détail de biens
Types d'actifs		
Ventes en gros de biens	859 029	-
Produit des ventes des magasins	-	21 965 634
Total des produits des contrats avec les clients	859 029	21 965 634
Zone géographique		
Italie	859 029	21 965 634
Étranger	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	859 029	21 965 634
Moment de la comptabilisation des revenus		
Biens transférés à un moment donné	859 029	21 965 634
Biens transférés dans le temps	-	-
Total des produits des contrats avec les clients	859 029	21 965 634

Le moment de la comptabilisation des revenus, pour les ventes de marchandises, à la fois par le biais des canaux de détail et de gros, se produit lorsque le contrôle de l'actif a été transféré au client, généralement au moment de la livraison.

33. Autres revenus

La composition du poste « Autres revenus » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
------------	--	--	------------

Contrats de location et de sous-location	32 725	41 624	(8 899)
Contributions diverses	380 613	14 150	366 463
Remises/allocations à recevoir	2 948	2 274	675
Actifs éventuels	103 633	41 045	62 588
Plus-values	498 619	0	498 619
Autres produits mineurs	13 770	26 810	(13 040)
Total Autres revenus	1 032 308	125 902	906 405
<i>dont avec des parties liées</i>	<i>450 000</i>		

Il convient de noter que le poste est influencé positivement, en particulier, par les contributions reçues de la Région des Pouilles telles que « Aide à l'investissement pour les petites et moyennes entreprises » POR Puglia FESR-FSE 2014-2020 pour un total de 381 000 euros et par les plus-values dérivant de la vente d'immeubles opérationnels pour 499 milliers d'euros, dont 450 000 euros relatifs à une vente effectuée avec une partie liée.

34. Coûts des matières premières, des produits semi-finis et des consommables.

La composition du poste « Coûts des matières premières et consommables » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Achats de biens	8 981 918	10 680 944	(1 699 025)
Achats de consommables	86 478	65 503	20 975
Frais accessoires sur les achats	79 006	136 592	(57 586)
Variation des stocks de marchandises	(1 808 169)	408 933	(2 217 102)
Total Coûts des matières premières, des produits semi-finis et consommables	7 339 233	11 291 971	(3 952 738)

Les coûts des matières premières, des matériaux auxiliaires et des consommables se réfèrent principalement à l'achat de marchandises destinées à être revendues dans les différents points de vente. L'augmentation de la variation des stocks est principalement attribuable aux marchandises relatives à la saison P/E 2020 qui n'ont pas été vendues au cours de la période de clôture afin de faire face à la pandémie de Covid-19 et qui seront remises en vente lors de la prochaine saison P/E 2021.

La réduction de ces coûts par rapport à l'exercice précédent, égale à 3 953 000 euros, est due à la limitation de certains coûts en raison des restrictions mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie de Covid-19.

35. Coûts de services

La composition du poste « Coûts de services » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Frais de téléphone	22 846	33 896	(11 050)

Services de sécurité	29 636	70 980	(41 344)
Électricité	214 041	257 882	(43 841)
Alimentation en eau	13 516	15 638	(2 122)
Maintenance et réparations	172 911	767 075	(594 165)
Assurances	23 886	32 499	(8 613)
Publicité	104 661	106 553	(1 892)
Conseils	198 634	177 934	20 700
Rémunération des organes de la société	97 631	102 520	(4 889)
Autres coûts de services	420 763	406 523	14 240
Total Coûts de services	1 298 524	1 971 500	(672 976)

Les coûts des services comprennent les coûts des services d'électricité et d'eau, les coûts des services de surveillance, les coûts de maintenance, les services fournis pour le conseil technique, juridique, administratif et professionnel, les coûts relatifs à la rémunération des organes d'administration et de contrôle ainsi que d'autres postes résiduels.

La diminution du poste par rapport à l'année précédente, qui s'élève à 673 000 euros, est également due principalement aux politiques de contention mises en œuvre et, en particulier, à la réduction des coûts d'entretien et de réparation.

36. Charges de personnel

La composition du poste « Charges de personnel » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Rémunération	2 529 883	3 166 873	(636 991)
Charges de sécurité sociale et d'assurance	665 259	862 389	(197 130)
Provision pour indemnités de départ	169 175	116 848	52 327
Autres charges de personnel	8 742	22 400	(13 658)
Total charges de personnel	3 373 059	4 168 511	(795 452)

Les charges de personnel concernent les coûts relatifs aux employés présents dans les effectifs au cours de la période.

La réduction des frais de personnel par rapport à la même période précédente, égale à 795 000 euros, découle des effets de la fermeture temporaire des points de vente en raison du blocage lié à Covid-19 et de l'application relative de la CIGS (fonds extraordinaire de garantie des salaires), ainsi que de la redistribution des équipes de travail dans les horaires d'ouverture.

37. Autres coûts d'exploitation

La composition du poste « Autres coûts d'exploitation » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Loyers	2 126	16 919	(14 793)
Charges de résidence	19 036	14 278	4 757
Autres coûts relatifs aux locations	80 766	109 738	(28 972)
Paiements de location	291	0	291
Autres taxes	130 124	188 886	(58 762)
Passif éventuel	48 235	13 070	35 165
Pertes en capital	0	36 481	(36 481)
Autres coûts d'exploitation mineurs	11 121	153 125	(142 004)
Total Autres coûts d'exploitation	291 698	532 497	(240 798)

Au 31 décembre 2020, le poste comprend principalement les charges de copropriété et les frais supplémentaires de location des points de vente pour 102 000 euros, les impôts et taxes non liés au revenu pour 130 000 euros et les passifs éventuels pour 48 000 euros.

En particulier, les autres coûts relatifs aux locations se réfèrent aux dépenses pour les équipements utilisés dans les points de vente et les activités promotionnelles.

L'un des contrats de location de la Société prévoit le paiement de loyers variables, liés au chiffre d'affaires du point de vente, avec la prévision d'un paiement minimum. Toutefois, il convient de noter que, durant les années 2019 et 2020, seule la redevance minimale a été payée. La part variable, lorsqu'elle est payée, est comptabilisée dans le compte de résultat.

La Société n'a pas d'options de résiliation anticipée qu'elle a l'intention d'exercer mais qu'il n'a pas évalué dans le passif de location. En ce qui concerne les options de renouvellement, dans sa méthode comptable pour déterminer la durée du bail, la Société a pris en compte les options de renouvellement qu'elle a l'intention d'exercer, comme décrit dans les critères d'évaluation auxquels il convient de se référer pour de plus amples informations. Par ailleurs, il n'existe aucun contrat de location non encore stipulé pour lequel la Société a pris des engagements.

38. Amortissements et dépréciations

La composition du poste « Amortissements et dépréciations » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 267	0	2 267
Dépréciations liées aux droits d'usage	1 068 445	1 219 217	(150 772)
Dépréciation d'Immobilisations corporelles	270 220	202 392	67 828
Total Amortissements et dépréciations	1 340 933	1 421 609	(80 676)

Il s'agit de l'amortissement des bâtiments, du mobilier, des machines électroniques, des systèmes génériques et des équipements, en plus du taux d'amortissement des droits d'utilisation.

Pour plus de détails, se référer au commentaire sur les immobilisations incorporelles, les droits d'utilisation et les immobilisations corporelles.

39. Charges financières

La composition du poste « Charges financières » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Charges d'intérêts bancaires	57 258	28 058	29 200
Pertes de change	7 523	1 717	5 805
Charges d'intérêts sur les contrats de location	159 190	165 137	(5 947)
Autres charges financières	5 328	9 113	(3 785)
Réduction de valeur des titres de participation à court terme	51 789	137 787	(85 999)
Total Charges financières	281 087	341 813	(60 726)

L'augmentation du poste par rapport à l'année précédente, égale à 61 000 euros, est principalement due à la dépréciation de certains titres du portefeuille, qui ont ensuite été vendus.

40. Produits financiers

La composition du poste « Produits financiers » pour l'année 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour l'année 2019, est présentée ci-dessous :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Produits financiers des titres en circulation	0	827 485	(827 485)
Bénéfices de change	9 235	1 738	7 497
Intérêts créditeurs	44 490	51 313	(6 823)
Bénéfices sur les fonds d'investissement	5	9 066	(9 060)
Total Produits financiers	53 731	889 602	(835 871)

La diminution du poste est principalement due à la comptabilisation, au cours de la même période de l'année précédente, de produits financiers provenant de la cession d'actifs financiers.

41. Impôts sur le revenu

La composition du poste « Impôts sur le revenu » pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, par rapport aux mêmes valeurs pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, est la suivante :

(en euros)	1er janvier 2020 - 31 décembre 2020	1er janvier 2020 - 31 décembre 2019	Variations
Impôts pour la période	425 110	1 285 361	(860 250)
Actif d'impôt différé	19 087	(77 760)	96 847
Impôts différés passif	0	108	(108)
Total Impôts sur le revenu	444 197	1.207.709	(763 511)

Les impôts courants se réfèrent à l'IRES et à l'IRAP de l'année.

Les actifs d'impôts différés comprennent les effets fiscaux des coûts non déductibles de l'année en cours et des ajustements négatifs de la conversion IAS/IFRS.

Les tableaux suivants montrent la réconciliation des impôts théoriques avec les impôts réels.

Rapprochement entre la charge fiscale des états financiers et la charge fiscale théorique (IRES)

Résultat avant impôts	1 634 038	
Charge fiscale théorique (taux de 24%)		392 169
Passifs d'impôts différés et actifs d'impôts différés :		
Passifs d'impôts différés et actifs d'impôts différés	-35 760	
Total	-35 760	
Différences temporaires déductibles les années suivantes :		
Frais d'entretien dépassant la partie déductible (article 102 du TUIR - Loi consolidée sur l'impôt sur le revenu)	39 999	
Total	39 999	
Intérêts débiteurs non déductibles		
Frais d'entretien dépassant la partie déductible (article 102 du TUIR - Loi consolidée sur l'impôt sur le revenu)	-119 527	
Total	-119 527	
Différences qui ne seront pas annulées au cours des années suivantes :		
Impôts non déductibles ou impayés	18 343	
Dépenses non déductibles pour les moyens de transport selon l'art. 164	60 618	
Actif d'impôt différé	-35 760	
Autres augmentations	79 855	
Autres diminutions	-63 665	
Total	59 391	
Montant imposable	1 649 661	
Impôts courants sur le revenu de l'année		395 919

Rapprochement entre la charge fiscale selon les états financiers et la charge fiscale théorique (IRAP)

Différence entre la valeur et le coût de production	1 861 317	
Coûts non pertinents aux fins de l'IRAP	3 373 059	
Autres éléments pertinents	0	
Total	5 234 376	
Charge fiscale théorique (taux 4,82%)		
		252 297
Différences qui ne seront pas annulées au cours des années suivantes :		
Frais, honoraires et bénéfices conformément à l'art. 11 du décret législatif n. 446	25 148	
Impôt foncier municipal	41 086	
Autres augmentations aux fins IRAP	170 116	
Autres diminutions aux fins IRAP	0	
Total	236 350	
Déductions IRAP	2 969 530	
IRAP imposable	2 501 196	
IRAP actuel de l'année (net du bénéfice de l'article 24 du décret législatif n° 34/2020)		29 191

La ventilation des actifs d'impôts différés est présentée ci-dessous :

	31/12/2020			31/12/2019			31/12/2020	
(en milliers d'euros)	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Effet sur le compte de résultat	Effet sur le compte de résultat global
Actif d'impôt différé								
Entretien	389 055	24,00%	93 373	453 801	24,00%	108 912	19 087	-
Mesure des avantages sociaux à court terme	78 074	24,00%	18 738	78 074	24,00%	18 738		-
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	88 758	28,82%	25 580	88 758	28,82%	25 580		-
Actualisation de l'indemnité de départ	101 415	24,00%	24 340	53 529	24,00%	12 847		(11 493)
Total Actif d'impôt différé	657 302		162 031	674 162		166 077	19 087	(11 493)
Coût/(Produit) pour les impôts différés							19 087	(11 493)
Passif d'impôt différé net			(162 031)			(166 077)		

42. Instruments financiers - juste valeur et gestion des risques

A. Classification comptable

La classification des actifs et passifs financiers de la Société est présentée ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs financiers au coût amorti		
Autres créances à long terme	398 590	378 718
Créances commerciales	34 447	270 906
Autres créances à court terme	179 723	915 155
Créances fiscales	15 473	43 528
Actifs financiers à court terme	0	108 218
Total Actifs financiers au coût amorti	628 233	1 716 525
Passifs financiers au coût amorti		
Prêts à moyen et long terme	4 115 858	773 956
Autres passifs financiers à long terme	6 274 909	5 208 193
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	1 477 061	359 623
Autres passifs financiers exigibles	1 396 043	1 170 712
Dettes commerciales	3 932 546	3 817 613
Dettes pour obligations contractuelles	68 247	0
Dettes fiscales	1 741 597	2 149 806
Autres dettes et engagements à court terme	1 439 766	492 430
Total Passifs financiers au coût amorti	20 446 02	13 972 333

B. Mesure de la juste valeur

Le tableau suivant présente la comparaison, par catégorie, entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers détenus par la Société, à l'exclusion de ceux dont la valeur comptable est raisonnablement proche de la juste valeur :

(en euros)	Valeur comptable		Juste valeur	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers				
Créances financières sur les filiales	-	50 000	-	50 000
Titres de participation	-	58 218	-	58 218
Total Actifs financiers	-	108 218	-	108 218
Passifs financiers				
Prêt de la BCC	175 055	275 968	175 055	275 968
Prêt de la BPB	598 902	857 611	598 902	857 611
Prêt de la Sanpaolo	125 371	-	125 371	-
Prêt de la BCC 2	716 915	-	716 915	-
Prêt de la Sanpaolo 2	1 000 000	-	1 000 000	-
Prêt de la BPM	850 000	-	850 000	-
Prêt de la BPB 2	800 000	-	800 000	-
Prêt de la BDF	974 505	-	974 505	-
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	83 483	-	83 483	-
Intesa Sanpaolo spa confirming	268 687	-	268 687	-
Total Passifs financiers	5 592 919	1 133 579	5 592 919	1 133 579
Total Actifs financiers nets	5 592 919	1 241 797	5 592 919	1 241 797

La direction a vérifié que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme, des actions facilement convertibles en espèces, des créances et dettes commerciales, des découverts bancaires et des autres passifs à court terme est proche de la valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant indique si les actifs et passifs financiers de la Société appartiennent au niveau 1, au niveau 2 ou au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

31/12/2020			
(en euros)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Données significatives observables (niveau 2)	Données non observables significatives (niveau 3)
Passifs financiers pour lesquels la juste valeur est indiquée			
Prêt de la BCC	-	175 055	-
Prêt de la BPB	-	598 902	-
Prêt de la Sanpaolo	-	125 371	-
Prêt de la BCC 2	-	716 915	-
Prêt de la Sanpaolo 2	-	1 000 000	-
Prêt de la BPM	-	850 000	-
Prêt de la BPB 2	-	800 000	-
Prêt de la BDF	-	974 505	-
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	-	83 483	-
Intesa Sanpaolo spa confirming	-	268 687	-
Total Passifs financiers	-	5 592 919	-
31/12/2019			
(en euros)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)	Données significatives observables (niveau 2)	Données non observables significatives (niveau 3)
Actifs financiers pour lesquels la juste valeur est indiquée			
Créances financières sur les filiales	-	50 000	-
Titres de participation	-	58 218	-
Total Actifs financiers	-	108 218	-
Passifs financiers pour lesquels la juste valeur est indiquée			
Prêt de la BCC	-	275 968	-
Prêt de la BPB	-	857 611	-
Total Passifs financiers	-	1.133.579	-

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur :

- les créances financières sur les filiales sont évaluées par la société sur la base de paramètres tels que le taux d'intérêt, la solvabilité individuelle de la filiale et le risque typique du projet financier ;
- la juste valeur des actions est déterminée en utilisant la valeur de marché à la date de référence ;
- la juste valeur des financements et prêts productifs d'intérêts de la Société est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, avec un taux d'actualisation qui reflète le taux du prêt utilisé par l'émetteur à la fin de l'année. Son risque de défaut au j31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 a été évalué comme étant immatériel.

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2, ni d'estimation de la juste valeur au niveau 3 au j31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

C. Risques financiers

Take Off est exposée à des degrés divers à des risques de nature financière liés à l'activité de l'entreprise. En particulier, la Société est simultanément exposée au risque de marché (risque de taux d'intérêt et risque de prix), au risque de liquidité et au risque de crédit.

La gestion des risques financiers est effectuée sur la base de directives définies par la direction. L'objectif est de garantir une structure de passif toujours équilibrée avec la composition de l'actif de l'état de la situation financière, afin de maintenir une solvabilité adéquate de l'actif.

Les sources de financement utilisées par la Société se répartissent en un mélange de capital-risque, apporté de manière permanente par les actionnaires, et de capital d'emprunt, comprenant :

- des prêts à moyen/long terme avec un plan d'amortissement pluriannuel, pour couvrir les investissements en actifs à long terme ;
- des contrats de crédit-bail immobilier.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de fluctuation des flux futurs d'un instrument financier suite aux variations des prix du marché. Il se compose de deux types de risques :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque lié au prix.

Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuations des flux futurs d'un instrument financier suite à des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la société au risque de taux d'intérêt est gérée par une prise en compte appropriée de l'exposition globale : dans le cadre de la politique générale d'optimisation des ressources financières, Take Off cherche à assurer un équilibre en recourant aux formes de financement les moins coûteuses.

Les principales sources d'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt sont imputables aux emprunts bancaires, à taux variable et donc soumis à un risque de variation des flux de trésorerie. Ce risque affecte les dettes de leasing, évaluées au taux marginal d'emprunt.

Le tableau suivant présente la valeur comptable, par échéance, des instruments financiers de la Société qui sont exposés au risque de taux d'intérêt :

(en euros)	Taux d'intérêt	Expiration	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Passifs financiers à long terme				
Prêt de la BCC	Euribor 3 mois + spread	2022	71 849	175 055
Prêt de la BPB	Euribor 6 mois + spread	2023	335 631	598 902

Prêt de la Sanpaolo 2	fixe	2023	703 361	0
	Euribor 3 mois +			
	spread	2023	589 664	0
Prêt de la BCC 2	fixe	2023	822 811	0
Prêt de la BPM	fixe	2026	774 445	0
Prêt de la BDF	fixe	2026	818 097	0
Dettes pour contrats de location	2,5%	2022-2031	6 274 909	5 208 193
Total Passifs financiers à long terme			10 390 767	5 982 150

Passifs financiers à court terme

Prêt de la BCC	Euribor 3 mois +	2021	103 206	100 914
	spread			
	Euribor 6 mois +			
	spread	2021	263 271	258 709
Prêt de la BPB	fixe	2021	125 371	0
Prêt de la Sanpaolo	Euribor 3 mois +			
	spread	2021	127 251	0
Prêt de la BCC 2	fixe	2021	296 639	0
Prêt de la Sanpaolo 2	fixe	2023	27 189	0
Prêt de la BPM	fixe	2026	25 555	0
Prêt de la BPB 2	fixe	2026	156 408	0
Prêt de la BDF	fixe	2026	83 483	0
Intesa Sanpaolo Spa import finan.		2021	268 687	0
Intesa Sanpaolo spa confirming		2021	1 396 043	1 170 712
Dettes pour contrats de location	2,5%	2022-2031		
Total Passifs financiers à court terme			2 873 104	1 530 335

Risque lié aux prix

Le principal risque de prix identifié provient de la fluctuation des prix des biens échangés. Afin de contrôler ce risque, la Société accorde une attention particulière aux politiques d'achat, à l'optimisation des coûts fixes et à l'efficacité de la structure organisationnelle.

Risque de crédit

La principale exposition de la Société au risque de crédit provient des créances commerciales, dont la qualité et l'ancienneté sont constamment contrôlées par la structure administrative, afin d'assurer une intervention rapide et de réduire le risque de pertes. En ce qui concerne les prêts en retard, il n'y a pas de risques particuliers.

Les actifs financiers de la Société, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers, présentent un risque maximal égal à la valeur comptable de ces actifs en cas d'insolvabilité de la contrepartie.

Risque de liquidités

Le Société gère le risque de liquidité par un contrôle strict des éléments composant le fonds de roulement d'exploitation et, en particulier, des créances clients et des dettes commerciales.

La Société s'engage à obtenir une génération saine de liquidités et à les utiliser ensuite pour couvrir les dépenses nécessaires aux paiements aux fournisseurs sans compromettre, par conséquent, l'équilibre à court terme de la trésorerie et en évitant les problèmes et les tensions critiques dans la liquidité courante, en utilisant, en plus et si nécessaire, des découverts bancaires et des prêts à court terme. Les

prêts à moyen/long terme en place sont plutôt utilisés pour réaliser des investissements, consistant en l'expansion du réseau de distribution.

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des passifs financiers de la Société sur la base des paiements envisagés en relation avec le principal.

(en euros)	<1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	>5 ans	Total
Bilan au 31 décembre 2020							
Prêt de la BCC	103 206	71 849					175 055
Prêt de la BPB	263 271	267 916	67 715				598 902
Prêt de la Sanpaolo	125 371						125 371
Prêt de la BCC 2	127 251	130 468	133 768	137 151	140 619	47 658	716 915
Prêt de la Sanpaolo 2	296 639	500 344	203 017				1 000 000
Prêt de la BPM	27 189	165 567	168 064	170 599	173 173	145 408	850 000
Prêt BPB2	25 555	154 904	157 637	160 418	163 248	138 237	800 000
Prêt de la BDF	156 408	161 462	165 305	169 241	173 269	148 820	974 505
Intesa Sanpaolo spa confirming	268 687						268 687
Intesa Sanpaolo Spa import finan.	83 483						83 483
Dettes pour les droits d'utilisation	1 396 043	1 420 588	1 267 534	1 041 500	626 606	1 918 682	7 670 952
Dettes commerciales	3 932 546						3 932 546
Dettes pour obligations contractuelles	68 247						68 247
Dettes fiscales	1 741 597						1 741 597
Autres dettes et engagements à court terme	1 439 766						1 439 766
Total	10 055 259	2 873 098	2 163 041	1 678 909	1 276 915	2 398 805	20 446 026

(en euros)	<1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	>5 ans	Total
Bilan au 31 décembre 2019							
Prêt de la BCC	100 914	105 496	69 559	-	-	-	275 969
Prêt de la BPB	258 709	263 272	267 916	67 714	-	-	857 611
Dettes pour contrats de location	1 170 712	1 200 311	1 196 943	1 050 112	827 367	933 458	6 378 903
Dettes commerciales	3 817 613	-	-	-	-	-	3 817 613
Passifs contractuels	550 000	-	-	-	-	-	550 000
Dettes fiscales	2 149 806	-	-	-	-	-	2 149 806
Autres dettes et engagements à court terme	492 430	-	-	-	-	-	492 430
Total	8 540 184	1 569 079	1 534 418	1 117 826	827 367	933 458	14 522 333

Variations des passifs financiers découlant d'actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les variations des passifs financiers découlant des actifs financiers au 31 décembre 2020, par rapport au 31 décembre 2019 :

(en euros)	31 décembre 2019	Flux de trésorerie	Nouveaux contrats de crédit-bail	Autre	31 décembre 2020
Prêts à moyen et long terme	773 956	4 466 791	-	(1 124 899)	4 115 858
Dettes envers des banques et portions à court terme de prêts	359 623	(7 451)	-	1 124 899	1 477 061
Dettes de location - partie à long terme	5 208 193	-	2 619 978	(1 553 262)	6 274 909
Dettes de location - partie à court terme	1 170 712	(928 730)		1 154 061	1 396 043
Total	7 512 484	2 371 644	2 619 978	(399 201)	13 263 871

La colonne « Autres » comprend les effets de la reclassification des prêts de « à long terme » à « à court terme », y compris les obligations de leasing, liés au passage du temps, ainsi que l'effet des renégociations et des résiliations des contrats de leasing opérationnel.

D. Gestion du capital

L'objectif principal de la gestion du capital de la société est de s'assurer qu'une solide cote de crédit et des niveaux adéquats d'indicateurs de capital sont maintenus afin de soutenir l'activité et de maximiser la valeur pour les actionnaires. La Société gère la structure du capital et la modifie en fonction des variations des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la Société peut ajuster les dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital ou émettre de nouvelles actions. Aucune modification n'a été apportée aux objectifs, politiques ou procédures au cours des années 2020 et 2019.

La Société inclut dans la dette nette, les prêts portant intérêt, les dettes de leasing, les dettes commerciales et les autres dettes, nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, comme indiqué ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Financement onéreux	5 592 919	1 133 581
Passifs liés à des contrats de location	7 670 952	6 378 903
Dettes commerciales et autres	7 182 155	7 009 849
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(11 798 400)	(10 456 929)
Dette nette	8 647 626,00	4 065 404,00
Capitaux propres	8 286 688	11 887 157
Fonds propres et dette nette	16 934 314	15 952 561
Dette nette / Fonds propres	104,36%	34,20%

La variation du ratio Dette nette / Fonds propres par rapport à 2019 est attribuable à l'augmentation des prêts bancaires obtenus, comme commenté dans la note 20 « Prêts à moyen / long terme », ainsi qu'à la réduction des fonds propres due à la scission, comme commenté dans la note 6 « Transactions sous contrôle commun ».

43. Bénéfice par action

Conformément à la norme IAS 33, des informations sont fournies sur les données utilisées pour calculer le résultat de base et le résultat dilué par action. Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat économique de la période, bénéfique ou perte, attribuable aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période de référence.

Il est à noter que le résultat dilué par action coïncide avec le résultat de base par action car il n'y a pas d'événements et/ou de transactions qui ont un effet dilutif sur le résultat.

Les valeurs utilisées pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action sont indiquées ci-dessous :

(en euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net de l'exercice	1 189 841	2 904 557
Nombre moyen d'actions ordinaires	10 000 000	4 792 330
Bénéfice par action ordinaire/dilué	0,12	0,61

La réduction du bénéfice par action par rapport à 2019 est due à l'effet combiné de :

- la réduction du résultat de l'exercice ;
- l'augmentation du nombre moyen d'actions en circulation, consécutive à l'augmentation de capital approuvée en juillet 2019. Affectation du résultat de l'exercice précédent ;

Il convient de noter que, suite au changement de la valeur nominale des actions de 1,00 euro à 0,10 euro, qui a eu lieu par un acte en date du 5 novembre 2020, avec une augmentation subséquente du nombre d'actions en circulation de 1 000 000 à 10 000 000, le calcul du bénéfice par action ordinaire et dilué a été effectué en considérant les effets de ce changement également pour l'année comparative, afin d'assurer la comparabilité des données.

44. Événements significatifs survenus après la fin de la période

La pandémie de Covid-19 continue à se propager dans tout le pays, bien qu'avec des chiffres moins importants. Le gouvernement italien a lancé le plan de vaccination et a poursuivi la mise en œuvre d'une série de mesures de confinement partiel, différenciées par Région, et plus ciblées par zone géographique.

Il est donc indéniable que la situation générale, avec les mesures actuelles de restriction de la circulation des personnes, a néanmoins perduré et continue de provoquer une baisse des ventes dans nos points de vente. Il est évident que le renforcement des restrictions gouvernementales pour contenir la pandémie pourrait inévitablement avoir d'autres effets négatifs en ce sens.

Compte tenu de cette condition générale du marché, les organes administratifs ont continué à prendre des mesures pour réduire les coûts de l'entreprise afin d'assurer, en tout état de cause, l'équilibre économique et financier de la société.

Le début des vaccinations dans tout le pays a suscité un optimisme prudent, dans la conviction que seule une utilisation massive et substantielle du vaccin peut nous faire revenir rapidement à une situation sociale et économique tout à fait normale.

45. Transactions avec des parties liées

Les détails des transactions financières et économiques de la Société avec les parties liées au 31 décembre 2020 sont présentés ci-dessous :

ÉTAT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE TRANSACTIONS

(en euros)	Créances et autres actifs financiers à court terme	Autre passif à court terme
Bilan au 31 décembre 2020		
Vistamare S.r.l.	0	0
Summit S.r.l.	0	1 000 000

Total	0	1 000 000
Bilan au 31 décembre 2019		
Vistamare S.r.l.	50 000	0
Summit S.r.l.	0	0
Total	50 000	0

COMPTE DE RÉSULTAT - TRANSACTIONS

(en euros)	Revenus des contrats avec les clients	Autres revenus	Coûts des matières premières et consommables
Bilan au 31 décembre 2020			
Vistamare S.r.l.			
Summit S.r.l.			418 405
Manuela Piccarreta		450 000	
Total	0	450 000	418 405
Bilan au 31 décembre 2019			
Vistamare S.r.l.			
Summit S.r.l.			
Total	0	0	0

À la fin de l'année 2020 et suite à l'opération de scission décrite ci-dessus, Take Off a signé deux contrats de location avec la société liée Horizon S.r.l. (bénéficiaire dans l'opération de scission) relatifs au magasin d'Ostuni et au Hub logistique et bureaux de via Baione (Monopoli), dont les loyers ont été déterminés au moyen d'une évaluation spécifique et réduits en pourcentage pour tenir compte du contexte actuel du marché. Les contrats de location prévoient également une période initiale sans loyer avec la régularisation associée à partir du 1er janvier 2021.

En outre, au cours de l'année, la société a vendu une propriété à une partie liée, enregistrée à une valeur comptable nette de 150 000 euros. À la suite de cette transaction, et en considération de la valeur de marché de celle-ci, la société a réalisé une plus-value de 450 milliers d'euros, comptabilisée dans les autres produits.

Il convient de noter que toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues dans des conditions normales de marché. Les autres dettes à court terme envers la société mère Summit S.r.l. sont plutôt dues à la dette résiduelle pour les dividendes dont la distribution a été approuvée au cours de la période.

46. Rémunération des organes de la société

La rémunération annuelle approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires pour les membres du Conseil d'administration est fixée à un montant global de 90 000 euros.

La rémunération annuelle approuvée par les assemblées générales des actionnaires pour les membres du Conseil des commissaires aux comptes est fixée à un montant global de 13 000 euros.

La rémunération des commissaires aux comptes indépendants pour l'audit des états financiers de la société s'élève à 19 000 euros.

47. Information conformément à l'art. 1, paragraphe 125, loi n° 124 du 4 août 2017

Conformément à la nouvelle réglementation sur la transparence des déboursments publics introduite par l'art. 1 paragraphe 125 - 129 de la loi n° 124/2017 5 (loi annuelle pour le marché et la concurrence), il convient de noter que, sur la base du critère de la trésorerie, au cours de l'année, Take Off a reçu les décaissements suivants de la part d'organismes publics :

300 000 euros au titre des subventions reçues de la Région des Pouilles comme « Aide à l'investissement pour les petites et moyennes entreprises » POR Puglia FESR-FSE 2014-2020 ;

70 711 euros au titre du crédit d'impôt sur les locations prévu par le décret Ristori (décret-loi n° 137/2020, publié au Journal officiel du 28.10.2020) et, ensuite, par le décret Ristori-bis (décret-loi n° 149/2020, publié au Journal officiel du 09.11.2020) ;

87 532 euros à titre d'annulation de la première avance IRAP 2020 suite à l'émission de l'art. 24 du décret-loi n° 34/2020.

En ce qui concerne les aides d'État et les aides de faible montant dont la société a bénéficié au cours de l'année, se référer au contenu du " Registre national des aides d'État " conformément à l'art. 52 de la loi n° 234 du 24.12.2012.

48. Engagements hors bilan, garanties et passifs éventuels

Conformément aux dispositions de l'art. 2427, premier alinéa, point 9) du Code civil italien, il convient de noter qu'il n'existe pas d'engagements hors bilan, de garanties et de passifs éventuels.

49. Activités de gestion et de coordination

La société est soumise, aux termes des art. 2497 et suivants du Code civil italien, à des activités de gestion et de coordination par la société Summit Srl, basée à Monopoli (BA), via Baione n° 251 / H, en tant que filiale de cette dernière qui détient 96,00% du capital social et donc la majorité des voix pouvant être exercées en assemblée générale.

Conformément à l'art. 2 97 bis, paragraphe 4 du Code civil italien, les données clés des derniers états financiers approuvés de la société qui exerce la gestion et la coordination sont présentées ci-dessous :

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en euros)	31 décembre 2019
ACTIF	
Actifs en projet	
Immobilisations incorporelles en projet	1 138
Actifs immobilisés	969 600
Actif circulant	
Créances recouvrables	114 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie	330 698
Actif transitoire	20
TOTAL ACTIF	1 415 517
PASSIF	
Capitaux propres	567 192
Provision pour indemnités de départ	574
Dettes à payer	847 704
Comptes de régularisation passif	47
TOTAL PASSIF	1 415 517

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
Valeur de production	986 078
Coûts de production	199 953
Différence entre la valeur et le coût de production	786 125
Produits et charges financiers	725
Impôts sur le revenu	229 657
Bénéfice/(perte) de l'exercice	557 193

50. Passage aux normes comptables internationales

Introduction

Dans le cadre du processus prévu pour l'admission des actions ordinaires de Take Off S.p.A. (ci-après également « la Société » ou « Take Off ») à la négociation sur le système multilatéral de négociation AIM Italia - Alternative Capital Market organisé et géré par Borsa Italiana SpA (ci-après « AIM Italia »), la Société a choisi de préparer les états financiers conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) émises par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne, en exerçant l'option prévue par l'art. 4 paragraphe 5 du décret législatif n° 38/2005.

Sur la base de cette option, la date de transition aux normes IAS/IFRS est donc le 1er janvier 2019. Les derniers états financiers établis conformément aux normes comptables italiennes sont ceux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les données financières retraitées conformément aux normes IAS/IFRS ont été obtenues en apportant les ajustements appropriés aux données définitives, établies conformément à la législation nationale en vigueur, interprétée par les normes comptables émises par le normalisateur comptable italien, afin de refléter les modifications des critères de présentation, de comptabilisation et d'évaluation requises par les normes IAS/IFRS. Le passage aux normes IAS/IFRS a entraîné le maintien des estimations précédemment formulées selon les normes comptables italiennes, à moins que l'adoption des normes IAS/IFRS n'exige la formulation d'estimations selon des méthodologies différentes.

Comme le prévoit la norme IFRS 1, la présente annexe présente les états de rapprochement entre les valeurs précédemment présentées selon les normes comptables italiennes et celles retraitées selon les normes IAS/IFRS, à la date de transition (1er janvier 2019) et à la date du 31 décembre 2019, accompagnés des notes explicatives relatives aux ajustements effectués. En particulier, ont été préparés :

- les rapprochements entre les états de la situation financière préparés conformément aux principes comptables italiens et les états de la situation financière préparés conformément aux normes IAS/IFRS au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019 ;
- le rapprochement entre le compte de résultat préparé conformément aux principes comptables italiens et le compte de résultat IAS/IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- l'état du résultat global IAS/IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapprochement des capitaux propres au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019 et le rapprochement du résultat économique de l'exercice clos au 31 décembre 2019 entre les normes comptables italiennes et les normes IAS/IFRS ;
- le rapprochement entre le tableau des flux de trésorerie préparé conformément aux normes comptables italiennes et le tableau des flux de trésorerie IAS / IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Tous les états sont rédigés en euros, tandis que les notes explicatives des états de rapprochement sont rédigées en milliers d'euros.

Il convient de noter que ces états ne comportent pas de données comparatives, ayant été préparés uniquement dans le but de leur inclusion envisagée, en tant que premiers états financiers IAS/IFRS de la Société, dans le Document pour l'admission à la négociation des actions ordinaires sur AIM Italia.

Le retraitement des données financières conformément aux normes IAS/IFRS a également nécessité de faire certains choix parmi les options offertes par les normes IAS/IFRS, comme indiqué ci-dessous.

Critères de préparation des données financières retraitées selon les normes IAS/IFRS

Les données financières de Take Off retraitées conformément aux normes IAS/IFRS ont été préparées à partir des états financiers préparés conformément aux normes comptables italiennes, en effectuant les ajustements et les reclassements appropriés pour refléter les différences dans la présentation, la reconnaissance et l'évaluation des éléments requis par les normes IFRS.

En particulier, les ajustements ont été effectués pour assurer la conformité des données financières avec les IAS/IFRS en vigueur, qui ont été utilisées dans la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture au 1er janvier 2019 (date de transition) et des états financiers au 31 décembre 2019 (période comparative).

Les effets de la transition aux normes IAS/IFRS représentent un changement de normes comptables et, par conséquent, comme l'exige la norme IFRS 1, sont reflétés dans les capitaux propres d'ouverture à la date de transition (1er janvier 2019). Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, les estimations faites précédemment en conformité avec les normes comptables italiennes ont été confirmées, sauf dans les cas où les estimations et les informations connexes faites en conformité avec les normes comptables précédentes n'étaient plus pertinentes en raison de l'adoption par Take Off, de critères comptables différents avec la transition aux normes IAS/IFRS.

Take Off a appliqué tous les principes interprétatifs des normes IAS/IFRS et SIC/IFRIC connexes approuvés par la Commission européenne en vigueur à la date de préparation de ces états financiers.

Vous trouverez ci-dessous les états financiers retraités sur la base des normes IAS/IFRS au 31 décembre 2019 et pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état et la situation financière retraités au 1er janvier 2019.

État de la situation financière au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019. (ajusté conformément aux normes IAS/IFRS)

(en euros)	01/01/2019	31/12/2019
ACTIF		
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles	2 203 585	2 674 369
Immobilisations incorporelles	0	4 680
Droits d'utilisation	5 859 974	6 262 905
Placements en actions dans des filiales	9 500	9 500
Autres créances à long terme	373 791	378 718
Actif d'impôt différé	61 175	166 078
TOTAL ACTIFS À LONG TERME	8 508 025	9 496 250
Actif circulant		
Stocks	5 921 700	5 512 768
Créances commerciales	208 942	270 906
Autres créances à court terme	1 940 506	915 155
Créances fiscales	11 296	43 528
Actifs financiers à court terme	563 291	108 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 434 086	10 456 929
TOTAL ACTIF CIRCULANT	16 079 821	17 307 504
TOTAL ACTIF	24 587 846	26 803 754
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	40 000	410 000
Réserve légale	8 000	8 000
Réserve de conversion aux normes IAS/IFRS	2 440 366	2 440 366
Autres réserves	3 456 833	6 124 234
Bénéfice/(perte) de l'exercice	2 753 351	2 904 557
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 698 550	11 887 157
PASSIF		
Passif à long terme		
Prêts à moyen et long terme	1 133 579	773 956
Autres passifs financiers à long terme	4 854 518	5 208 193

Passifs liés à des avantages sociaux futurs	158 975	351 623
Provisions pour risques et charges	50 000	42 531
Impôts différés passif	-	109
TOTAL PASSIFS À LONG TERME	6 197 072	6 376 412
Passif à court terme		
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	498 400	359 623
Autres passifs financiers exigibles	1 005 456	1 170 712
Dettes commerciales	5 273 856	3 817 612
Passif contractuel à court terme	-	550 000
Dettes fiscales	2 474 490	2 149 806
Autres dettes et engagements à court terme	440 022	492 432
TOTAL PASSIF À COURT TERME	9 692 224	8 540 185
TOTAL PASSIF	15 889 296	14 916 597
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	24 587 846	26 803 754

**Compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2019
(ajusté conformément aux normes IAS/IFRS)**

(en euros)	31/12/2019
Revenus des contrats avec les clients	22 825 769
REVENUS	22 825 769
Autres revenus	180 839
Coûts des matières premières, des matériaux auxiliaires et des consommables et marchandises	(10 939 081)
Coûts de services	(1 971 500)
Charges de personnel	(4 168 511)
Variation des stocks de matières premières et auxiliaires, de consommables et de marchandises	(408 933)
Autres coûts d'exploitation	(532 497)
Amortissements et dépréciations	(1 421 609)
Perte/(recouvrement) de la valeur des actifs à long terme	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 564 477
Charges financières	(341 814)
Produits financiers	889 602
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	4 112 265
Impôts sur le revenu	(1 207 708)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2 904 557
ACTIFS DÉTENUS DESTINÉS À LA VENTE	
Résultat net des actifs détenus destinés la vente	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 904 557
<i>Bénéfice par action ordinaire/dilué</i>	<i>6,06</i>

**Compte de résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.
(ajusté conformément aux normes IAS/IFRS)**

(en euros)	31/12/2019
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 904 557
Autres postes du compte de résultat global	
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (net d'impôts) :</i>	
Profits/(pertes) résultant de l'actualisation des passifs au titre des avantages sociaux futurs.	(85 951)
Total des autres éléments du résultat global	(85 951)
<i>Autres éléments du résultat global qui seront ultérieurement reclassés dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (nets d'impôts)</i>	-
BÉNÉFICE/PERTE TOTAL DE L'EXERCICE	2 818 606

**État des variations des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 décembre 2019
(ajusté conformément aux normes IAS/IFRS)**

(en euros)	Capital social	Réserve légale	Réserve de conversion aux normes IAS/IFRS	Autres réserves	Bénéfice/(perte) de l'exercice	Total
Bilan au 1 janvier 2019	40 000	8 000	2 440 366	3 456 833	2 753 351	8 698 550
<i>Résultat de l'exercice</i>	-	-	-	-	2 904 557	2 904 557
<i>Autres postes du compte de résultat global</i>	-	-	-	(85 951)	-	(85 951)
Bénéfice ou perte global(e) de l'exercice	-	-	-	(85 951)	2 904 557	2 818 606
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	2 753 351	(2 753 351)	-
Augmentation de capital social	370 000	-	-	-	-	370 000
Traitement des arrondis	-	-	-	1	-	1
Bilan au 31 décembre 2019	410 000	8 000	2 440 366	6 124 234	2 904 557	11 887 157

**Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
(ajusté conformément aux normes IAS/IFRS)**

(en euros)	31/12/2019
Activités d'exploitation	
Résultat avant impôts des activités poursuivies	4 112 265
Résultat avant impôts des actifs destinés à la vente	-
Résultat avant impôts	4 112 265
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat avant impôt avec le flux de trésorerie net des activités opérationnelles :</i>	
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	201 873
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles et des droits d'utilisation	1 219 737
Provisions liées à des avantages sociaux futurs	116 848
Provisions pour risques et charges	2 531
Variation de la juste valeur des instruments financiers	137 787
Produits financiers	(889 602)
Charges financières	341 814
Autre	(3 967)
Variations du fonds de roulement	
Créances commerciales	(61 964)
Autres créances à court terme	993 119
Stocks	408 932
Dettes commerciales et contractuelles	(906 244)
Autres dettes à court terme	(403 315)
Variation nette des créances et dettes à long terme	(4 927)
Variation nette des actifs et passifs d'impôts différés	(77 652)
Paiements des avantages sociaux pour les employés	(39 479)
Utilisation de provisions pour risques et charges	(10 000)
Intérêts (payés)/recouvrés	687 761
Impôts sur le revenu payés	(1 214 453)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	4 611 064

Activités d'investissement

Investissements en immobilisations corporelles	(672 657)
Investissements dans des immobilisations incorporelles	(5 200)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(677 857)

Activités de financement

Nouveaux prêts à moyen et long terme	-
Remboursement de prêts à moyen/long terme	(498 400)
Remboursement de dettes financières pour les droits d'utilisation sur les contrats de location	(1 099 250)
Augmentation de capital social	370 000
Variation nette des autres actifs financiers à court terme	317 286
Flux de trésorerie net provenant d'activités de financement	(910 364)

(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme **3 022 843**

Encaisse d'ouverture et dépôts à court terme **7 434 086**
Encaisse de fermeture et dépôts à court terme **10 456 929**

Règles de première application des IFRS

Take Off a établi l'état de la situation financière à la date de transition (1er janvier 2019), sur la base de ce qui est indiqué ci-dessous, à l'exception des exceptions obligatoires et facultatives prévues par la norme IFRS 1 et détaillées ci-après :

- la comptabilisation de tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est requise par les normes IAS/IFRS ;
- éliminer tous les actifs et passifs dont la comptabilisation n'est pas autorisée par les normes IAS/IFRS ;
- reclasser les actifs, les passifs et les composantes des capitaux propres conformément aux exigences des normes IAS/IFRS ;
- appliquer les normes IAS/IFRS dans l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

En retraçant l'état de la situation financière d'ouverture au 1er janvier 2019 et les états financiers au 31 décembre 2019, Take Off a adopté les options suivantes :

- les actifs et les passifs sont classés dans les états financiers comme à court terme et à long terme ;
- dans le compte de résultat, les coûts sont classés selon leur nature ;
- le compte de résultat global est présenté séparément du compte de résultat ;
- les flux de trésorerie sont représentés selon la méthode indirecte.

L'état de la situation financière au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019 a été établi avec le critère du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers (y compris les instruments dérivés) évalués à la juste valeur.

Application des exceptions obligatoires

Take Off a pris en compte toutes les exceptions obligatoires prévues par la norme IFRS 1, comme indiqué ci-dessous :

Estimations (IFRS 1, 14-17)

Les estimations faites par Take Off dans la préparation de l'état de la situation financière au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019 sont cohérentes avec les estimations faites conformément aux normes comptables italiennes précédentes, sauf dans les cas où les estimations et les informations connexes conformes aux normes comptables appliquées précédemment n'étaient plus pertinentes en raison de l'adoption par Take Off de critères comptables différents avec la transition vers les normes IAS/IFRS. Pour cette raison, les estimations n'ont pas été mises à jour avec les informations reçues à une date ultérieure. Les modifications des estimations qui se sont avérées appropriées ont été comptabilisées de manière prospective.

Classification et évaluation des instruments financiers (IFRS 1, B8-B8C), décomptabilisation des actifs et passifs financiers (IFRS 1, B2 et B3), dépréciation des actifs financiers (IFRS 1, B8D-B8G)

Afin de simplifier la mise en œuvre de la norme IFRS 9 " Instruments financiers " (IFRS 9), en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2018, la norme IFRS 1 a introduit une exemption à court terme pour l'information comparative des entités dont le premier exercice pour lequel les états financiers sont préparés conformément aux IFRS commence avant le 1er janvier 2019 (IFRS 1, E1 et E2). En particulier, cette exemption exige de ne pas retraiter les informations comparatives conformément à IFRS 9, mais de se conformer aux exigences des normes comptables précédemment appliquées à la place des exigences d'IFRS 9, et d'enregistrer tout ajustement au début du premier exercice pour lequel les états financiers sont rédigés conformément aux IFRS.

Étant donné que les premiers états financiers de Take Off établis conformément aux normes IAS/IFRS sont postérieurs à la date prévue par l'exemption (1er janvier 2019), cette dernière n'est pas applicable. L'IFRS 9 a donc été adoptée prospectivement par la Société à compter du 1er janvier 2019 (date de transition).

Dérivés incorporés (IFRS 1, B9)

Take Off a évalué la nécessité de séparer les dérivés incorporés de leurs contrats principaux et de les comptabiliser en tant que dérivés sur la base des conditions qui existaient à la plus récente des deux dates suivantes : la date à laquelle Take Off a commencé à être partie au contrat et la date de tout changement des conditions du contrat qui a modifié de manière significative les flux de trésorerie requis par le contrat. Sur la base de ces évaluations, Take Off a conclu qu'il n'y a pas de dérivés incorporés qui doivent être séparés des contrats principaux correspondants.

Financement public (IFRS 1, B10-B12)

Au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019, Take Off ne comptabilise pas les prêts publics existants. Pour cette raison, cette exemption obligatoire n'est pas applicable.

Comptabilisation des opérations de couverture (IFRS 1, B4-B6)

Au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019, Take Off ne comptabilise pas les instruments financiers dérivés. Pour cette raison, cette exemption obligatoire n'est pas applicable.

Actifs et passifs des entreprises associées et des coentreprises et actifs et passifs de Take Off (IFRS 1, D16 et D17)

Au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019, Take Off ne comptabilise pas de participations dans des entreprises associées et/ou des coentreprises. Cette exemption obligatoire n'est donc pas applicable à la Société.

Entité d'investissement (IFRS 1, 39AD)

Take Off n'est pas une entité d'investissement et cette exemption obligatoire n'est donc pas applicable.

Options comptables adoptées par Take Off

Take Off a adopté les options comptables suivantes accordées par la norme IFRS 1 :

Regroupements d'entreprises (IFRS 1, C1-C5)

La société a choisi d'appliquer IFRS 3 de manière prospective aux transactions qui ont eu lieu avant la date de transition aux normes IAS/IFRS. Les acquisitions d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2019 n'ont donc pas été retraitées sur la base des normes comptables internationales.

Leasing (IFRS 1, D9 - D9E)

Au cours de la transition vers les normes IAS/IFRS, la Société a choisi d'adopter l'expédient pratique consistant à ne pas réexaminer si un contrat est ou contient un contrat de location au 1er janvier 2019, en appliquant la norme uniquement aux contrats qui, à la date d'application initiale, ont été précédemment identifiés comme des contrats de location en appliquant les normes IAS 17 et IFRIC 4.

La société a également choisi d'utiliser l'exemption prévue pour les contrats qui, à la date d'entrée en vigueur, ont une durée de 12 mois ou moins et ne contiennent pas d'options d'achat (location à court terme), et dont l'actif sous-jacent est de valeur modeste.

En ce qui concerne les contrats de location simple, les actifs liés au droit d'utilisation ont été comptabilisés pour une valeur égale à celle de la dette de location correspondante. Les passifs de location ont été évalués à la valeur actuelle des paiements restants dus au titre de la location, actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur à la date d'application initiale.

Les expédients pratiques suivants autorisés par la norme IFRS 16 ont également été appliqués, ce qui permet de :

- d'utiliser un taux d'actualisation unique pour un portefeuille de contrats présentant des caractéristiques raisonnablement similaires ;
- d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif de droit d'utilisation à la date d'application initiale ;
- de permettre à l'entreprise de fonder sa position sur l'expérience acquise, par exemple pour déterminer la durée du contrat de location contenant des options de prolongation ou de résiliation du contrat.

Avantages du personnel (IFRS 1, D10-D11)

Les bénéfices et pertes actuariels accumulés depuis le début des régimes jusqu'à la date de transition aux normes IAS/IFRS sont imputés directement aux capitaux propres.

Traitements comptables choisis dans le cadre des options comptables prévues par les normes IAS/IFRS

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Après la comptabilisation initiale au coût ou à la valeur de remplacement du coût, les normes IAS 16 et IAS 38 prévoient que ces actifs peuvent être évalués au coût (et amortis) ou à la juste valeur. La Société a choisi d'adopter la méthode du coût.

Évaluation des actifs liés à un droit d'utilisation

Après la comptabilisation initiale, la norme IFRS 16 prévoit que les actifs liés à un droit d'utilisation sont évalués au coût, à l'exception de ce qui suit :

- les actifs liés à un droit d'utilisation qui répondent à la définition d'un investissement immobilier selon l'IAS 40 doivent être évalués à la juste valeur.
- si les actifs de droit d'utilisation se réfèrent à une catégorie d'immobilisations corporelles évaluée à la juste valeur comme l'exige la norme IFRS 16, il est possible de choisir d'appliquer ce modèle dans l'évaluation de tous les actifs de droit d'utilisation qui se réfèrent à cette catégorie d'immobilisations corporelles.

Étant donné que les contrats de location conclus par la Société ne font pas référence à des immeubles de placement et que la Société n'a pas non plus adopté la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations corporelles, les actifs liés aux droits d'utilisation sont évalués au coût.

Les états de rapprochement requis par la norme IFRS 1 sont présentés ci-dessous.

Rapprochement entre l'état de la situation financière préparé conformément aux normes comptables italiennes et l'état de la situation financière préparé conformément aux normes IAS/IFRS au 1er janvier 2019.

(en euros)	NORMES COMPTABLES ITALIENNES *	AJUSTEMENTS	01/01/19 IAS/IFRS	Note
ACTIF				
Actifs à long terme				
Immobilisations corporelles	2 203 585	-	2 203 585	
Immobilisations incorporelles	-	-	-	
Droits d'utilisation	-	5 859 974	5 859 974	(1)
Placements en actions dans des filiales	9 500	-	9 500	
Autres créances à long terme	373 791	-	373 791	
Actif d'impôt différé	34 298	26 877	61 175	(2)
TOTAL ACTIFS À LONG TERME	2 621 174	5 886 851	8 508 025	
Actif circulant				
Stocks	1 730 125	4 191 575	5 921 700	(3)
Créances commerciales	208 942	-	208 942	
Autres créances à court terme	1 940 506	-	1 940 506	
Créances fiscales	11 296	-	11 296	
Actifs financiers à court terme	563 291	-	563 291	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 434 086	-	7 434 086	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 888 246	4 191 575	16 079 821	
TOTAL ACTIF	14 509 420	10 078 426	24 587 846	
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	40 000	-	40 000	
Réserve légale	8 000	-	8 000	
Réserve de conversion IAS/IFRS	-	2 440 366	2 440 366	
Autres réserves	3 456 833	-	3 456 833	
Bénéfice/(perte) de l'exercice	2 753 351	-	2 753 351	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 258 184	2 440 366	8 698 550	(4)
PASSIF				
Passif à long terme				
Prêts à moyen et long terme	1 133 579	-	1 133 579	
Autres passifs financiers à long terme	-	4 854 518	4 854 518	(5)
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	125 062	33 913	158 975	(6)
Provisions pour risques et charges	50 000	-	50 000	
Impôts différés passif	-	-	-	
TOTAL PASSIFS À LONG TERME	1 308 641	4 888 431	6 197 072	
Passif à court terme				
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	498 400	-	498 400	
Autres passifs financiers exigibles	-	1 005 456	1 005 456	(7)
Dettes commerciales	5 273 856	-	5 273 856	

Passifs contractuels	-	-	-	
Dettes fiscales	808 392	1 666 098	2 474 490	(8)
Autres dettes et engagements à court terme	361 947	78 075	440 022	(9)
TOTAL PASSIF À COURT TERME	6 942 595	2 749 629	9 692 224	
TOTAL PASSIF	8 251 236	7 638 060	15 889 296	
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	14 509 420	10 078 426	24 587 846	

* Bilans reclassés selon les normes IAS/IFRS

Rapprochement entre l'état de la situation financière préparé conformément aux normes comptables italiennes et l'état de la situation financière préparé conformément aux normes IAS/IFRS au 31 décembre 2019.

(en euros)	31/12/19 COMPTABLES ITALIENNES *	NORMES AJUSTEMENTS	31/12/19 IAS/IFRS	Note
ACTIF				
Actifs à long terme				
Immobilisations corporelles	2 674 369	-	2 674 369	
Immobilisations incorporelles	4 680	-	4 680	
Droits d'utilisation	-	6 262 905	6 262 905	(1)
Placements en actions dans des filiales	9 500	-	9 500	
Autres créances à long terme	968 718	(590 000)	378 718	(4)
Actif d'impôt différé	109 592	56 486	166 078	(2)
TOTAL ACTIFS À LONG TERME	3 766 859	5 729 391	9 496 250	
Actif circulant				
Stocks	1 315 736	4 197 032	5 512 768	(3)
Créances commerciales	270 906	-	270 906	
Autres créances à court terme	918 455	(3 300)	915 155	(1)
Créances fiscales	43 528	-	43 528	
Actifs financiers à court terme	108 218	-	108 218	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 456 929	-	10 456 929	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 113 772	4 193 732	17 307 504	
TOTAL ACTIF	16 880 631	9 923 123	26 803 754	
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	1 000 000	(590 000)	410 000	
Réserve légale	8 000	-	8 000	
Réserve de conversion IAS/IFRS	-	2 440 366	2 440 366	
Autres réserves	6 210 185	(85 951)	6 124 234	
Bénéfice/(perte) de l'exercice	2 921 308	(16 751)	2 904 557	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 139 493	1 747 664	11 887 157	(4)
PASSIF				
Passif à long terme				

Prêts à moyen et long terme	773 956	-	773 956	
Autres passifs financiers à long terme	-	5 208 193	5 208 193	(5)
Passifs liés à des avantages sociaux futurs	298 095	53 528	351 623	(6)
Provisions pour risques et charges	42 531	-	42 531	
Impôts différés passif	-	109	109	
TOTAL PASSIFS À LONG TERME	1 114 582	5 261 830	6 376 412	
Passif à court terme				
Dettes envers les banques et part à court terme des prêts à long terme	359 623	-	359 623	
Autres passifs financiers exigibles	-	1 170 712	1 170 712	(7)
Dettes commerciales	3 817 612	-	3 817 612	
Passif contractuel à court terme	550 000	-	550 000	
Dettes fiscales	482 135	1 667 671	2 149 806	(8)
Autres dettes et engagements à court terme	417 186	75 246	492 432	(9)
TOTAL PASSIF À COURT TERME	5 626 556	2 913 629	8 540 185	
TOTAL PASSIF	6 741 138	8 175 459	14 916 597	
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	16 880 631	9 923 123	26 803 754	

* Bilans reclassés selon les normes IAS/IFRS

Rapprochement entre le compte de résultat préparé selon les normes comptables italiennes et le compte de résultat préparé selon les normes IAS/IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

(en euros)	31/12/19 NORMES COMPTABLES ITALIENNES	AJUSTEMENTS	31/12/2019 IAS/IFRS	Note
Revenus des contrats avec les clients	22 825 769	-	22 825 769	
REVENUS	22 825 769	-	22 825 769	
Autres revenus	163 400	17 439	180 839	(10)
Coûts des matières premières, des matériaux auxiliaires et des consommables et marchandises	(10 939 081)	-	(10 939 081)	
Coûts de services	(1 971 500)	-	(1 971 500)	
Charges de personnel	(4 267 004)	98 493	(4 168 511)	(11)
Variation des stocks de matières premières et auxiliaires, de consommables et de marchandises	(414 389)	5 456	(408 933)	(12)
Autres coûts d'exploitation	(1 780 112)	1 247 615	(532 497)	(13)
Amortissements et dépréciations	(202 393)	(1 219 216)	(1 421 609)	(14)
Perte/(recouvrement) de la valeur des actifs à long terme	-	-	-	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 414 690	149 787	3 564 477	
Charges financières	(174 490)	(167 324)	(341 814)	(15)
Produits financiers	889 602	-	889 602	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	4 129 802	(17 537)	4 112 265	
Impôts sur le revenu	(1 208 494)	786	(1 207 708)	(16)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2 921 308	(16 751)	2 904 557	

ACTIFS DÉTENUS DESTINÉS À LA VENTE

Résultat net des actifs détenus destinés la vente	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 921 308	(16 751)	2 904 557
<i>Bénéfice par action ordinaire/dilué</i>	<i>6,10</i>	<i>(0,04)</i>	<i>6,06</i>

Rapprochement entre le compte de résultat global préparé conformément aux normes comptables italiennes et le compte de résultat global préparé conformément aux normes IAS/IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

(en euros)	31/12/19 NORMES COMPTABLES ITALIENNES	AJUSTEMENTS	31/12/2019 IAS/IFRS	Note
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 921 308	(16 751)	2 904 557	
Autres postes du compte de résultat global				
<i>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (net d'impôts) :</i>				
Profits/(pertes) résultant de l'actualisation des passifs au titre des avantages sociaux futurs.	-	(85 951)	(85 951)	(6)
Total des autres éléments du résultat global	-	(85 951)	(85 951)	
<i>Autres éléments du résultat global qui seront ultérieurement reclassés dans le bénéfice/(perte) de l'exercice (nets d'impôts)</i>	-	-	-	
BÉNÉFICE/PERTE TOTAL DE L'EXERCICE	2 921 308	(102 702)	2 818 606	

Le rapprochement des capitaux propres au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019 et le rapprochement du résultat économique de l'exercice clos au 31 décembre 2019 entre les normes comptables italiennes et les normes IAS/IFRS

(en euros)	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019	Note
	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	CAPITAUX PROPRES	
ACTIF					
Normes comptables italiennes	6 258 184	2 921 308	-	10 139 493	
Ajustements					
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	-	(119 300)	-	(119 300)	(1)
Évaluation des stocks au coût moyen pondéré	4 191 575	5 457	-	4 197 032	(3)

Annulation de l'augmentation de capital non payée	-	-	-	(590 000)	(4)
Mesure du passif pour les avantages sociaux futurs	(33 913)	93 478	(113 093)	(53 528)	(6)
Mesure des avantages sociaux à court terme	(78 075)	2 829	-	(75 246)	(9)
Impôts nets courants, payés d'avance/différés sur les ajustements	(1 639 221)	785	27 142	(1 611 294)	(2) - (8)
Total Ajustements	2 440 366	(16 751)	(85 951)	1 747 664	
IAS/IFRS	8 698 550	2 904 557	(85 951)	11 887 157	

Rapprochement entre le tableau des flux de trésorerie préparé conformément aux normes comptables italiennes et le tableau des flux de trésorerie préparé conformément aux normes IAS/IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

(en euros)	31/12/19 NORMES COMPTABLES ITALIENNES	AJUSTEMENTS	31/12/2019 IAS/IFRS	Note
Activités d'exploitation				
Résultat avant impôts des activités poursuivies	4 129 802	(17 537)	4 112 265	
Résultat avant impôts des actifs destinés à la vente	-	-	-	
Résultat avant impôts	4 129 802	(17 537)	4 112 265	
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat avant impôt avec le flux de trésorerie net des activités opérationnelles :</i>				
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles	201 873	-	201 873	
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles et des droits d'utilisation	520	1 219 217	1 219 737	(14)
Provisions liées à des avantages sociaux futurs	212 512	(95 664)	116 848	(6)
Provisions pour risques et charges	2 531	-	2 531	
Variation de la juste valeur des instruments financiers	137 787	-	137 787	
Produits financiers	(889 602)	-	(889 602)	
Charges financières	174 490	167 324	341 814	(15)
Autre	-	(3 967)	(3 967)	
Variations du fonds de roulement				
Créances commerciales	(61 964)	-	(61 964)	
Autres créances à court terme	989 819	3 300	993 119	(1)
Stocks	414 389	(5 457)	408 932	(12)
Dettes commerciales et contractuelles	(906 244)	-	(906 244)	
Autres dettes à court terme	(402 845)	(470)	(403 315)	
Variation nette des créances et dettes à long terme	(4 927)	-	(4 927)	
Variation nette des actifs et passifs d'impôts différés	(75 294)	(2 358)	(77 652)	(2) - (8)
Paiements des avantages sociaux pour les employés	(39 479)	-	(39 479)	
Utilisation de provisions pour risques et charges	(10 000)	-	(10 000)	
Intérêts (payés)/recouvrés	852 899	(165 138)	687 761	(15)
Impôts sur le revenu payés	(1 214 453)	-	(1 214 453)	
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	3 511 814	1 099 250	4 611 064	
Activités d'investissement				
Investissements en immobilisations corporelles	(672 657)	-	(672 657)	
Investissements dans des immobilisations incorporelles	(5 200)	-	(5 200)	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(677 857)	-	(677 857)	
Activités de financement				
Nouveaux prêts à moyen et long terme	-	-	-	
Remboursement de prêts à moyen/long terme	(498 400)	-	(498 400)	

Remboursement de dettes financières pour les droits d'utilisation sur les contrats de location	-	(1 099 250)	(1 099 250)	(1)
Augmentation de capital social	370 000	-	370 000	
Variation nette des autres actifs financiers à court terme	317 286	-	317 286	
Flux de trésorerie net provenant d'activités de financement	188 886	(1 099 250)	(910 364)	
(Diminution)/Augmentation nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme	3 022 843		3 022 843	
Encaisse d'ouverture et dépôts à court terme	7 434 086		7 434 086	
Encaisse de fermeture et dépôts à court terme	10 456 929		10 456 929	

Notes explicatives sur les états de rapprochement

1) Droits d'utilisation

Le tableau suivant montre les effets des ajustements IAS/IFRS sur les actifs liés aux droits d'utilisation :

(en milliers d'euros)	Propriétés foncières	Total
Au 1^{er} janvier 2019		
Bilan selon les normes comptables italiennes	-	-
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	5 860	5 860
Bilan selon les normes IAS/IFRS	5 860	5 860
Au 31 décembre 2019		
Bilan selon les normes comptables italiennes	-	-
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	6 263	6 263
Bilan selon les normes IAS/IFRS	6 263	6 263

La variation des actifs de droit d'utilisation entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019 est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Propriétés foncières	Total
Valeur historique au 1 janvier 2019	5 860	5 860
Augmentations pendant l'exercice	2 833	2 833
Renégociations	(33)	(33)
Résiliations	(1 177)	(1 177)
Valeur historique au 31 décembre 2019	7 483	7 483
Amortissement cumulé au 1er janvier 2019	-	-
Amortissement pour l'exercice	(1 220)	(1 220)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	(1 220)	(1 220)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2019	5 860	5 860
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	6 263	6 263

Selon les normes comptables italiennes, les contrats de location simple et les contrats de location-financement sont enregistrés dans les états financiers selon la "méthode de mise en équivalence", c'est-

à-dire avec la comptabilisation, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, des loyers payés pour les actifs loués parmi les coûts de production. Si le contrat prévoit le paiement d'un « *maxicanone* » initial (première tranche de loyer plus importante), la partie du *maxicanone* relative à l'année est comptabilisée parmi les coûts de production du compte de résultat, tandis que la partie du coût non relative à l'année est reportée aux années suivantes. En cas de remboursement anticipé du bien loué, le montant du revenu différé relatif à la *maxicanone* est capitalisé dans la valeur du bien ; cette valeur est ajoutée au coût encouru pour le remboursement du bien. Pour les contrats de location-financement, une information spécifique est également fournie dans les notes explicatives montrant l'effet qu'aurait eu sur les états financiers l'application de la « méthode financière », ou la comptabilisation des actifs loués à l'actif du bilan, en contrepartie des dettes pour les redevances à payer.

Sur la base des normes IAS/IFRS, l'introduction de la norme IFRS 16 a permis d'envisager un modèle unique pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats de location pour le preneur, tant financiers qu'opérationnels. En particulier, la norme définit le leasing comme un contrat qui donne le droit d'utiliser un actif pendant une certaine période contre le paiement d'une contrepartie. A la date d'enregistrement du contrat de location, il faut comptabiliser le passif financier égal à la valeur actuelle des versements à effectuer et le droit d'utilisation sur le bien détenu par l'entité, en comptabilisant séparément les charges financières et les amortissements relatifs au droit d'utilisation.

Pour calculer la valeur actuelle des versements à effectuer, l'entreprise utilise le taux d'emprunt marginal à la date de la première application ou de tout retraitement ultérieur des dispositions contractuelles, étant donné que le taux d'intérêt implicite ne peut être facilement déterminé. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que le preneur devrait payer pour un emprunt, avec une durée et une garantie similaires, nécessaire pour obtenir un actif de valeur similaire à l'actif du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire. La société estime le taux d'emprunt marginal en utilisant des données observables (telles que les taux d'intérêt du marché) si elles sont disponibles.

En ce qui concerne la définition de la durée des contrats de location, la société a pris en compte la présence d'options de renouvellement et de résiliation respectivement pour le locataire, le bailleur ou les deux. En présence d'options de renouvellement qui peuvent être exercées par les deux parties contractantes, la Société a pris en compte l'existence ou non de facteurs économiques dissuasifs importants pour refuser la demande de renouvellement, comme l'exige le paragraphe B34 de la norme IFRS 16. En présence d'options ne pouvant être exercées que par l'une des deux parties, la société a considéré le paragraphe B35 de l'IFRS 16. L'application de ce qui précède, en tenant compte des faits et des circonstances spécifiques ainsi que de l'estimation de la probabilité d'exercice de l'option, a conduit à considérer généralement la durée initiale du bail (en moyenne égale à 6 ans), sans exercer d'options de renouvellement.

Après la date d'entrée en vigueur de l'accord, la Société revoit sa durée si un événement majeur ou un changement significatif de circonstances se produit qui, selon la volonté de la Société, a un impact sur la certitude raisonnable du preneur d'exercer une option non incluse précédemment dans sa détermination de la durée du bail ou de ne pas exercer une option incluse précédemment dans sa détermination de la durée du bail. En juin 2019, le Comité d'interprétation des IFRS a commencé à discuter de la question de la durée de location (projet : Durée de location et durée d'utilité des améliorations locatives). En novembre 2019, une décision a été publiée qui clarifie la manière dont les

concepts de période non résiliable, de durée du contrat de location (considérée aux fins de la comptabilisation du passif) et de période d'exigibilité (" période d'exigibilité " utile pour identifier le moment où le contrat ne génère plus de droits et d'obligations exigibles) sont interprétés et liés les uns aux autres aux fins de l'application de la norme IFRS 16. La décision a permis de clarifier que, aux fins de l'identification de la période exécutoire, le preneur doit considérer le moment contractuel où les deux parties impliquées peuvent exercer leur droit de résilier le contrat sans encourir de pénalités qui ne sont pas sans importance ; le concept de pénalité ne doit pas avoir un sens purement contractuel mais doit être interprété en considérant tous les aspects économiques du contrat. Une fois la période exécutoire identifiée, le bailleur évalue en présence d'options de renouvellement ou de résiliation pour quelle période il est raisonnablement certain de contrôler le droit d'utilisation de l'actif et détermine donc la durée du bail. À la date de préparation du présent document, la société a pris en compte ces discussions et conclusions et continuera à suivre leur évolution dans le temps.

En ce qui concerne la durée d'amortissement des actifs liés au droit d'utilisation, si le contrat transfère la propriété de l'actif sous-jacent au preneur à la fin de la période de location ou si le coût de l'actif lié au droit d'utilisation reflète le fait que le preneur exerce l'option d'achat, le preneur doit amortir l'actif constitué par le droit d'utilisation à partir de la date effective jusqu'à la fin de la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Une exemption, appliquée par la Société, est prévue pour les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) ou relatifs à des actifs de valeur modeste, pour lesquels les coûts connexes peuvent être comptabilisés de manière linéaire sur la durée des contrats sous-jacents.

La Société a mis en place divers contrats de location simple, relatifs aux propriétés dans lesquelles l'activité de vente est réalisée, pour lesquels, lors de la transition vers les normes IAS/IFRS, elle a enregistré les actifs de droit d'utilisation et les passifs financiers relatifs à ces contrats. La détermination de la valeur des actifs de droit d'usage à la date de transition a eu lieu pour un montant égal à la dette de location. Les actifs constitués de droits d'utilisation sont amortis linéairement à compter de la date d'entrée en vigueur (coïncidant avec la date de transition aux normes IAS / IFRS pour les contrats existants) à la fin de la durée de vie utile de l'actif de droits d'utilisation.

Ce traitement comptable différent a entraîné les effets suivants :

- au 1er janvier 2019 :
 - la reconnaissance en actifs non courants des actifs de droit d'usage relatifs aux contrats de location immobilière pour 5 860 000 euros ;
 - la reconnaissance de passifs financiers égaux à la valeur actuelle des loyers à payer pour 5 860 00 euros, dont 1 005 000 euros dus dans l'année qui suit, et 4 855 000 euros dus au-delà de l'année qui suit ;
- au 31 décembre 2019 :
 - la comptabilisation en actifs non courants des actifs de droit d'usage relatifs aux contrats de location immobilière pour 6 263 000 euros, nets des amortissements cumulés de 1 220 000 euros ;
 - l'annulation des charges payées d'avance relatives aux honoraires payés d'avance pour 3 000 euros ;
 - la comptabilisation de dettes financières égales à la valeur actuelle des loyers à payer pour 6 379 000 euros, dont 1 171 000 euros dus au cours de l'année suivante et 5 208 000 euros dus au-delà de l'année suivante ;
 - l'annulation des loyers payés au cours de l'exercice pour 1 248 000 euros et la comptabilisation simultanée de charges financières pour 166 000 euros et de l'amortissement des droits d'utilisation pour 1 220 000 euros ;

- la comptabilisation d'actifs éventuels liés à la résiliation anticipée de certains contrats pour 18 000 euros ;
- une réduction des capitaux propres de 119 000 euros et une réduction du résultat de l'exercice de 119 000 euros, brut de l'effet fiscal correspondant.

2) Actif d'impôt différé

Les ajustements IAS/IFRS apportés aux valeurs indiquées conformément aux normes comptables italiennes ont eu l'effet suivant sur les actifs d'impôts différés :

(en milliers d'euros)	01/01/2019			31/12/2019			31/12/2019	
	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Montant des différences temporaires	Effet fiscal %	Effet fiscal	Effet sur le compte de résultat	Effet sur le compte de résultat global
Bilan selon les normes comptables italiennes								
Entretien	142	24,00%	34	458	24,00%	110	76	-
	142		34	458		110	76	-
Ajustements IAS/ IFRS								
Actualisation de l'indemnité de départ	34	24,00%	8	54	24,00%	13	(23)	27
Mesure des avantages sociaux à court terme	78	24,00%	19	75	24,00%	18	(1)	
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	-	24% - 28,82%	-	117	24% - 28,82%	26	26	-
	112		27	246		57	2	27
Bilan selon les normes IAS/IFRS								
Entretien	142	24,00%	34	458	24,00%	110	76	-
Actualisation de l'indemnité de départ	34	24,00%	8	54	24,00%	13	(23)	27
Mesure des avantages sociaux à court terme	78	24,00%	19	75	24,00%	18	(1)	-
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	-		-	117	24% - 28,82%	26	26	-
	254		61	704		166	78	27

Les actifs d'impôts différés reflètent les effets fiscaux des ajustements négatifs de conversion IAS/IFRS présentés dans l'état de rapprochement des capitaux propres. Il s'agit de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés découlant de l'application de méthodes actuarielles pour déterminer la provision pour indemnités de départ, de l'évaluation des avantages à court terme accordés aux employés ainsi que de l'enregistrement des droits d'utilisation relatifs aux baux immobiliers existants et aux passifs financiers connexes.

Pour déterminer les actifs d'impôts différés, on a appliqué les taux d'imposition qui sont censés être en vigueur au moment où les impôts sont annulés.

3) Stocks

Le tableau suivant montre les effets des ajustements IAS/IFRS sur les stocks :

(en milliers d'euros)	01/01/2019	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes		
Évaluation des stocks au coût moyen pondéré	4 192	4 197
Bilan selon les normes IAS/IFRS	5 922	5 513

Selon les normes comptables italiennes, les stocks sont enregistrés à la valeur la plus basse entre le coût d'achat ou de production et la valeur réalisable selon les tendances du marché. Le coût des biens fongibles peut être calculé selon la méthode de la moyenne pondérée ou selon la méthode « premier entré, premier sorti » ou « dernier entré, premier sorti ».

Sur la base des normes IAS/IFRS, les stocks sont comptabilisés au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks d'actifs fongibles doit être attribué en adoptant la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) ou la méthode du coût moyen pondéré.

Dans les états financiers préparés conformément aux normes comptables nationales, la Société a évalué les stocks au montant le plus bas entre le coût d'achat et la valeur de réalisation présumée découlant d'une évaluation établie par un tiers indépendant. Lors de la transition vers les normes IAS/IFRS, les administrateurs ont recalculé le coût moyen pondéré des stocks, qui est considéré comme entièrement récupérable sur la base des tendances des ventes et des prix appliqués. À la suite de ces calculs, la valeur des stocks a été ajustée à 5 822 000 euros.

Ce traitement comptable différent a entraîné les effets suivants :

- au 1er janvier 2019 :
 - une augmentation des stocks de 4 192 000 euros, découlant de l'évaluation de leur coût moyen pondéré ;
 - une augmentation des capitaux propres de 4 192 000 euros.
- au 31 décembre 2019 :
 - une augmentation des stocks de créances commerciales de 4 197 000 euros ;
 - une augmentation des capitaux propres de 4 197 000 euros et une augmentation du résultat de l'exercice de 5 000 euros, brute de l'effet fiscal correspondant.

4) Capitaux propres

Le total des ajustements sur les fonds propres de la société est représenté dans le rapprochement spécifique entre les fonds propres selon les normes comptables italiennes et les fonds propres IAS/IFRS au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019.

En outre, il convient de noter que, sur la base des normes comptables italiennes, le capital souscrit, non versé est inscrit au bilan, avec une indication séparée de la partie qui peut avoir déjà été appelée.

Sur la base des normes IAS/IFRS, ces créances sont comptabilisées comme une réduction directe des capitaux propres.

En 2019, la Société a approuvé une augmentation du capital social de 960 000 euros, entièrement souscrite par la société Summit S.r.l. Au 31 décembre 2019, cette augmentation a été payée pour 370 000 euros et il y a donc des paiements à effectuer pour 590 000 euros.

Ce traitement comptable différent a entraîné les effets suivants :

- au 1er janvier 2019 : aucun effet.
- au 31 décembre 2019 : une réduction des capitaux propres de 590 000 euros, suite à la déduction directe des capitaux propres des créances de l'actionnaire Summit S.r.l. pour les paiements encore dus au titre de l'augmentation du capital social souscrit.

5) Autres passifs financiers à long terme

Le tableau suivant montre les effets des ajustements IAS/IFRS sur les autres passifs financiers à long terme :

(en milliers d'euros)	01/01/2019	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	-	-
Enregistrement des passifs financiers pour les droits d'utilisation sur les contrats de location	4 855	5 208
Bilan selon les normes IAS/IFRS	4 855	5 208

Selon les normes comptables italiennes, les contrats de location-financement sont comptabilisés selon la « méthode de la mise en équivalence », avec l'imputation au compte de résultat des loyers courus pour les contrats de location en cours.

Sur la base des normes IAS/IFRS, les contrats de location sont comptabilisés avec la reconnaissance du droit d'utilisation des actifs loués dans l'état de la situation financière actif, en contrepartie de la dette résiduelle due au bailleur, et l'enregistrement dans le compte de résultat des taux d'amortissement sur les droits d'utilisation et des charges d'intérêt sur le capital financé résiduel, en lieu et place des loyers courus.

Pour le détail des effets sur les autres passifs non courants découlant de l'application des normes IAS/IFRS, voir la note 1.

Ci-dessous figurent les échéances des passifs financiers relatifs aux contrats de location en place au 1er janvier 2019 et au 31 décembre 2019 :

(en milliers d'euros)	01/01/2019	31/12/2019
<1 an	1 005	1 171
1-2 ans	1 055	1 200
2-3 ans	1 038	1 197
3-4 ans	884	1 050
4-5 ans	716	827
>5 ans	1 162	934
Total	5 860	6 379

6) Passifs liés à des avantages sociaux futurs

Le tableau suivant montre les effets des ajustements IAS/IFRS sur les passifs relatifs aux avantages sociaux futurs :

(en milliers d'euros)	01/01/2019	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	125	298
Actualisation de l'indemnité de départ	34	54
Bilan selon les normes IAS/IFRS	159	352

Les passifs relatifs aux avantages sociaux futurs concernent la provision pour indemnités de départ, dont la comptabilisation selon les normes IAS/IFRS nécessite l'application de méthodes actuarielles.

Ce traitement comptable différent a entraîné les effets suivants :

- au 1er janvier 2019 :
 - une augmentation de la provision pour indemnités de départ de 34 milliers d'euros, correspondant à la comptabilisation de cette dernière selon la norme IAS 19R ;
 - une réduction des capitaux propres de 34 000 euros ;
- au 31 décembre 2019 :
 - augmentation de la provision pour l'indemnité de départ de 54 000 euros ;
 - i) réduction des capitaux propres de 54 000 euros, ii) augmentation du résultat de l'exercice de 93 000 euros et iii) diminution des autres composantes du compte de résultat global de 113 000 euros, provenant principalement des bénéfices actuariels, bruts de l'impôt sur les effets correspondants.

7) Autres passifs financiers exigibles

Le tableau suivant montre les effets des ajustements IAS/IFRS sur les autres passifs financiers à court terme :

(en milliers d'euros)	01/01/2019	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	-	-
Enregistrement des passifs financiers pour les droits d'utilisation sur les contrats de location	1 005	1 171
Bilan selon les normes IAS/IFRS	1 005	1 171

Selon les normes comptables italiennes, les contrats de location sont comptabilisés selon la « méthode de la mise en équivalence », avec l'imputation au compte de résultat des loyers courus pour les contrats de location en cours.

Sur la base des normes IAS/IFRS, les contrats de location sont comptabilisés avec la reconnaissance du droit d'utilisation des actifs loués dans l'état de la situation financière actif, en contrepartie de la dette résiduelle due au bailleur, et l'enregistrement dans le compte de résultat des taux de dépréciation sur les droits d'utilisation et des charges d'intérêt sur le capital financé résiduel, en lieu et place des loyers courus.

Pour le détail des effets sur les autres passifs à court terme découlant de l'application des normes IAS/IFRS, voir la note 1.

8) Dettes fiscales

Le tableau suivant montre les effets des ajustements IAS/IFRS sur les dettes fiscales :

(en milliers d'euros)	01/01/2019	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	808	482
Évaluation des stocks au coût moyen pondéré	1 666	1 668
Bilan selon les normes IAS/IFRS	2 474	2 150

Les dettes fiscales reflètent les effets fiscaux de l'ajustement positif de la conversion aux normes IAS/IFRS relatif à l'évaluation des stocks au coût moyen pondéré. Elles font référence à la reconnaissance, sur la base des dispositions de l'IFRIC 23, du passif fiscal lié au traitement fiscal différent des stocks adopté avant la conversion aux normes IAS/IFRS, y compris l'estimation des intérêts et des pénalités.

9) Autres dettes et engagements à court terme

Le tableau suivant montre les effets des ajustements IAS/IFRS sur les autres créances et passifs financiers à court terme :

(en milliers d'euros)	01/01/2019	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	362	417
Mesure des avantages sociaux à court terme	78	75
Bilan selon les normes IAS/IFRS	440	492

Les autres dettes et passifs courants reflètent la réévaluation du coût des avantages à court terme pour les employés, liés aux congés accumulés et non pris, conformément aux normes IAS/IFRS.

Ce traitement comptable différent a entraîné les effets suivants :

- au 1er janvier 2019 :
 - une augmentation des autres dettes et passifs courants de 78 000 euros ;
 - une réduction des capitaux propres de 38 000 euros ;
- au 31 décembre 2019 :
 - une augmentation des autres dettes et passifs courants de 75 000 euros ;
 - une réduction des capitaux propres de 75 000 euros et une augmentation du bénéfice de l'exercice de 3 000 euros, brut de l'effet fiscal correspondant.

10) Autres revenus

Suite à la comptabilisation des contrats de location conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, les autres produits ont enregistré une augmentation de 18 000 euros, comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	163
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	18
Bilan selon les normes IAS/IFRS	181

L'effet se réfère principalement aux actifs éventuels découlant de la résiliation anticipée de certains contrats de location existants.

11) Charges de personnel

Suite à l'application de méthodes actuarielles pour la comptabilisation des engagements relatifs aux avantages sociaux futurs, ainsi que pour l'évaluation des avantages sociaux à court terme, les charges de personnel ont diminué de 98 000 euros, comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	(4 267)
Actualisation de l'indemnité de départ	96
Mesure des avantages sociaux à court terme	2
Bilan selon les normes IAS/IFRS	(4 169)

12) Variation des stocks de matières premières et auxiliaires, de consommables et de marchandises

Compte tenu de la comptabilisation des stocks aux fins des normes IAS/IFRS sur la base de la méthode du coût moyen pondéré, la variation des stocks présente une augmentation de 5 000 euros, comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	(414)
Évaluation des stocks au coût moyen pondéré	5
Bilan selon les normes IAS/IFRS	(409)

13) Autres coûts d'exploitation

Suite à la comptabilisation des contrats de location conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, les autres charges d'exploitation ont enregistré une diminution de 1 248 000 euros, comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	(1 780)
Résorption du bail	1 248
Bilan selon les normes IAS/IFRS	(532)

L'effet se réfère aux loyers payés en 2019, qui, aux fins des normes IAS/IFRS, ont été annulés en contrepartie de l'enregistrement de l'amortissement des droits d'utilisation des biens loués et des charges financières sur les passifs découlant du capital financé résiduel.

14) Dépréciation

L'effet économique de l'application des normes IAS/IFRS sur les actifs constitués de droit d'utilisation a entraîné une augmentation des amortissements pour un total de 1 220 000 euros, comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	(202)
Enregistrement de l'amortissement des droits d'utilisation sur les contrats de location	(1 220)
Bilan selon les normes IAS/IFRS	(1 422)

L'effet se réfère au calcul de l'amortissement des actifs de droit d'utilisation, relatifs aux contrats de location immobilière existants.

15) Charges financières

Suite à la comptabilisation des contrats de location conformément aux dispositions de la norme IFRS 16 et à l'application de méthodes actuarielles pour la comptabilisation des passifs relatifs aux avantages sociaux futurs, les charges financières présentent une augmentation globale de 168 000 euros, comme indiqué ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	(174)
Enregistrement de l'amortissement des droits d'utilisation sur les contrats de location	(166)
Actualisation de l'indemnité de départ	(2)
Bilan selon les normes IAS/IFRS	(342)

L'effet se réfère aux intérêts à payer pour le paiement des échéances des baux immobiliers pour 166 000 euros et aux charges financières dérivant de l'actualisation des engagements pour les avantages sociaux futurs pour 2 000 euros.

16) Impôts sur le revenu

Les ajustements mis en évidence dans les notes précédentes ont l'effet suivant sur le poste des impôts sur le revenu :

(en milliers d'euros)	31/12/2019
Bilan selon les normes comptables italiennes	(1 208)
Enregistrement des droits d'utilisation sur les baux	26
Évaluation des stocks au coût moyen pondéré	(2)
Actualisation de l'indemnité de départ	(23)
Mesure des avantages sociaux à court terme	(1)
Bilan selon les normes IAS/IFRS	(1 208)

Ce poste reflète les effets économiques des impôts différés calculés sur les ajustements positifs et négatifs de la conversion aux normes IAS/IFRS, comme indiqué précédemment, ainsi que des impôts courants calculés sur l'ajustement positif de la conversion aux normes IAS/IFRS découlant de l'évaluation des stocks au coût moyen pondéré.

17) État des flux de trésorerie

Les ajustements sur l'état des flux de trésorerie reflètent ce qui a déjà été souligné dans les notes précédentes.

Chers actionnaires,

Nous vous invitons à approuver les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels que préparés par mes soins.

Rome, le 1er mars 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Aldo Piccarreta

Le soussigné Aldo Piccarreta, en qualité de représentant légal, aux termes et par effet de l'art. 23 du décret législatif n. 82/2005 et conscient des responsabilités pénales visées à l'art. 76 du décret présidentiel n. 445/2000 dans l'hypothèse de la falsification de documents et de fausses déclarations, certifie que les documents ci-joints sont conformes à ceux déposés dans les registres de la Société.